

UNIVERSITE MOULOU MAMMARI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET
DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES FINANCIERES ET COMPTABILITE



Mémoire de Fin de Cycle

En vue d'obtention du Diplôme de Master en Sciences Financières et
Comptabilité

Option : Finance et Banque

Sujet :

**Le déroulement de l'activité bancaire dans le
commerce extérieur dans le contexte de la crise
sanitaire COVID-19
Cas de la banque ALBARAKA agence N°111 T-O**

Réalisé par

- AIT BELABBAS Louiza
- HAMIDI Sonia

Encadré par

Mr SAM Hocine

Présenté devant le jury composé de

Président : Mr OUSSAID Aziz.....M.A.A.....UMMTO

Examineur : M^{me} TAUCHE S AMIA.M.A.AUMMTO

Rapporteur : SAM HocineM.C.B.UMMTO

Année Universitaire : 2019/ 2020

Remerciements

Tout d'abord, nous sommes reconnaissantes envers le bon Dieu le tout puissant nous avoir donné de la volonté et le courage pour réaliser ce travail.

*Nos premiers remerciements sont adressés à notre encadreur **Mr Sam Hocine**, pour sa rigueur scientifique, et ses conseils judicieux et ses idées stimulantes. Nous lui sommes profondément reconnaissantes de nous avoir consacré de son temps malgré ses nombreuses occupations.*

*Nous tenons à exprimer également notre gratitude à l'ensemble du personnel de la banque AL BARAKA agence N°111 de Tizi Ouzou et en particulier **Mr Sekhi Omar**.*

Nos vifs remerciements à tous les enseignants de la faculté de sciences Économiques et de gestion qui ont contribué à notre formation durant notre cursus,

Nous tenons aussi à remercier les membres de jury qui vont évaluer, mitiger et commenter notre étude afin qu'elle puisse être un produit complet.

Notre infinie gratitude à tous ceux et à toutes celles qui nous ont prêté main forte afin de réaliser ce travail et collaborer ainsi à son aboutissement

Dédicace

Toutes les lettres ne sauraient trouver les mots qu'il faut...Tous les mots ne sauraient exprimer la gratitude, l'amour, le respect, la reconnaissance...Aussi, c'est tout simplement que : je dédie ce mémoire a :

Mon très cher père Saïd : aucune dédicace ne saurait exprimer l'amour, l'estime, dévouement, et le respect que j'ai toujours pour toi mon papa. Ce modeste mémoire et le fruit de tes sacrifice papa.

Ma tendre mère NORA : tu représentes pour moi la source de tendresse et l'exemple de dévouement qui n'a pas cessé de m'encourager, ce modeste mémoire et le fruit de tes sacrifice maman.

Mes chères sœur FATMA, et ma petite sœur CYLIA que j'aime plus au monde vous êtes ma force, mon courage, et surtout ma fierté, que dieux vous protège et vous gardes.

A mon beau-frère Ghiles que j'aime beaucoup et sa famille.

A la mémoire de mes grand parent maternelle, et mon grand-père paternelle j'aurais tant aimé que vous soyez présents, que dieu ait votre âme dans sa sainte miséricorde.

A ma chère grand-mère Ouïza : puisse dieux vous prête longue vie et de santé.

A mon chère oncle paternelle mouhand et sa femme hakima et ses enfants belkacem, yanis, et son petite ange djana.

Mes chers oncles, tantes, cousins, cousines, leurs époux et épouses que j'aime beaucoup et toute la famille HAMIDI.

A ma très chère meilleur amie SABRINA que j'aime énormément et sa famille.

A tous mes amis(e) filles garçons : sabrina, lidia, houria, nabila, yasmine, djaffar, salim, hakim,akli, mohand, et toutes la compagnie.

Je dédie aussi ce modeste travail à kenza et thanina qui nous ont prêté main forte et nous ont donné conseils et aidé tout au long de cette période

A la mémoire des victimes des incendies récents en Kabylie et ceux du coronavirus que dieux les accueille dans son vaste paradis.

A ma chère binôme Louiza, et sa famille, nous avons partagé joie et tristesse, surmonté des hauts et des bas, je te souhaite réussite, santé, bonheur, je t'aime énormément.

A tous ceux qui me sont chers et que j'ai omis de citer.

SONIA

Dédicace

Toutes les lettres ne sauraient trouver les mots qu'il faut... Tous les mots ne sauraient exprimer la gratitude, l'amour, le respect, la reconnaissance... Aussi, c'est tout simplement que : je dédie ce mémoire à :

A la mémoire de mon cher père Hocine : il y a quelque chose de plus fort que la mort, c'est ta présence dans ma mémoire. Ton départ nul ne peut le combler ta place si irremplaçable dans ma vie. Les sourires reviennent mais pour masquer la peine, tu n'es peut-être plus ou tu étais mais tu es partout où je suis. Tu me manques terriblement mon cher papa.

Ma tendre mère Kaïssa : tu représentes pour moi la source de tendresse et l'exemple de dévouement qui n'a pas cessé de m'encourager, ce modeste mémoire et le fruit de ton sacrifice maman.

Ma chère sœur Radia et mes chers frères Tahar Idir et amis que j'aime le plus au monde vous êtes ma force, mon courage, et surtout ma fierté, que dieux vous protège et vous gardes.

A la mémoire de mes grand parent paternelles, et mon grand-père maternelle j'aurais tant aimé que vous soyez présents, que dieu ait votre âme dans sa sainte miséricorde.

A ma chère grand-mère Yamina : puisse dieux vous prêter longue vie saine et pleine de bonheur.

A la mémoire de mon défunt oncle Chabane ta disparition nous rappelle comme une évidence que nous sommes finalement bien peu et qu'il faut profiter de chaque seconde. Que dieu t'accueille dans son vaste paradis.

Mes chers oncles, tantes, cousins, cousines, leurs époux et épouses que j'aime beaucoup et toute la famille AIT BELABBAS, en particuliers Ahcene et Belaid qui ont été à mes côtés

A tous mes amis(e) filles garçons : Nadine, Wissam, Aldjia, Houria, Katia, Lidia, Nabila, Yasmine, Said, Salim, Djamel, Sadril, Mohammed, Mohand, Chakib et toute la compagnie.

Je dédie aussi ce modeste travail à Kenza et Thanina qui nous ont prêté main forte et nous ont donné conseils et aidé tout au long de cette période.

A la mémoire des victimes des incendies récents en Kabylie et ceux du coronavirus que dieux les accueillent dans son vaste paradis.

A ma chère binôme Sonia et sa famille, nous avons partagé joie et tristesse, surmonté des hauts et des bas, je te souhaite réussite, santé, bonheur, je t'aime énormément.

A tous ceux qui me sont chers et que j'ai omis de citer.

LOUIZA

Liste des abréviations

Abréviations	Significations
APS	Algérie presse service
ATM Guichet	Automated Teller Machine
BA	Banque d'Algérie
BAD	Banque africaine de développement
BADR	Banque de l'agriculture et du développement rural
BM	Banque Mondiale
BTP	bâtiment et travaux publics
BTPH	Société de bâtiments, travaux public et hydraulique
CAF	Cout, Assurance, Fret
CEI	Communauté des États indépendants
CFR,	Cost and Freight
CIF	Cost, Insurance and Freight
CIP	Carriage, Insurance, Paid to
CIV	Conditions internationales de ventes
CMR	Convention internationale pour le transport de marchandises par route
Code ISO	International standardization organisation
COVID-19	Corona-virus disease 219
CPT	carriage paid to
CT	Court Terme
DA	Dinars Algérien
DAF	Delivred At Frontier
DDP	DeliveredDutyPaid
DDU	Délivred Duty Unpaid
DE	Devise étrangère
DEQ	Delivred Ex Quay
DES	Delivred Ex ship
EBE	L'excédent brut d'exploitation
FAP	Franc d'avaries particulier et sauf
FAS,	free Along sideship
FCA,	Free-Carrier
FMI	Fond Monétaire International
FOB,	Free on board
GAB	Guichet automatique bancaire
GATT	Le Général Agreement on Tariffs and Trade
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
ICC	International Chamber of Commerce
INCOTERMS	International Commercial Terms
IPC	Indices des prix à la consommation
LTA	Lettre de transport aérien
Mds	Milliard de dollars

MIDAS	The Muffler Installation Dealers' Associated Service
NIS	Numéro d'Identification Statistique
OMC	Organisation Mondiale de Commerce
OMI	Organisation maritime internationale
ONS	Organisation National de la Santé
ONU	Organisation des nations unis
PEA	Plan d'épargne en action
PIB	Produit Intérieur Brut
PME/PMI	Les petites et moyennes entreprises (PME) et les petites et moyennes industries (PMI)
RD	Remise documentaire
RT-PCR	Real time-réaction en chaine par polymérase
SARS-COV-2	virus à ARN monocaténaire de polarité positive du groupe IV de la classification Baltimore.
SONATRACH	Société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation, et la commercialisation des hydrocarbures
SONELGAZ	Société nationale d'électricité et du gaz
SWIFT	Society for Worldwide inter-bank Financial Telecommunication
TAP	Taxe sur activité professionnelle
Télex	réseau de communication entre téléscripateurs
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UEM	Union européen members
USD	Dollar américain
VA	Valeur a l'arrivé
VD	Valeur au départ

Liste des abréviations

Abréviations	Significations
APS	Algérie presse service
ATM Guichet	Automated Teller Machine
BA	Banque d'Algérie
BAD	Banque africaine de développement
BADR	Banque de l'agriculture et du développement rural
BM	Banque Mondiale
BTP	bâtiment et travaux publics
BTPH	Société de bâtiments, travaux public et hydraulique
CAF	Cout, Assurance, Fret
CEI	Communauté des États indépendants
CFR,	Cost and Freight
CIF	Cost, Insurance and Freight
CIP	Carriage, Insurance, Paid to
CIV	Conditions internationales de ventes
CMR	Convention internationale pour le transport de marchandises par route
Code ISO	International standardization organisation
COVID-19	Corona-virus disease 219
CPT	carriage paid to
CT	Court Terme
DA	Dinars Algérien
DAF	Delivred At Frontier
DDP	DeliveredDutyPaid
DDU	Délivred Duty Unpaid
DE	Devise étrangère
DEQ	Delivred Ex Quay
DES	Delivred Ex ship
EBE	L'excédent brut d'exploitation
FAP	Franc d'avaries particulier et sauf
FAS,	free Along sideship
FCA,	Free-Carrier
FMI	Fond Monétaire International
FOB,	Free on board
GAB	Guichet automatique bancaire
GATT	Le Général Agreement on Tariffs and Trade
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
ICC	International Chamber of Commerce
INCOTERMS	International Commercial Terms
IPC	Indices des prix à la consommation
LTA	Lettre de transport aérien
Mds	Milliard de dollars

MIDAS	The Muffler Installation Dealers' Associated Service
NIS	Numéro d'Identification Statistique
OMC	Organisation Mondiale de Commerce
OMI	Organisation maritime internationale
ONS	Organisation National de la Santé
ONU	Organisation des nations unis
PEA	Plan d'épargne en action
PIB	Produit Intérieur Brut
PME/PMI	Les petites et moyennes entreprises (PME) et les petites et moyennes industries (PMI)
RD	Remise documentaire
RT-PCR	Real time-réaction en chaine par polymérase
SARS-COV-2	virus à ARN monocaténaire de polarité positive du groupe IV de la classification Baltimore.
SONATRACH	Société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation, et la commercialisation des hydrocarbures
SONELGAZ	Société nationale d'électricité et du gaz
SWIFT	Society for Worldwide inter-bank Financial Telecommunication
TAP	Taxe sur activité professionnelle
Télex	réseau de communication entre téléscripateurs
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UEM	Union européen members
USD	Dollar américain
VA	Valeur a l'arrivé
VD	Valeur au départ

Sommaire

Introduction générale	01
------------------------------------	-----------

Chapitre I : Généralités sur le commerce extérieur

Section 01 : Fondements du commerce extérieur	05
--	-----------

Section 02 : Les techniques de paiement à l'international.....	24
---	-----------

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire covid-19 sur le commerce international

Section 01 : L'impact du Covid-19 sur l'économie.....	42
--	-----------

Section 02 : L'impact de la crise sanitaire sur le commerce international	56
--	-----------

Chapitre III : Etude et analyse du cas de la banque ALBARAKA durant la crise sanitaire

Section 01 : Brève présentation d'ALBARAKA Bank	79
--	-----------

Section 02 : Etude de cas et analyse des résultats	83
---	-----------

Conclusion générale.....	93
---------------------------------	-----------

Dans le contexte du changement perpétuel de la société active influencé par le développement de divers domaines, les entreprises et organisations se retrouvent face à une situation qui les oblige à répondre aux changements et faire preuve de compétences pour adopter les meilleures stratégies en situation de crises.

Le secteur bancaire est considéré comme l'un des moteurs du développement de l'économie d'un pays et de sa prospérité, sa rentabilité est une condition nécessaire à la croissance économique car un système bancaire rentable permet de gérer les fonds pour le financement du développement interne et externe. Egalement, les banques participent au financement du commerce international.

En effet, la banque joue un rôle important, elle est l'une des premières ressources de financement de l'activité économique et même du commerce extérieur, d'ailleurs, elle rend les échanges commerciaux plus simples et rapides. De plus, elle participe autant qu'intermédiaire financier à travers les crédits accordés aux entreprises importatrices et exportatrices. L'Algérie comme tout pays n'est pas isolé du monde des échanges et son ouverture sur l'économie de marché permet l'importation et l'exportation des entreprises.

Naissant du besoin d'échanger au-delà des frontières, le commerce extérieur regroupe toutes les activités liées aux importations et aux exportations (*les opérations sur le marché mondial*). Étant un enjeu pour les économies, il constitue une activité de compétition et générateur de revenu et une source de maximisation du bien être des pays. Mis en œuvre à travers des moyens et techniques de paiement et d'encaissement internationaux, ces échanges demeurent plus faciles.

L'Algérie a mis en place des réformes financières et économiques visant la libéralisation et ont une incidence sur l'ensemble des intervenants du commerce extérieur. Adoptant un système d'économie planifié, le système bancaire était sous l'égide de la banque centrale obéissant ainsi à la réglementation régissant toutes les activités bancaires notamment le commerce extérieur.

Par ailleurs, dans le contexte actuel, une récession économique mondiale a été constatée et du l'arrêt des activités notamment commerciale et gastronomique ce qui engendre une baisse du PIB, un manque de ressources est constaté durant la période où la pandémie de la covid-19 s'est accentuée de façon exponentielle.

Précisément, concernant les effets de la crise de la Covid-19 sur le système bancaire ou financier, la plupart de chercheurs s'accordent sur la possibilité d'une instabilité financière dans le temps, à l'absence des mesures de riposte adaptées et efficaces. Au niveau des banques, on a

constaté le manque de liquidité, la non-assistance des firmes et ménages vulnérables, les problèmes de solvabilité pour les banques se traduisant par l'accroissement des prêts non performants qui engendre une mauvaise gestion du risque de crédit ...

Pour ce qui est de l'Afrique, la Banque mondiale (2020) note que la pandémie de la Covid-19 est une crise qui s'ajoute à bien d'autres crises, notamment le changement climatique, la fragilité, les conflits, la violence et le sous-développement des marchés alimentaires. Les experts de la Banque mondiale soulignent que, la crise de la Covid-19 auraient un effet négatif sur l'activité économique en Afrique, ce qui engendre une chute brutale des prix des produits de base, une faible demande à l'extérieur, et aussi le bouleversement de tous les secteurs économiques.

Notre ambition dans ce travail est de forger des constats sur les effets et l'impact de la crise sanitaire COVID-19 sur l'activité bancaire notamment dans le contexte du commerce international, une question centrale s'impose :

« Quel est l'impact de la crise sanitaire COVID -19 sur le déroulement de l'activité bancaire dans le commerce extérieur ».

De cette problématique découle quatre questions :

- Quelles sont les techniques de paiement dans le commerce extérieur ?
- Comment une crise sanitaire s'est-elle convertie en crise économique mondiale ?
- Quelles mesures adaptées par la banque algérienne ALBARAKA pour faire face à la crise sanitaire ?
- Quelles sont les répercussions de la crise sanitaire sur l'activité de la banque ALBARAKA dans le contexte du commerce extérieur ?

▪ **Motif et choix du sujet**

Le sujet s'inscrit dans le cadre général de notre formation, le choix de ce sujet a été motivé par le fait que la crise sanitaire qui s'est répandue dans le monde entier a causé une récession économique mondiale et qu'il présente un sujet d'actualité.

▪ **Objectifs de la recherche**

L'objectif de notre recherche est de savoir comment la banque AL Baraka a réagi à cette crise sanitaire et comment elle a pu faire face, et d'analyser les effets de cette dernière sur le déroulement de l'activité du commerce extérieur.

▪ **Méthodologie de travail**

Pour réaliser ce travail nous nous sommes basés tout d'abord sur une recherche bibliographique qui nous a permis de rassembler un certains nombres de références relatives à notre thème.

Ensuite nous avons recueilli des informations auprès de AL BARAKA BANK agence 111 de Tizi Ouzou relative au déroulement du commerce international durant la crise sanitaire covid-19.

▪ **Structuration du travail**

Le présent thème de recherche a été élaboré sous forme de trois chapitres, le premier visera l'étude d'un certain nombre de notion portant sur les différentes opérations et techniques de paiement du commerce international dans les banques.

Le second fera intervenir le concept majeur de notre mémoire qui est l'impact de la crise sanitaire covid-19 sur l'économie en général et le commerce international en particulier.

Puis le troisième chapitre qui est la partie empirique de notre travail qui représente une analyse du cas de la banque AL BARAKA agence de Tizi Ouzou N°111, durant la crise sanitaire du covid-19.

Introduction

Le commerce extérieur est l'ensemble des échanges de biens et services entre les nations. L'utilité de ces échanges s'appréhende, quant à elle, à travers les théories classiques du commerce extérieur, développées par les économistes classiques. Ces derniers sollicitent à encourager les échanges extérieurs et à se spécialiser dans des productions précises. L'échange permet alors aux individus de se procurer ce qu'ils convoitent sans nécessairement avoir à le produire eux-mêmes, étant donné que la spécialisation aboutit à l'amélioration du bien-être global. Et pour cerner ce thème, nous pouvons dire que le commerce international revêt une importance stratégique dans le fonctionnement de l'économie mondiale, et porte sur un volume de transactions de plus en plus élevé.

L'accroissement de ces échanges est directement lié à l'intervention des banques dans les contrats commerciaux, en mettant à la disposition des opérateurs, des techniques et des instruments de paiement des transactions afin d'assurer leur bon déroulement. Dans ce sens un ensemble d'instruments de paiement peut être utilisé pour que les opérations se passent dans de bonnes conditions. Le choix de ces instruments dépend des partenaires qui effectuent l'opération d'échange.

Actuellement, les transactions internationales sont financées par un ensemble de technique permettant une garantie et une sécurité aux opérateurs qui sont géographiquement éloignés. Les techniques de financement du commerce international sont en étroite relation avec les termes de vente internationale, connus sous le nom « Incoterms » ; qui permet la répartition des frais et des risques liés à l'acheminement des marchandises doit être précisé, car elle représente souvent une source de conflit. Une fois les différentes obligations des parties définies, il reste à veiller à l'exécution conforme de ces obligations par l'exploitation des documents commerciaux requis. Enfin, la maîtrise des notions de domiciliation doit être maîtrisée par les contractants, que ce soit dans des importations ou des exportations. Compte tenu de ce qui précède, le premier chapitre sera présenté en deux sections : la première consiste à présenter le fondement du commerce extérieur, la seconde section est consacrée aux techniques de paiement à l'international.

Section 1 : Fondement du commerce extérieur

Le secteur bancaire a toujours été au centre des échanges extérieurs cherchant à faciliter et à répondre au mieux aux opérateurs dans la réalisation des opérations commerciales internationales. Il a pris de l'ampleur grâce à l'évolution technique et technologique et de l'amélioration des moyens de communications.

1-1 Présentation du commerce extérieur

Le commerce extérieur est un ensemble d'échanges de biens et services entre un pays et le reste du monde. Il permet à une nation de consommer plus que ce qu'il produit avec ses ressources propres et d'élargir ses débouchés afin d'écouler sa production.¹

Nous pouvons dire aussi que le commerce extérieur représente un domaine d'activité lié à l'achat, à la vente ou à l'échange de produits entre pays appartenant à des zones monétaires différentes, dont ils peuvent porter sur des marchandises mais aussi sur des services et des capitaux.

Au sens large, le commerce extérieur correspondant à l'ensemble de flux de marchandise (*bien et services*) entre les espaces économiques nationaux. Les flux de services sont pris en considération car leur part a progressé rapidement dans les échanges internationaux (*surtout le transport, le tourisme et les services aux entreprises*).

▪ La Structure des échanges extérieurs

On a deux structures :

A- L'importation

Une importation est une entrée dans un pays de biens ou service provenant d'un autre pays.

Ces marchandises peuvent être :²

- Des biens matériels et stockables. Par exemple des souvenirs ;
- Des services (*biens immatériel non stockables*). Par exemple le coiffeur fournit des services ;
- Pour cet autre pays, l'opération est une exportation ;
- L'importation est généralement une opération favorable au consommateur (*plus grand choix de produits, meilleur concurrence sur les prix*).

¹ Ghislaine LEGRAND, Hubert MARITINI, « *commerce international* », édition Dunod, Belgique, 2010.

² JACQUET (Jean-Michel) et DELEBECQUE (Philippe) « *droit du commerce international* » édition, Doullaz, Paris, 2000.P.58.

B- L'exportation

Elle est l'action de vendre à l'étranger une partie de la production de biens et de services d'un ensemble économique « *pays* » ou « *région* ». C'est un terme de miroir de celui de l'importation, étant donné qu'une vente du « *pays A* » au « *pays B* », est la même opération qu'un achat du « *pays B* » au « *pays A* ».

Cette activité économique et commerciale est très importante, c'est en particulier un moyen crucial pour acquérir les devises, lesquelles sont pour un pays des moyens d'intervention économique et financière sur les marchés extérieurs (*par exemple pour s'équipe ou pour obtenir le produit de base*).

1-2- Les opérations du commerce international

Les différentes opérations du commerce international se présentent comme suit :

1-2-1- Le contrat de commerce international

C'est un accord de volonté donnant naissance à des obligations qui sont juridiquement obligatoires ou reconnues, et qui implique une opération de mouvement transfrontalier de biens ou de services mettant en jeu des ordres juridiques différents.¹

1-2-1-1- L'offre commerciale

L'accord des deux parties dépend de l'offre commerciale établie par le vendeur, de ses conditions générales de vente et de l'acceptation de l'acheteur. Ainsi, le contrat entre en vigueur à la signature des deux parties. Généralement après avoir rempli certaines conditions préalables, paiement des acomptes, mise en place d'une garantie de restitution d'avance...

Cependant, l'élaboration d'une offre attrayante et précise est un élément clé du processus de vente, c'est le premier engagement de l'exportateur à fournir un produit ou une prestation dans le cadre de conditions définies. L'offre présente plusieurs caractéristique, sa rédaction doit observer un certain nombre de précautions car c'est la base du contrat de vente, les clauses abusives ou excessivement sont à éviter.²

1-2-1-2-Effets du contrat du commerce international

Les effets du contrat concernent les obligations des parties et les transferts de propriété et de risque.

¹ FRANÇOIS David, « *management des opérations du commerce international* », édition Dunod, Paris ,2007.

² BOUCHATAL Sabrina, « *commerce international : paiement, financement et risques y afférant* », mémoire DESB, école supérieure des banques, Algérie, 2003, p.8.

A-Obligations des parties

Nous pouvons distinguer :

▪ **Obligation des vendeurs**

- Livrer des marchandises conformes en quantité, qualité, délais, et lieu convenus ;
- Transférer les risques à l'acheteur lors de la remise des biens au premier transporteur ou au lieu désigné ;
- Remettre tous les documents utiles.

▪ **Obligation de l'acheteur**

- Payer le prix ;
- Prendre livraison des biens ;
- Vérifier la conformité des biens.

B-Transferts de propriété et de risques

▪ **Transfert de propriété**

Ce transfert intervient en règle générale une fois l'acheteur acquitte auprès de sa banque de la totalité de la somme due.

▪ **Transfert de risque**

Le transfert de risque est généralement associé au transfert de propriété. Cependant, vu la complexité des contrats de commerce international, le transfert propriété ne vaut pas nécessairement transfert intégral de tous les risques. Aussi, le recours aux « Incoterms », qui définissent sans ambiguïté le lieu de transfert des risques selon le choix des parties et le mode de transport à utiliser, constitue la meilleure solution.

1-2-1-3- Clauses du contrat de vente internationale

Le contrat du commerce international regroupe généralement quatre types de clauses :

A-Clauses générales

Il s'agit de :

- Préambule exposant un résumé du projet ;
- Identifier des contrats ;
- Nature et objet du contrat ;
- Définition de certains termes afin d'éviter toute mauvaise interprétation ;
- Liste des documents contractuels.

B-Clauses techniques et commerciales

- Les éléments techniques et commerciaux définissent ;
- La nature du produit ; sa composition, ses spécifications techniques, sa qualité ;
- Nature de l'emballage.

1-2-2 Les documents usuels du commerce international

Les documents requièrent la préparation de documents de commerce international doivent être acceptés et validés par toutes les parties impliquées : exportateurs, importateurs, douanes, banques, autorités administratives, etc.

1-2-2-1 Les documents de prix

Les documents de prix se présentent comme suit ¹:

A-Facture pro forma

C'est une sorte de devis établie sous la forme d'une facture préfigurant la facture définitive qui sera établie lors de la réalisation de l'opération commerciale. Cette pièce, souvent adressée par le vendeur à l'acheteur éventuel en deux exemplaires, peut servir à ce dernier de bon de commande par le retour d'un exemplaire revêtu d'une mention signée à cet effet. Elle peut également permettre à l'importateur algérien de domicilier sa transaction auprès de son agence.²

B-Facture commerciale

C'est le document de base qui concrétise toute opération commerciale. Elle doit indiquer obligatoirement les noms et adresses du vendeur et de l'acheteur, la nature, la qualité, le prix total des marchandises de plus elle doit être datée mais la signature ou l'acquit ne sont pas obligatoires saufs si exigées ou si une certification quelconque doit y figurer.

C-Facture consulaire

C'est un document établi par le vendeur des marchandises, elle permet l'identification et la tarification du produit considérée par la douane du pays importateur, ce document doit porter le visa du consulat du pays importateur à l'effet d'attester et d'authentifier l'origine et la valeur de la marchandise.

D- Note de frais

Elle détaille certains supportés par le vendeur qui sont déjà inclus dans la facture commerciale établie selon le contrat de vente conclu entre les deux parties (acheteur et vendeur)

1-2-2-2 Les documents de transport

Les documents de transport utilisés en matière de commerce international peuvent être regroupés en quatre catégories essentielles : ³

¹ LEGRAND Ghislaine, MARTINI Hubert, « *gestion des opérations import-export* », édition Dunod, Paris, 2008, *Op.cit.*, p.27.

² BUSSEAU Annick, « *stratégies et techniques du commerce international* » Edition masson, Paris, 1994

³ LEGRAND Ghislaine et MARTINI Hubert, « *commerce international* », 2ème édition, Dunod, Paris, 2008, *Op.cit.*, p. 110.

A- Le connaissance maritime Bill of Lading

Le commerce international donne fréquemment lieu à un transport par mer, et à cette occasion il est émis un titre d'une valeur particulière et juridiquement sans équivalent dans les autres modes de transport : le connaissance maritime.

En effet, le connaissance maritime revêt un triple aspect il est à la fois :

- Le récépissé d'expédition remis au chargeur (*l'expéditeur*) ;
- Le contrat de transport dont les conditions figurent intégralement au verso ;
- Le document indispensable en échange duquel la marchandise sera retirée à destination, c'est un tir de propriété transmissible par voie d'endos.¹

B- La lettre de transport aérien (LTA)

C'est un simple récépissé d'expédition non négociable car émis à l'adresse d'une personne dénommée, il est établi à l'aide d'une personne dénommée, il est établi à l'aide d'une liasse à plusieurs feuilles et seul le troisième exemplaire, de couleur bleu, revêtu de la signature ou du cachet de la compagnie aérienne, est remis à l'expéditeur (*récépissé*) celui-ci a la possibilité de faire signer l'assurance sur la police de la présentation d'un document d'assurance, cette formule ne peut être acceptée et un document séparé doit être remis.

C- Duplicata de lettre de voiture internationale

Le duplicata de lettre de voiture internationale est le récépissé d'expédition d'une marchandise adressée à l'étranger par voie ferrée, il est établi à partir d'une liasse à six feuilles de même couleur, dont seule une mention et un numéro surchargé en rouge permettent de les différencier. Au même titre que la LTA ces documents établis obligatoirement à l'adresse d'une personne dénommée ne peut donc en aucun cas être transmis par voie d'endos.

Dans le cas où le document est établi au nom et adresse de la banque, celle-ci doit établir un « *bon de cession bancaire* » au client sur la base de l'avis d'arrivée des chemins de fer pour lui permettre de retirer sa marchandise.

D- Lettre de transport routier

La convention internationale pour le transport de marchandises par route (CMR) a prévu un formulaire type appelé « *lettre de voiture internationale* », cependant, les documents de transport routier revêtent souvent des formes variées en raison de la diversité des entreprises de transport. Possédant les mêmes caractéristiques générales de la LTA et la lettre de voiture ferroviaire donnent la possibilité au banquier de faire expédier la marchandise à son adresse afin d'en conserver le contrôle, ce procédé s'avéra plus difficile dans le transport routier en

¹ BUSSEAU Annick, « *stratégies et techniques du commerce international* » Edition Masson, Paris, 1994, Op.cit.p.49.

raison du porte à porte qui le caractérise et des difficultés de magasinage chez des entreprises de transport.

E- Récépissé postal

Émis par le service des postes pour les expéditions de marchandises n'excédant pas, le poids de 20 kg, il est obligatoirement à une personne dénommée et le banquier peut demander que la marchandise soit expédiée à son adresse.

1-2-2-3 Les documents d'Assurance

Les documents d'Assurance utilisés en matière de commerce international peuvent être regroupés en six catégories essentielles.¹

A- Les types d'assurance

- La police au voyage : elle est souscrite pour un chargement déterminée, elle est conclue affaire par affaire et donne naissance à une police d'assurance qui constitue elle-même le document justificatif. La police au voyage convient aux entreprises dont les transactions commerciales avec l'étranger sont limitées ;
- La police flottante ou police d'abonnement : c'est un contrat global par lequel la compagnie d'assurance prend en charge automatiquement toutes expéditions faites pour le compte de l'assuré, chaque expédition doit être déclarée à la compagnie remet à l'assuré un certificat d'assurance qui constitue le document justificatif.

Dans les deux cas il est essentiel que le document justificatif soit transmissible, c'est-à-dire qu'il permet la délégation du bénéfice de l'assurance en faveur du porteur des documents,

B- Nature des risques

Les marchandises transportées par voie maritime encourant les risques suivant :²

- Des avaries particulières ; c'est-à-dire les détériorations, manquants ou pertes subis par une marchandise déterminée au cours de son transport ou lors de manutentions ou séjours à quai ou en entrepôt ;
- Des avaries communes : c'est-à-dire la contribution des marchandises aux dépenses extraordinaires ou dommage subis volontairement par le navire et par la cargaison pour la sauvegarder de navire et du reste de la cargaison, exemple : pour échapper à un danger menaçant le navire et sa cargaison, le capitaine est amené dans l'intérêt commun à sacrifier une partie de la cargaison.

¹ CORINE.P, « *commerce international* », 4ème édition, Dunod, Paris, 2002, p. 81.

² BUSSEAU Annick, « *stratégies et techniques du commerce international* » Edition masson, Paris,1994, *Op.cit.* p55.

C- Les couvertures de risque

- Couverture tous risques : ce type d'assurance couvre les avaries particulières quelle que soit la clause à l'exception de certains risques exclus dans tous les cas (*impossible à couvrir*) ainsi que des risques de guerre, grèves, émeutes qui sont normalement exclus, mais peuvent néanmoins être couverts moyennant paiement d'une prime complémentaire ;
- Couverture F.A.P. sauf (*franc d'avaries particulière sauf*) : dans ce mode de couverture, les avaries particulières ne sont pas couvertes sauf si, toutefois, elles résultent d'un événement de fortune de mer limitativement énumérés par la police tels qu'abordage, échouement, naufrage, explosion, incendie etc.

Les risques de guerre, grèves et vols peuvent être couverts moyennant suppression.

D- Dispositions communes

Dans ces deux types d'assurance, les assureurs garantissent, en outre, la contribution des objets assurés aux avaries communes ayant pour origine un événement quelconque autre qu'un risque expressément exclu.

E- Valeur assurée

Selon les dispositions des règles uniformes elle doit être au minimum égale à la valeur C.A.F des marchandises majorées de 10 ou, dans l'impossible de la déterminer au montant du paiement ou à celui de la facture en se référant au plus élevé des deux. (*Il convient d'actualiser, s'il y a lieu, ces dispositions*).

F- Entendue de la garantie (*dans l'espace et dans le temps*)

L'assurance doit garantir au minimum la totalité du parcours mentionné sur le document de transport. Certains types de police couvrant cependant la marchandise depuis le magasin du vendeur jusqu'au magasin de l'acheteur. La période de couverture de la police au voyage doit être valable de la date d'expédition des marchandises jusqu'à leur arrivée à destination alors qu'un certificat ou un avenant pourra porter une date postérieure elle-même ait été souscrite en temps voulu.

1-2-2-4 Les documents annexes

Les documents annexes sont désignés ainsi par ce qu'ils sont établis selon la spécialité et la nature de la marchandise et à la demande de l'importateur à l'effet que celui-ci s'assure des caractéristiques qualitatives et / ou quantitatives de la marchandise qu'il a commandée.

Dans ce cadre, plusieurs types de documents sont établis selon la demande. Il est repris ci-après les plus importants.¹

A-Note de clissage, note de poids....

Ces documents désignés par des appellations variées (*en anglais packing List, specifications*) ont pour but de fournir des indications relatives aux poids, conditionnement, contenu de chaque colis en complément de celles portées sur la facture.

B-Certificat d'origine

Souvent émis ou visé par une chambre de commerce, il atteste l'origine ou la provenance de la marchandise. Dans une ouverture de crédit, il est bon de préciser le pays d'origine devant figurer sur ce document.

C-Certificat de poids

Ce document revêt un caractère officiel, et doit, par conséquent être émis par un organisme officiel ou un peseur juré.

D-Certificat d'analyse

Certificat établi par expert ou un laboratoire attestant de la composition du produit analysé devant répondre aux normes indiquées dans le contrat ou éventuellement dans l'ouverture de crédit. Ce document touche essentiellement, les minerais, métaux précieux, les cosmétiques etc.

E-Certificat sanitaire

Il s'agit d'un document officiel se rapportant à certaines marchandises comestibles, établi et signé soit par un organisme sanitaire officiel.

F-Certificat vétérinaire

Document établi par un vétérinaire attestant de la bonne santé des animaux importés ou de la conformité des viandes de consommation.

G-Certificat physiopathologique ou phytosanitaire

Document établi par des organismes spécialisés attestant de la bonne santé des plantes, des fleurs, des fruits et de l'ensemble des produits agricoles importés pour la consommation ou la culture dans le domaine agricole.

1-2-3 La domiciliation bancaire

La domiciliation est une formalité administrative qui assure le suivi et le contrôle d'une opération d'importation ou d'exportation dès son ouverture jusqu'à son achèvement. C'est aussi

¹ BUSSEAU Annick, « *stratégies et techniques du commerce international* » Edition Masson, Paris, 1994 *Op.cit.* p.66.

une procédure qui permet de donner aux opérateurs initiés une assise légale conformément à la réglementation du commerce extérieur.

▪ **Les types de domiciliation**

On distingue :¹

A- La domiciliation des importations

Elle consiste pour l'importateur de désigner une banque agréée, auprès duquel il s'engage à effectuer les opérations et formalités bancaires prévues par la réglementation en vigueur. Du côté du banquier ; il s'agit d'ouvrir un dossier destiné à contrôler la conformité de la transaction internationale avec la réglementation du commerce extérieur et des changes. Il existe deux types de domiciliation import :

- **Domiciliation à délai normal** : Le délai de réalisation de l'importation ne dépasse pas six mois ;
- **Domiciliation à délai spécial** : Le délai excède six mois. Avant d'entamer la phase de domiciliation proprement dite ; le banquier doit s'assurer que l'importateur ne figure pas dans la liste des clients interdits de domiciliation, qu'il dispose d'un registre de commerce en cours de validité, d'une carte fiscale et d'un code de Numéro d'Identification Statistique (NIS). Enfin, l'agent chargé de l'opération est tenu d'apprécier la surface financière du client.

B- La domiciliation des exportations

À l'instar des importations ; les exportations sont soumises à une opération de domiciliation auprès d'une banque agréée ; qui s'en charge d'ouvrir un dossier afin de suivre l'opération et d'en rendre compte à la Banque d'Algérie. On distingue deux types de domiciliation :

- **Exportation à court terme** : dont le délai de rapatriement ne dépasse pas cent vingt jours à compter de la date d'expédition de la marchandise ;
- **Exportation à moyen terme** : dont le délai de rapatriement dépasse cent vingt jours à compter de la date d'expédition de la marchandise.

1-2-4-Les incoterms

La répartition des frais et des risques liés au transport de la marchandise est une source de conflit potentiel. Pour éviter toute ambiguïté sur les termes de l'accord, le contrat de vente doit se référer à un langage codifié les Incoterms (*international commercial terms*) ou CIV (*conditions internationales de vente*).

¹ Direction des formations diplômantes, Diplôme d'étude supérieure de banques « *commerce extérieure* », Alger, octobre, 2010.

Les Incoterms ont été définis par la chambre de commerce. Leur dernière révision date de l'année 2000. Ils définissent de façon uniforme les points de transfert de frais et les points de transfert de risques.¹

1-2-4-1-Le choix de l'incoterm

Le choix de l'incoterms résulte de la négociation entre les intéressés, mais aussi de facteurs extérieurs (*habitudes du marché, pratique des entreprises concurrentes*) et de la capacité de l'entreprise à mettre en œuvre une politique logistique.² En fait, le choix de l'incoterm a des conséquences juridiques (*obligations qui en découlent pour le vendeur et l'acheteur*) et pratiques.

1-2-4-2- L'utilité des incoterms

En établissement, en collaboration avec des organisations liées à l'ONU, un ensemble de termes commerciaux facilement compréhensible et assimilables par tous les pays, et offrant le maximum de neutralité et de loyauté, l'ICC a doté les opérateurs du commerce international d'un outil précieux, « *les incoterms* » que la majorité des autorités du monde commerçant recommandent à leurs ressortissants.

Tout document contractuel faisant ressortir la volonté des parties de soumettre l'expédition aux règles définies par les Incoterms, fera qu'en cas de conflit, les Incoterms feront force de loi, le tribunal jugera le litige en fonction du respect des articles de la brochure 560 de la chambre de commerce internationale.

1-2-4-3-La classification des Incoterms

Les incoterms sont classés en trois parties³

A- Classification par groupe

▪ **Les incoterms ventent au départ**

Il existe 8 incoterms « *vente au départ* ». Ils font partie des groupe E, F, C : EXW, FCA, FAS, FOB, CFR, CIF, CPT, CIP

▪ **Les Incoterms ventent à l'arrivée**

Il existe 5 Incoterms « *vente à l'arrivée* ». Ils commencent par la lettre D comme « *delivered* » c'est-à-dire « *livré* » : DAF, DES, DEQ, DDP, DDU.

¹ NGUYEN-The Madeline, « *importers* », 4ème édition, Eyrolles, 2011, p.111.

² LEGRAND Ghislaine, MARTINI Hubert, « *gestion des opérations import-export* », édition Dunod, Paris, 2008, Op.cit., p.26.

³ CORINNE.P, « *commerce international* », 4ème édition, Paris, 2002, p.62.

B- Classification par famille

L'ICC a attribué à chaque Incoterm un nom standard et une abréviation de 3 lettres (code ISO), par exemple : **FOB, CIF**.

Ils sont classés en quatre groupes :

- Les Incoterms **E, F, C** utilisés pour les ventes au départ (VD) ;
- Les Incoterms du groupe **D** utilisés pour les ventes à l'arrivée (VA).

FAMILLES	SIGLES	DESIGNATION
Groupe E Départ	EXW	EX WORKS A L'USINE
GROUPE F TRANSPORT PRINCIPALE NON ACQUITTE	FCA FAS FOB	FREE CARRIER FRANCO TRANSPORTEUR FREE ALONGSIDE SHIP FRANCO LE LONG DU NAVIRE FREE ON BOARD FRANCO A BORD
GROUPE C TRANSPORT PRINCIPAL ACQUITTE	CFR CIF CPT CIP	COST AND FREIGHT COUT ET FRET COST INSURANCE FREIGHT COUT ASSURANCE ET FRET CARRIAGE PAID TO PORT PAYE JUSQU'A CARRIAGE INSURANCE PAID TO PORT PAYE JUSQU'A +ASSURANCE
GROUPE D DELIVRE	DAF DES DEQ DDU DDP	DELIVERED AT FRONTEIER RENDU FRONTIERE DELIVERED EX SHIP RENDU EX SHIP DELIVERED EX QUAY RENDU QUAI PORT ARRIVEE DELIVRED DUTY UNPAID RENDU DROITS NON ACQUITTES DELIVERED DUTY PAID RENDU DROITS ACQUITTES

C- Classification par moyens de transports

▪ **Le transport maritime**

FOB: Free On Board (franco bord)	VD	CIF : Cost Insurance and Freight (Cout assurance et fret)	VD
FAS : Free alongside ship (franco le long du navire)	VD	DES : Delivred Ex ship (rendu ex-ship)	VA
CFR: Cost and Freight (cout et fret)	VD	DEQ : Delivred Ex Quay (rendu à quai)	VA

▪ **Le transport terrestre**

DAF : Delivred At Frontier (rendu frontière)
--

▪ **Le transport omnimodal**

EXW: Ex Works Paid to (à l'usine) VD	CIP : Carriage and Instrance (port payé assurance comprise) VD
FCA : Free Carrier (franco transporteur) VD	DDU : Délivred Duty Unpaid (rendu droits non acquittés) VA
CPT : Carriage paid to (port payé jusqu'à) VD	DDP : Delivred Duty paid (rendu droits acquittés) VA

1-2-4-4- Définitions des différents incoterms

A cet effet, il existe 11 incoterms qui définissent les obligations de l'acheteur et du vendeur et sont présenter comme suit :¹

- **EXW (EX Works)** : Le vendeur à le minimum de responsabilités, sa seule obligation, Se limite à la mise à disposition de la marchandise dans son local, c'est l'acheteur qui supporte tous les risques et frais inhérents au transport de la marchandise. La mise sous douane exports est à la charge de l'acheteur ;
- **FCA (Free-Carrier)** : L'acheteur choisit le mode de transport et le transporteur, il doit acquitter le prix du transport de puis l'entrepôt du transporteur jusqu'au lieu de livraison. Le vendeur doit livrer les marchandises au transporteur désigné par l'acheteur, c'est au moment où le transporteur prend en charge la marchandise qu'intervient le transfert des frais et risques. En cas de camion complet, conteneur complet, le vendeur est responsable du chargement, et l'acheteur du déchargement à leurs propres frais et risques. Les formalités de mise sous douane à l'exportation sont à la charge du vendeur ;
- **FAS : (free along side ship)**, franco le long du navire (*port d'embarquement convenu*) Le vendeur remplit son obligation lorsque la marchandise, dédouanée à l'exportation, a été placée le long du navire, sur le quai ou dans les allèges au port d'embarquement convenu. A partir de ce moment, l'acheteur supporte tous les frais et risques de perte ou dommage que peut courir la marchandise ;

¹ BELLOTIJ, « *transport international des marchandises* », édition Vuibert, Paris, 2002, p.77.

- **FOB : (*free on board*)**, franco à bord (*port d'embarquement convenu*) Le transfert des frais et des risques du vendeur à l'acheteur, se fait au moment où la marchandise passe le bastingage du navire, au port d'embarquement désigné. Les frais de chargement sont payés par le vendeur car ils ne sont pas inclus dans le fret ;
- **CFR (*Cost and Freight*)** : Le vendeur choisit le navire et paie le fret maritime jusqu'au port de destination convenu. Il est également responsable du changement sur navire et des formalités d'exportation Il met sous douane la marchandise en vue de son exportation dès que la marchandise a passé le bastingage du navire au port d'embarquement, le risque de perte ou de dommages aux marchandises ainsi que toute augmentation des frais sont transférés du vendeur à l'acheteur ;
- **CIF (*Cost, Insurance and Freight*)** : Il ressemble au CFR, mais le vendeur a l'obligation supplémentaire de fournir une assurance maritime contre le risque de perte ou de dommages aux marchandises en cours de transport maritime, et c'est lui qui la prime ;
- **CPT : (*carriage paid to*)**, port payé jusqu'à (point de destination convenu) Le vendeur choisit le transporteur. Il paye le fret pour le transport des marchandises jusqu'à la destination convenue. Le risque de perte ou de dommage ainsi que le risque de frais supplémentaires nés d'événements intervenant après livraison de la marchandise au transporteur sont transférés du vendeur à l'acheteur ;
- **CIP (*Carriage, Insurance, Paid to*)** : En plus des obligations du CPT, le vendeur doit fournir une assurance transport contre les risques d'avaries ou de perte de la marchandise pendant le transport. Elle doit couvrir au minimum le prix des marchandises majoré de 10% ;
- **DDP (*Delivered Duty Paid*)** : Cet incoterm implique l'obligation maximum pour le vendeur ; C'est le vendeur qui s'occupe de tout, il doit commander et payer le transport, et aussi il doit dédouaner les marchandises à l'import, payer les droits et taxes exigibles ;
- **DAP (*Delivered at place*)** : Le vendeur doit livrer les marchandises en mettant à la disposition de l'acheteur le moyen de transport arrivant prêtes pour être déchargées à l'endroit convenu si spécifié, au lieu de destination convenu, à la date ou dans les délais convenus ;
- **DAT** : pour le vendeur il doit livrer les marchandises en les mettant à la disposition de l'acheteur au terminal convenu dans le port ou au lieu de destination ; pour l'acheteur, il doit prendre livraison des marchandises dès qu'elles ont été livrées et payer leur prix comme prévu dans le contrat de vente.

1-2-4-5- Les limites des incoterms

Ces limites sont au nombre de quatre. Il faut rappeler que l'usage des incoterms est facultatif et que pour s'en prévaloir, les parties doivent clairement y faire référence dans le contrat de vente sans oublier d'ancrer les obligations sur un lien géographique précis.

Des variantes des incoterms peuvent être utilisées et porter à confusion. Elles sont quelquefois utiles pour respecter les particularités d'une transaction.

L'incoterms ne règle pas le problème du transfert de priorité de la marchandise. De plus, la pratique des ports ou de certaines professions développe des usages particuliers qui donneront lieu à des dispositions contractuelles expresses prévalant sur la définition des dispositions contractuelles expresses prévalant sur la définition des incoterms.

1-3- Les instruments de paiement à l'international

Un instrument de paiement permet à son utilisateur d'effectuer le règlement d'un achat ou d'éteindre une dette. Un instrument de paiement est délivré par une banque ou par un établissement de paiement et il peut prendre la forme d'une carte bancaire, d'un chèque, d'un virement, voir plus récemment d'un porte-monnaie électronique qui remplace l'utilisation des espèces.

1-3-1- Les différents instruments de paiement dans le commerce extérieur

Dans le paiement à l'international on distingue les instruments suivants :

1-3-1-1- Le chèque

Le chèque se définit comme un titre par le quel une personne dite tireur, donne ordre a une banque ou un établissement de crédit assimilé dite tirée de payer à vue une somme d'argent au profit d'une troisième personne dite porteur. C'est un ordre écrit et inconditionnel de paiement à vue en faveur d'un bénéficiaire, actuellement, ce moyen de paiement peut être utilisé tant-à l'exportation qu'à l'importation, libellé en dinars ou en devise étrangère, peu couteux et très répondu dans le monde.¹

A- Le circuit du chèque

Le chèque revient toujours au siège de la banque ou est ouvert le compte du titulaire, la signature apposée sur le chèque faisant la preuve de l'ordre de débit.²

Un circuit de composition entre banques s'est rapidement mis en place, la banque X échange montant pour montant, les paquets de chèques qu'elle détient de la banque Y. le solde en fin d'échange étant réglé par virement de banque a banque.

¹ Stéphane Piedlièvre « *instruments de crédit et de paiement* » 8ème édition dollaz, paris, 2014, p. 41.

² MONOD Dédier-Pierre, « *moyens et techniques de paiement international* », 4ème édition, ESKA, 2007, p.82.

B- Les avantages et les limites du chèque

Le chèque est un instrument de paiement comptant, il permet le règlement de transaction importante. Lorsqu'il n'est pas barré, il peut être transmis par voie d'endos, c'est-à-dire que le bénéficiaire d'un chèque peut le remettre à un de ses créanciers pour acquitter sa dette.

Ce moyen de paiement comporte un risque accru lorsqu'il est utilisé dans une transaction internationale pour les raisons suivantes :

- Il ne garantit pas le risque commercial ;
- Il ne garantit pas le risque politique ;
- Il peut être sans provision ;
- Les recours concernant les chèques sans provision sont extrêmement difficiles, les poursuites pénales variant d'un pays à l'autre.

1-3-1-2- Le virement international

Ce moyen de paiement consiste pour l'acheteur à demander à sa banque de payer directement à la banque du vendeur le montant d'une transaction. Le banquier de l'acheteur réalise alors différentes manipulations pour faire parvenir la somme sur le compte désigné. Lorsqu'une banque doit transférer des fonds à l'étranger, elle le fait généralement par le biais de compensation d'écriture en faveur de la banque étrangère qui se chargera de créditer son client ce qui évite le transport de fonds entre les deux pays. L'argent sera immédiatement disponible sur le compte du vendeur dès que celui-ci sera avisé par son banquier.¹

A- Les types de virement

Lorsqu'une banque doit transférer des fonds à l'étranger elle le fait souvent par le biais de compensation d'écriture en faveur de la banque étrangère. Les moyens utilisés sont comme suivant :²

- **Le courrier** L'ordre de virement transite par la voie postale, il en résulte que les délais peuvent être plus en moins longs, en fonction de l'éloignement et de l'organisation postale du pays concerné ;
- **Le télégraphique Transfer (téléx)** Il est plus rapide que le virement par courrier, il offre également d'avantage de Sécurité, mais le support papier reste l'instrument de virement, ce qui laisse subsister un risque d'erreur.

Dans ce type de virement il faut demander au client un préavis de paiement afin de réagir en cas de retard de non-paiement.

¹ Stéphane Piedelièvre « *instruments de crédit et de paiement* » 8ème Edition, Paris, 2014. *Op.cit.*, p.41.

² MONOD Dédier-Pierre, « *moyens et techniques de paiement international* », 4ème édition, ESKA, 2007, *Op.cit.*, p.80.

- **Le SWIFT :** Il s'agit d'un moyen peu coûteux, très rapide grâce au système SWIFT (*Society for Worldwide inter-bank Financial Télécommunication*), sûr et rendant l'impayé impossible si le virement est effectué avant tout expédition, Il comprend trois niveaux de fonctionnement :¹
 - La banque avec son terminal ;
 - Le concentrateur national ;
 - Le centre de commutation international.²

Tout message transitant via le réseau SWIFT est codé, les utilisateurs autorisés possèdent un code confidentiel.

Le nom de l'émetteur et du destinataire en tête du message suivis du type d'opération demandé.

Les différentes informations nécessaires au bon déroulement sont indiquées dans un ordre prédéterminé, chaque début du chapitre est identifié par un membre à deux chiffres.

Les principaux types de message SWIFT sont :

- MT 100 concerne les virements de fonds à l'étranger ;
- MT 200 concerne le paiement entre banque ;
- MT 400 concerne le paiement d'effet de commerce ;
- MT 700 concerne le crédit documentaire ;

B-Avantages et inconvénients du virement

▪ **Avantage**

- Moyen de paiement peu coûteux ;
- Très rapide grâce au télex ou au système SWIFT ;
- Sûr et rendant l'impayé impossible ; si le virement est effectué avant toute expédition ;
- Sécurisé, grâce à des contrôles très sophistiqués.

▪ **Inconvénients**

Tout instrument de paiement présente des inconvénients et parmi les inconvénients du virement international on cite :

- L'initiative de l'ordre de virement est laissée au débiteur ;
- La possibilité d'un risque de change dans le cas d'un virement en devises ;
- Il peut s'avérer long et dépendant vis-à-vis du délai de poste ;

¹ LEGRAND Ghislaine, MARTINI Hubert, « *gestion des opérations import-export* », édition Dunod, Paris, 2008, *Op.cit.*, p130.

² MONOD Dédier-Pierre, « *moyens et techniques de paiement international* », 4ème édition, ESKA, 2007, *Op.cit.*, p.p.81-82.

- Il ne consiste pas une garantie de paiement sauf s'il est effectué avant l'expédition des marchandises.

1-3-1-3- Les effets de commerce

L'effet de commerce est un titre négociable qui constate l'existence au profit du porteur d'une créance à court et sert à son paiement, il se caractérise par cinq éléments : la négociabilité, un objet monétaire, un engagement de payer, un paiement à court terme et un usage de recevoir le titre en paiement.¹

A- Les différents effets de commerce

On distingue 3 types d'effets de commerce qui sont :

▪ La lettre de change

La lettre de change plus communément appelée traite est un titre par lequel le fournisseur d'une marchandise ou d'un service le tireur donne l'ordre à son client le tiré d'effectuer le paiement le montant à un tiers désigné le bénéficiaire à une date préalable déterminée à l'échéance.

Dans son principe la lettre de change est un moyen de paiement qui permet au tireur de s'acquitter d'une dette qu'il a envers le bénéficiaire par une simple signature. Elle peut circuler entre les mains de plusieurs bénéficiaires successifs par le mécanisme de l'endossement.

Afin de simplifier le traitement des lettres de change des normes ont été imposées, il est interdit d'imprimer, de vendre et émettre des effets non conformes à ces normes.

▪ Le billet à ordre

Le billet à ordre est un effet de commerce par lequel une personne dite souscripteur s'engage à payer à une seconde personne dite bénéficiaire ou à son ordre une somme déterminée à une certaine échéance. C'est un titre formel qui a tantôt un caractère civil tantôt un caractère commercial, il nécessite un écrit il doit comporter certaines mentions obligatoires malgré quelques hypothèses de suppléances légales.²

- Le circuit du billet à ordre

Comme tous les effets de commerce, le billet à ordre circule par la voie de l'endossement translatif, l'endosseur souscrit un engagement cambial et il est garant du paiement, le porteur sera protégé par la règle de l'inopposabilité des exceptions. Comme il n'existe pas de provision, l'endossement du billet à ordre n'emporte pas transfert de la propriété de la provision.

¹ MONOD Didier-pierre « *moyens et techniques de paiement internationaux* » Edition eska, paris, 2007, Op.cit.p34.

² *Idem.*

Le billet à ordre peut aussi faire l'objet d'un endossement à titre de procuration et d'un endossement pignoratif.

- **Les avantages et les inconvénients**

Le billet à ordre a pour avantage de permettre au tireur le paiement d'une quantité d'argent déterminée à une à une date convenue et peut être au porteur ou endossable c'est-à-dire transmissible à un tiers.

Il a pour principal inconvénient d'exposer le porteur à un risque d'impayé puisque la provision correspond au montant du billet n'est généralement pas constitué lors de l'émission. Le recours à un aval peut donc s'avérer utile par exemple en cas de doute sur la solidité financière du fournisseur.

▪ **Le warrant**

Les warrants se définissent comme une forme particulière de billet à ordre dont le paiement est garanti par un gage, il existe deux grandes catégories de warrants ceux dans les magasins généraux qui comportent une dépossession et ceux sans déplacement qui ne comportent pas de possession. Le recours aux warrants devient assez rare en pratique.¹

Les warrants présentent de multiples d'avantages et d'inconvénients :

Un warrant subit des variations plus fortes que son support. Il est donc plus aisé de spéculer sur un warrant que sur son support. Le prix d'un warrant est plus faible que celui de son support, on peut donc avoir en portefeuille des titres sans devoir immobiliser leur coût comme cela serait le cas si l'on possédait réellement ces titres. La perte maximale est celle du warrant et est donc limitée à la valeur du warrant contrairement à la perte possible en possédant directement le support. Utiliser les Warrants peut permettre de se "couvrir" contre une baisse du support ; le warrant sert alors de couverture. En effet, si l'on possède des actions A, on "s'assure" alors contre une baisse éventuelle du cours de ces actions en achetant des put warrants sur cette action. Ainsi, le bénéfice engendré par le put warrant en cas de baisse du support "amortira" la perte subie sur les actions.

Les cours des warrants varient plus fortement que les cours des supports ; donc il faut accorder plus d'attention à ceux-ci. Par conséquent, les warrants nécessitent un suivi plus important qu'un portefeuille boursier classique.

La durée limitée dans le temps du warrant fait qu'à terme il n'a plus de valeur. Donc la perte ne peut s'éviter ni se minimiser quand l'échéance arrive.

La fiscalité n'est pas la même que pour les autres valeurs. Il n'y a pas de seuil de cession.

¹ Monod Didier-pierre « *moyens et techniques de paiement internationaux* » Edition eska, paris, 2007. *Op.cit.* p.35.

D'autre part, comme l'on ne possède pas le support, on ne peut pas bénéficier d'éventuels dividendes. Il faut aussi savoir que les warrants ne sont pas admissibles au P.E.A. (*plan d'épargne en actions*). On notera également que l'on ne peut pas faire de vente à découvert avec les warrants.

1-3-1-4- L'affacturage

L'affacturage est un contrat par lequel un établissement de crédit spécialisé, appelé factor, achète ferme les créances détenues par un fournisseur, appelé vendeur, sur ses clients, appelés acheteurs ou bénéficiaires de services et ce moyennant rémunération.¹

A- Les différents types de l'affacturage

Qui se présente de la manière suivante :

- **L'affacturage traditionnel ou “old line factoring”**
 - L'affacturage apporte à l'adhérent un service de Gestion commerciale de ses créances car le factor les gère pour lui (enregistrement des factures, relance débitrice en cas de retard de paiement, assure les encaissements, service contentieux en cas de non-paiement ;
 - L'affacturage est une technique de financement à CT car le factor achète les créances avant l'échéance prévue ;
 - Le Factor assure la bonne fin de l'opération ce qui signifie que le risque pèse sur le factor en cas de non-paiement du débiteur, et pas sur l'adhérent.
- **L'affacturage contemporain ou « new line factoring »** Ceci est un démembrement de l'affacturage traditionnel. On distingue 03 versions :
 - Le maturity factoring : le factor assure la gestion des créances transmises mais ne les paie Qu'à leur échéance (1+3) ;
 - L'agency factoring : l'adhérent continu de gérer ses créances, le factor les paie par anticipation et en assure la bonne fin (2+3) ;
 - Le factoring with Recourse : le factor gère les créances, les paie par anticipation mais n'en assure pas la bonne fin (1+2).

B- Les avantages de l'affacturage

C'est un procédé de recouvrement efficace puisque le factor décharge le vendeur du souci de la gestion du poste clients et de l'encaissement des sommes dues. C'est une technique de mobilisation du poste client et ce quel que soit le mode d'ajustement convenu avec l'acheteur.

¹ Stéphane pied lièvre « *instrument de crédit et de paiement* » 8ème édition Dollaz, paris,2014, p.15.

C'est une garantie de bonne fin puisque le factor s'engage à payer au vendeur les factures qu'il a émises. Le risque d'insolvabilité de l'acheteur et le risque de non-paiement à l'échéance sont pris en charge par le factor sauf faute du fournisseur.

1-3-3-Les limites des instruments de paiement

Les instruments de paiement (*chèque, virement, effet de commerce, carte bancaire, affacturage*) présentent le principal inconvénient de ne pas permettre un bon équilibre des risques entre le vendeur et l'acheteur. Ils ne permettent pas de mettre en place une simultanéité entre le paiement et la livraison. En effet, soit c'est l'acheteur qui paye d'avance et à ce moment-là il prend le risque de ne pas être livré, soit c'est le vendeur qui livre en premier et il prend alors le risque de ne pas être payé.¹

Les instruments de paiement et en particulier le virement (*qui est de loin l'instrument le plus utilisé*) sont utilisables avec des acheteurs "sûrs" dans des pays où les transferts de fonds s'effectuent sans difficulté. À partir du moment où l'exportateur travaille avec des pays à risques, il est nécessaire d'utiliser des techniques de paiement plus sophistiquées appelées "paiements documentaires" où les "shipping documents", qui jouent un rôle très important, sont remis à la banque de l'acheteur contre paiement.

Section 2 : Les techniques de paiements à l'international

Dans le cadre des opérations import et export, les transactions commerciales nécessitent l'utilisation de techniques de paiement. On distingue l'encaissement simple de l'encaissement documentaire. Dans le premier cas, le paiement se fait contre marchandise à l'expédition ou après l'expédition par l'acheteur. Dans le second cas, le paiement à vue ou à échéance se fait contre des documents préalablement définis qui transitent par les banquiers. Ces derniers peuvent donner un engagement irrévocable de paiement comme dans le crédit documentaire ou la remise documentaire.

2-1- Le transfert libre

Le transfert libre (*l'encaissement simple*) quant à lui n'est pas une technique particulière, sous cette expression est désigné l'encaissement par le vendeur sans que le règlement soit conditionné par la remise de certains documents à la banque prouvant qu'il a rempli ses obligations au regard de la liasse documentaire nécessaire à l'entrée de la marchandise dans le pays de l'acheteur et à son appropriation de celui auprès de son transporteur.

¹ MONOD Dédier-pierre « *moyens et techniques de paiement internationaux* », édition eska, paris, 2007. *Op.cit.* p.55.

En effet, l'exportateur convient d'expédier sa marchandise et entend de n'être payé qu'ultérieurement ; il renonce ainsi à sa propriété sans aucune garantie en échange mis à part la parole de son débiteur (*acheteur*).¹

L'encaissement simple consiste donc en l'acte par lequel l'acheteur (national) donne ordre à sa banque de transférer une somme définie au profit du vendeur (non résident) auprès d'une banque étrangère, il vise un encaissement de documents financiers non accompagné de documents commerciaux.

2-1-1- Les intervenants

- **L'exportateur** il expédie la marchandise comme convenu et il envoie la facture commerciale du montant convenu ;
- **L'importateur** il reçoit la marchandise et il paie à la réception de la facture ou à l'échéance fixée.

2-1-2- L'aspect technique

Dans ce qui suit nous allons présenter le déroulement de la technique du transfert libre :

2-1-2-1- Traitement d'un transfert libre

L'importateur après avoir reçu les documents directement du vendeur et pris possession de la marchandise, s'adresse à son banquier pour transférer le montant de la facture.²

▪ Ouverture du dossier

L'importateur se présente à sa banque munie des documents exigés par cette dernière, l'agent ou le préposé à l'opération procède à la vérification des documents et de la conformité de la signature du client. Une fois la vérification effectuée, le client remplit un ordre de virement sur imprimé modèle en faveur de son fournisseur, il est important aussi de vérifier l'authenticité de la signature apposée sur l'ordre et que le solde du compte client permet bien le transfert.

▪ Constitution et transmission du dossier

Après l'ouverture, le dossier est constitué en deux exemplaires, l'un sera transmis à la DE l'autre sera archivé au niveau de l'agence. La DE se chargera de l'achat des devises auprès de la BA via le SWIFT du montant de la facture à la banque du bénéficiaire.

▪ Apurement du dossier et archivage

Une fois le transfert soit effectué, la DE transmet à l'agence la formule de règlement revêtue de son cachet et une liaison inter-sièges reprennent la contre-valeur définitive en DA. Les frais de SWIFT. Sur la base de la liaison, le chef de service solde l'opération et procède à l'apurement du dossier éventuellement la comptabilisation de la différence de change.

¹ CAUDAMINE Guy et MONTIER John, « *banque et marchés financiers* », édition economica, Paris, 1998.p.68.

² RUU de la CCI relative aux encaissements pub CCI, brochure n°522 paris réservé 95.

2-1-2-2-Déroulement et mécanisme d'un transfert libre

Schéma N° 01 : Déroulement d'un transfert libre

Source : www.eur-export.com

1. Tout d'abord, les cocontractants se mettent d'accord dans le contrat commercial sur le règlement par transfert libre ;
2. Ceci implique que l'exportateur ayant une confiance totale en son partenaire commercial, lui envoie la marchandise accompagnée des documents d'expédition en son nom ;
3. L'importateur prend possession de la marchandise une fois arrivée à destination ;
4. Ce n'est que quand l'importateur dispose des fonds destinés au paiement de son fournisseur (*souvent après avoir vendu la marchandise importée*) qu'il fait intervenir sa banque domiciliaire sans laquelle les règlements ne peuvent être effectués.

La banque de l'importateur procède au transfert de fonds au profit de la banque de l'exportateur, cette dernière paye à son client exportateur le montant qui lui a été transféré pendant le processus de réalisation d'une opération par transfert libre, les banques ne sont pas engagées elles n'agissent qu'à titre d'intermédiaires pour faciliter l'opération.

2-1-3- Les risques du transfert libre

▪ Pour l'exportateur

- **Le risque commercial** : défaillance du débiteur, dépôt de bilan, etc.
- **Le risque politique** : guerre, non-transfert des fonds, etc.

▪ Pour l'importateur

- Mauvaise livraison ;
- Livraison hors délais.

2-1-4- Les avantages et les inconvénients du transfert libre

Voici quelques avantages et inconvénients du transfert libre :

▪ Les avantages

- Rapide et souple sur le plan administratif ;
- Modération des coûts ;
- Simplicité de la procédure.

▪ Les inconvénients

- L'exportateur subit le risque de non-paiement le règlement est à l'initiative de l'acheteur.
- l'acheteur peut modifier unilatéralement les conditions de paiement ;
- en n'étant pas basée sur des documents, cette technique ne prévoit aucune garantie pour couvrir le vendeur.

2-2- Crédit Documentaire

Le crédit documentaire est une promesse donnée par un banquier de l'importateur à un exportateur étranger selon laquelle le montant de sa créance lui sera réglé, pourvu qu'il apporte à l'aide des documents et énumérés, donc il s'agit d'un engagement irrévocable pris vis-à-vis de l'exportateur à la banque de l'importateur et sous conditions qu'elle reçoit des documents conforme prouvant l'expédition des marchandises convenues.

Dans cette opération, le paiement de l'exportateur n'a lieu qu'au vu des documents conforme stipulés dans le crédit, d'où leur importance exclusive. Il est très important pour l'importateur d'avoir constamment à l'esprit que le paiement est lié à la conformité des documents et non de la marchandise elle-même qui n'est aucunement prise en compte dans sans aspect physique et réel.¹

2-2-1- Les intervenants

- **Les donneurs d'ordres** « *l'importateur* » c'est l'acheteur qui a négocié un contrat commercial avec un fournisseur étranger ; il donne à sa banque des instructions d'ouverture du crédit documentaire en faveur de son fournisseur, ou il précise entre autre les documents désirés et le mode de règlement ;
- **La banque émettrice** « *la banque de l'importateur ou de l'acheteur* » qui, après avoir reçu des instructions de son client émet le crédit documentaire (*procède à son ouverture*) ;
- **La banque notificative** « *la banque de l'exportateur* » c'est la banque correspondante de la banque émettrice dans le pays du vendeur, elle va notifier au vendeur l'ouverture du crédit documentaire en sa faveur (*elle n'est pas forcément la banque habituelle du vendeur*) ;
- **Le bénéficiaire** c'est l'exportateur qui est le vendeur.

2-2-2- Aspects technique

La mise en place de crédit documentaire est souvent nécessaire pour sécuriser les opérations avec l'étranger, et pour éviter les pièges il est nécessaire de connaître ses mécanismes et les optimisations possibles.

¹ www.credit-documentaire.com consulté le 15/04/2021 à 11h54.

2-2-2-1- Les documents habituellement exigés

Comme son nom l'indique, le crédit documentaire est basé sur l'utilisation de documents attestant de l'expédition des marchandises commandées vers leur destination et dans les délais convenus.

Les principaux documents exigés en matière de crédit documentaire sont :

- Le document de transport (*connaissance ou lettre de transport aérien etc...*) - Le document d'assurance : les risques que doit couvrir l'assurance doivent être spécifiques de façon précise par l'importateur et figurer sur le contrat commercial, et sur les instructions d'ouverture du crédit documentaire ;
- La facture commerciale qui constitue la créance de l'exportateur sur l'importateur.

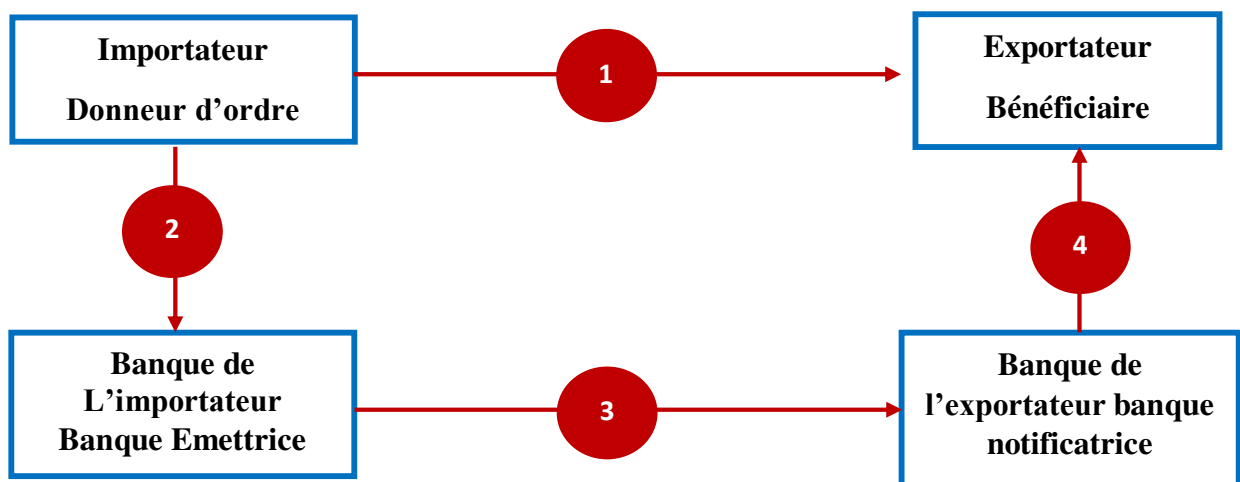
2-2-2-2- Le déroulement du crédit documentaire

L'opération de crédit documentaire se déroule en deux phases :

▪ **Phase 1 : ouverture du crédit**

C'est la phase où après avoir un contrat commercial ou reçu une facture pro forma, l'importateur sollicite sa banque pour ouvrir un crédit documentaire.

Schéma N°02 : Ouverture du crédit



Source : direction des formations diplômantes (commerce extérieur).

1. Conclusion d'un contrat commercial entre l'importateur et l'exportateur. Dans ce contrat sont discutées les conditions selon lesquelles la transaction commerciale pourrait se dénouer.
2. Après signature du contrat commercial, l'importateur se présente à sa banque et lui formule une demande d'ouverture de crédit en faveur de l'exportateur.
3. La banque de l'importateur après avoir accepté d'ouvrir le crédit en faveur de l'exportateur, avise la banque de ce dernier pour notifier le crédit.
4. La banque de l'exportateur notifier le crédit auprès de l'exportateur.

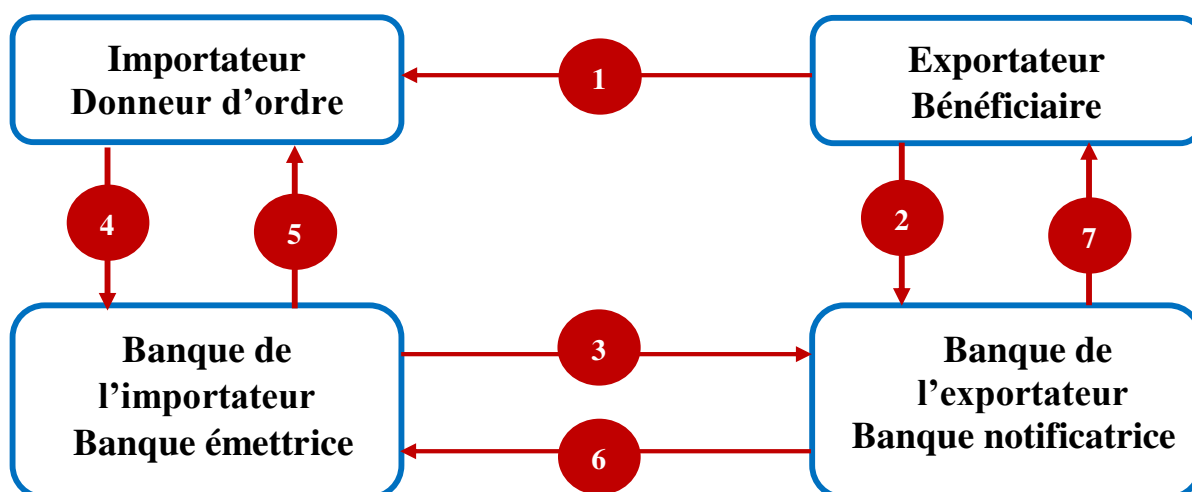
- **Phase 2 : réalisation du crédit**

C'est la phase durant laquelle et après avoir reçu la notification du crédit par sa banque, l'exportateur prépare et expédie les marchandises. Il récupère le document de transport, les documents annexes exigés par l'importeur. Il établit la facture définitive selon le terme de vente convenu dans le contrat. Une fois tous les documents réunis, l'exportateur les remet à sa banque selon les conditions d'ouverture, pour la réalisation du crédit.

Le crédit documentaire peut être réalisable à vue ou contre acceptation :

- **Crédit réalisable à vue**

Schéma N°03 : Crédit réalisable à vue

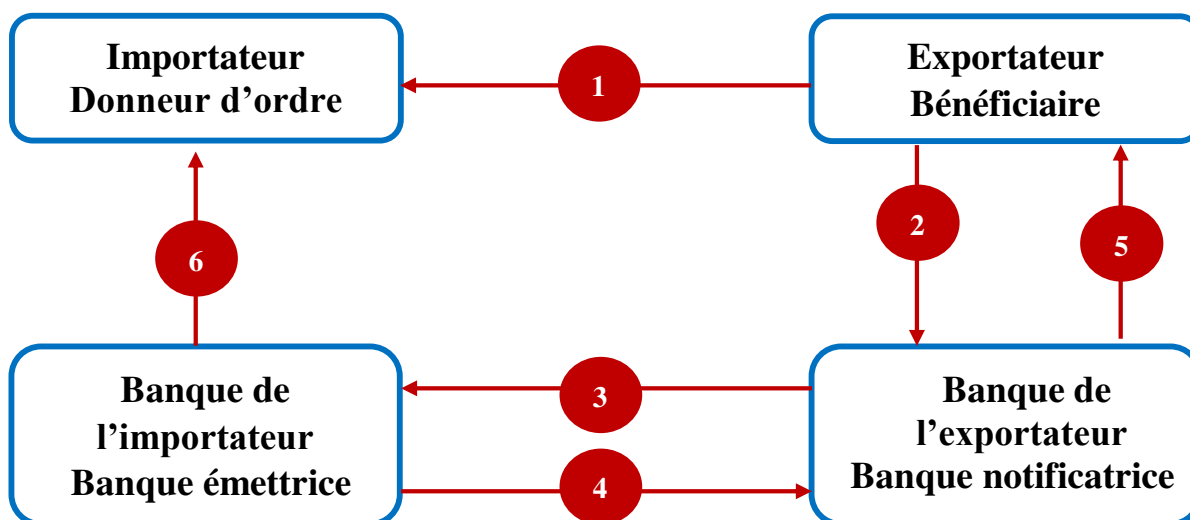


Source : direction des formations diplômantes (commerce extérieur)

1. Expédition de la marchandise par l'exportateur qui récupère le document de transport.
2. L'exportateur remet l'ensemble des documents à sa banque contre paiement à vue.
3. La banque de l'exportateur, après des documents et après s'être assurée de leur conformité, les transmet à la banque de l'importateur pour paiement.
4. Une fois les documents reçus, la banque de l'importateur procède à leur vérification et assure à son tour de leur conformité. Après cela, elle convoque l'importateur pour paiement.
5. Une fois que l'importateur aura les documents, sa banque (banque émettrice) les lui remet pour le retrait de marchandise.
6. La banque de l'importateur (banque émettrice) effectue le transfert des fonds vers la
7. Banque de l'exportateur (banque notificatrice).

- **Crédit réalisable contre acceptation**

Schéma N° 04 : Crédit réalisable contre acceptation



Source : manuel des formations diplômantes (commerce international)

1. Expédition de la marchandise par l'exportateur à l'importateur.
2. L'exportateur remet à sa banque l'ensemble des documents accompagnés d'une traite tirée sur la banque de l'importateur (*crédit irrévocable*) ou sur sa propre banque si le crédit est confirmé par cette dernière.
3. La banque de l'exportateur après vérification des documents les transmet avec la traite à la banque de l'importateur.
4. Une fois les documents reçus, la banque de l'importateur procède à leur vérification. S'ils sont conformes elle retourne la traite, après l'avoir acceptée à la banque de l'exportateur (*banque notificatrice*).
5. La banque de l'exportateur (*banque notificatrice*) a réception de la traite, la retourne au client exportateur (bénéficiaire) qui pourra la négocier ou la conserver jusqu'à l'échéance.
6. La banque de l'importateur (*banque émettrice*) remet les documents à l'importateur (*donneur d'ordre*) pour qu'il puisse retirer sa marchandise.

2-2-3- Les différentes natures du crédit documentaire

Nous distinguons :

2-2-3-1- Le crédit documentaire irrévocable

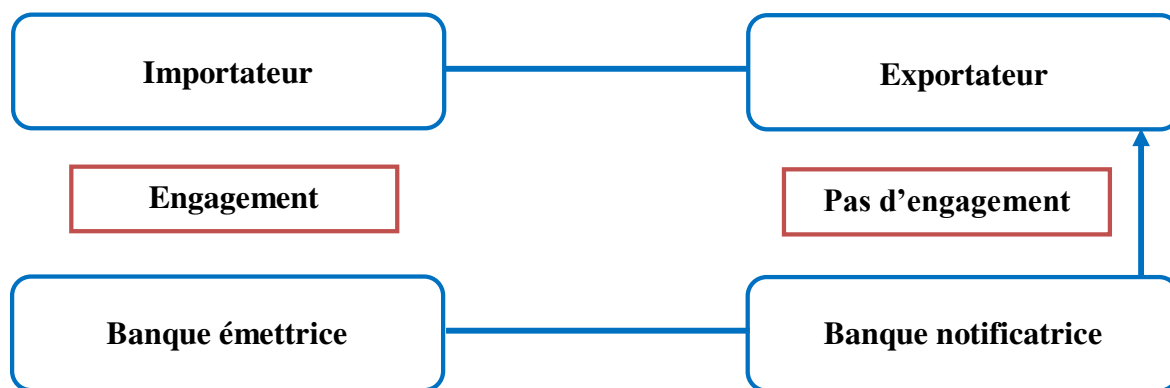
C'est un crédit qui ne peut être annulé ou même modifier par la banque émettrice sans l'accord conjoint de l'importateur et de l'exportateur, tant qu'à validité n'a pas expiré.

Il crée pour la banque émettrice un engagement ferme de payer.¹

¹ MONOD Dédier-Pierre, « *moyens et techniques de paiement international* », 4ème édition, ESKA, 2007, p121.

L'ouverture d'un crédit documentaire irrévocable est presque toujours notifiée au bénéficiaire, par un correspondant qui se contente de donner un avis de l'ouverture du crédit, ne prenant lui-même aucun engagement de payer. Le paiement est ainsi du ressort et de la responsabilité exclusive de la banque émettrice. Le lieu d'utilisation du crédit peut être le domicile de la banque émettrice ou celui du correspondant dans le pays de l'exportateur si la banque émettrice le charge d'agir en son nom et lieu.

Schéma N° 05 : Crédit irrévocable



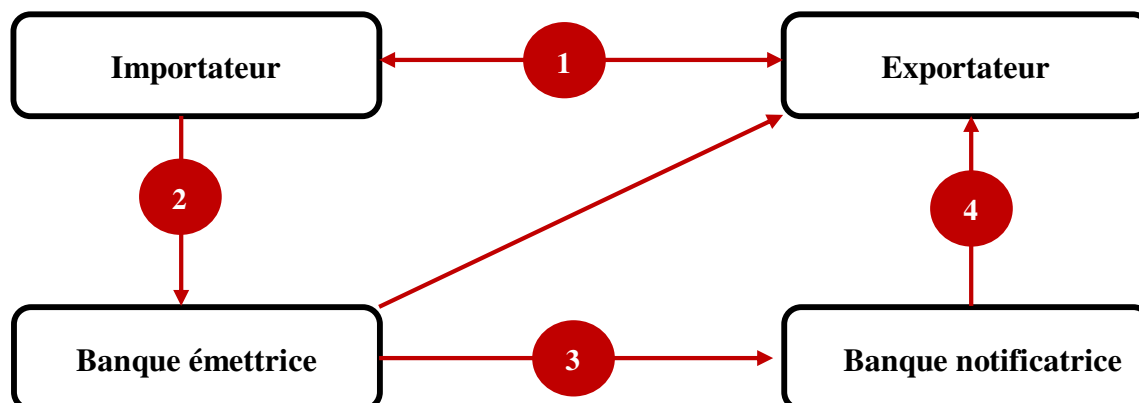
Source : direction des formations diplômantes (commerce extérieur)

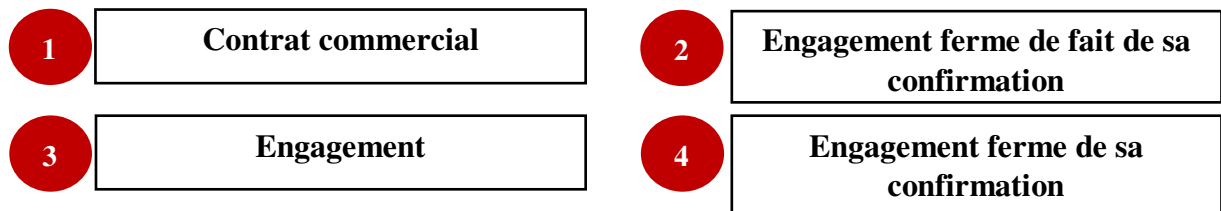
2-2-3-2- Le crédit documentaire irrévocable et confirmé

Le crédit irrévocable et confirmé assure à l'exportateur deux engagements de paiement indépendants, celui de la banque émettrice et celui de la banque confirmatrice (*notificatrice*).

Ce type de crédit présente le coût le plus élevé, la sécurité jouant au profit de l'exportateur, l'importateur à la possibilité de demander que les frais de confirmation.

Schéma N° 06 : Le crédit documentaire irrévocable confirmé





Source : direction des formations diplômantes (commerce extérieur)

2-2-4- Les risques du crédit documentaire

L'analyse des risques peut se répartir en deux catégories : ¹

- **Risque pour les banques**
 - **Risques du banquier donneur d'ordre**
 - **Risque relatif au financement**

Ce risque n'apparaît que si le crédit est irrévocable. C'est-à-dire le banquier donneur d'ordre a pris un engagement. Il doit payer le vendeur en tout état de cause dès lors que les documents sont conformes. Il n'est pas sûr que l'importateur le remboursera le moment venu. Le crédit documentaire est, avant tout, un crédit par signature. Le banquier émetteur paye des réceptions des documents. Il conserve les documents nets supporte le décaissement jusqu'au paiement par l'importateur. On peut supposer que l'importateur n'est pas en mesure de rembourser sa banque dans les délais de validité du crédit.

Il demande, alors, des délais supplémentaires pour lui permettre soit de :

- Transformer la marchandise ;
- De trouver un acheteur, s'il s'agit de produit finis.

A cela, le banquier doit trouver des solutions :

- Si le banquier fait confiance à son client, il lui remet les documents tout en perdant la gage, il obtient en contrepartie un engagement de payer à une date déterminée. Dans ce cas, un autre crédit est mis en place et il n'a aucun rapport avec le crédit documentaire.
Exemple : « *Avances sur marchandises* ».
- Le banquier ne voulant pas se dessaisir du gage, endosse le connaissement à l'ordre d'un transitaire chargé de prendre les marchandises et de les stocker pour son compte.
- Pour détenir un droit sur les marchandises, le banquier donneur d'ordre se fera établir ou endosser à son ordre, le jeu complet de connaissements de même que les documents d'assurance.

¹ Stéphane piedelievre « *instruments de crédit et de paiement* » 8ème édition dollaz, paris 2014.p.43.

▪ Risque relatif à l'examen des documents

Il existe un risque important relatif à l'examen des documents et à la décision qu'il faudra prendre. C'est pour cela que la vérification des documents est toujours délicate et minutieuse nécessitant une bonne expérience de la part du banquier.

Les questions d'interprétation peuvent se poser. C'est grâce aux règles et usances du crédit documentaire que beaucoup de litiges sont évités.

▪ Risques du banquier correspondant

- Risque relatif à l'examen des documents : L'examen des documents est aussi délicat pour le banquier confirmateur qui a pris un engagement équivalent de celui du banquier émetteur ;
- Risque de non-remboursement du banquier émetteur : Le banquier confirmateur ayant déjà versé le montant au bénéficiaire sur présentation des documents et en cas de non-remboursement par le banquier émetteur, assume son engagement et conserve le risque.

▪ Risques pour les clients

- **Risque de l'importateur (*donneur d'ordre*)** : Pour l'importateur, les marchandises peuvent ne pas être conformes à la commande. Pour cela, il peut faire jouer en sa faveur une garantie de bonne fin.
- **Risque de l'exportateur** : Quant à l'exportateur, il n'a de sécurité maximale que si le crédit documentaire comporte l'engagement des banques. C'est à leur niveau que l'étude des risques doit être plus attentive.

2-2-5- Les modalités relatives au crédit documentaire

Le crédit documentaire est un crédit mis en place en faveur d'un exportateur (*appelé généralement bénéficiaire*) pour lui permettre de récupérer le produit de ses exportations dans les délais convenus avec l'importateur (*donneur d'ordre*) contre remise des documents conformes à l'ouverture du crédit.

2-2-5-1-Le crédit documentaire « transférable »

Le crédit documentaire transférable est une autorisation donnée à l'exportateur (*par l'importateur*) en vue de transférer le crédit partiellement ou en totalité à un ou plusieurs tiers fournisseur (*exportateurs*) résidants dans le pays de l'exportateur ou à l'étranger.¹

L'exportateur étant quelquefois un intermédiaire ne disposant pas des marchandises commandées par l'importateur, ou il ne dispose pas également de fonds nécessaires pour fabriquer cette dernière, demande à celui-ci d'ouvrir en sa faveur un crédit documentaire

¹ BENKRIMI.K, « *crédit bancaire et économie financière* », édition ELDAR ELOTHMANIA, Alger, 2010, p141.

transférable. Cette clause permettra au banquier négociateur (*banquier de l'exportateur*) de transférer le bénéficiaire du crédit au tiers fournisseur.

Les conditions du crédit et le prix unitaire doivent être, exactement, les mêmes que celles du crédit de base à l'exception des points suivants :

- Le montant du crédit et le prix unitaire de la marchandise peuvent être moins élevés ;
- La durée de validité peut être raccourcie pour autant que le crédit de base ne prescrive pas une date d'expédition déterminée ;
- L'exportateur (*premier bénéficiaire*) qui joue ici un rôle d'intermédiaire a le droit de remplacer la facture du fournisseur (*bénéficiaire du crédit transféré*) par la sienne, majorée de sa marge commerciale.

2-2-5-2-Le crédit documentaire a « clause rouge » (red clause)

La clause était portée à l'encre rouge pour attirer l'attention sur la nature particulière de ce crédit qui signifie que la banque notificatrice ou confirmatrice a effectué une avance au bénéficiaire (*exportateur*) avant présentation des documents pour lui permettre de procéder à l'expédition de sa marchandise.

Cette clause est insérée à la demande du donneur d'ordre (l'importateur) par sa banque, en précisant le montant de l'avance autorisée. Dans certain cas, ce montant peut être égal à la totalité du crédit. L'importateur (donneur d'ordre) à l'intérêt à ce que l'acompte soit garanti par une banque exige en contrepartie une garantie de restitution d'acompte.

2-2-5-3-Le crédit documentaire « renouvelable » (revolving)

Pour obtenir des prix avantageux, il se peut que l'importateur commande une quantité de marchandises dépassant les besoins du moment et que la livraison soit échelonnée sur une période déterminée.

Dans ce cas, l'importateur peut faire émettre un crédit documentaire renouvelable, d'un montant couvrant la contre-valeur de la livraison partielle.

Le crédit renouvelable est adapté à la situation où des livraisons successives sont prévues contractuellement (*contrat de livraison échelonnée*).

Le paiement est alors effectué par le crédit automatiquement renouvelable qui couvre la valeur de chaque tranche.

La clause de renouvellement mentionne les délais durant lesquels il est possible d'utiliser les différentes tranches.

2-2-6- Les avantages et les inconvénients du crédit documentaire

▪ Les avantages

- Sécurité totale si le crédit est confirmé ; si non la sécurité est satisfaisante ;
- Universalité de la technique ;
- contrôle de la conformité apparente des prestations documentaires ;
- Seule la fraude permet l'opposabilité des paiements.

▪ Les inconvénients

- Procédures complexes et très administratives au formalisme rigoureux ;
- Technique parfois mal perçues par l'acheteur (*marque de défiance*) ;
- Coût élevé surtout si le montant du crédit dépasse 10000€ en France.

2-3- Remise documentaire

La remise documentaire est une procédure de recouvrement dans laquelle une banque a reçu un mandat d'un exportateur (*le vendeur*) d'encaisser une somme due par un acheteur contre remise des documents. Le vendeur fait établir des documents commerciaux et de transport à l'acheteur, contre paiement ou acceptation d'effets de commerce. La remise documentaire est soumise à des règles et usances uniformes.¹

2-3-1- Les intervenants

- **Le remettant** « *donneur d'ordre* » c'est le vendeur exportateur appelé également tireur, il rassemble les documents et les remet à sa banque avec l'ordre d'encaissement ;
- **La banque remettante** c'est la banque du vendeur, elle reçoit les documents de l'expéditeur et les transmet à la banque de l'importateur selon les instructions reçues par ce dernier ;
- **La banque présentatrice** c'est la banque à l'étranger chargé de l'encaissement, elle s'occupe de la remise des documents à l'importateur tiré soit contre paiement au comptant soit contre acceptation d'une traite payable à échéance ;
- **Le tire** c'est l'importateur à qui les documents sont présentés contre paiement ou contre acceptation d'une traite.

2-3-2- Aspects techniques

Dans la réalisation d'une transaction par remise documentaire le déroulement et le paiement se fait comme suit :

¹ MONOD Dédier-pierre « *moyens et techniques de paiement internationaux* » édition eska, paris,2007
Op.cit ,p61.

2-3-2-1-Déroulement de la remise documentaire

Pratiquement, l'opération de remise documentaire se présente comme suit :

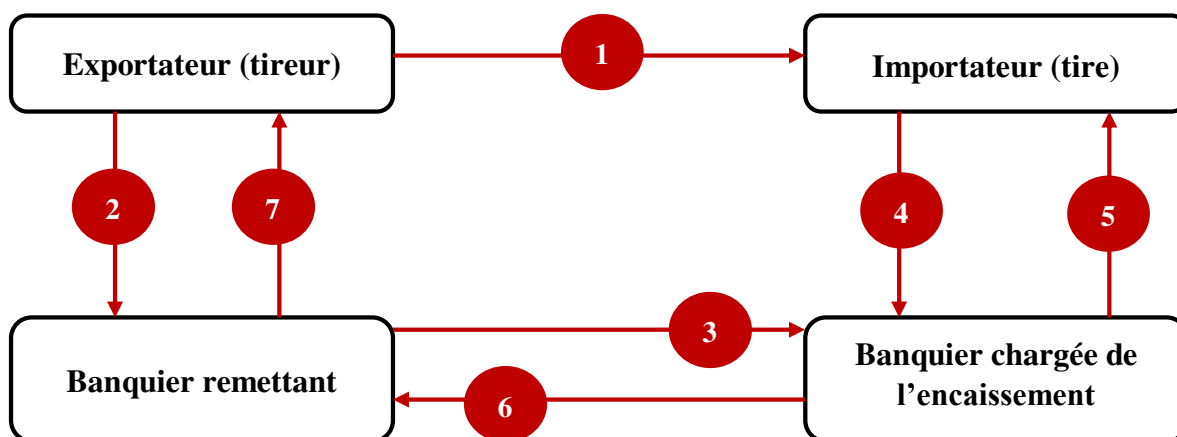
- Un contrat commercial est conclu entre un importateur (acheteur) et un exportateur (*vendeur*) ;
- L'exportateur expédie la marchandise (suivant les termes du contrat commercial) et récupère les documents de transport (*connaissance, LTA etc*) ;
- Il remet l'ensemble des documents (*facture, connaissance ou LTA etc.*) a sa banque (*banque remettante*) ;
- La banque remettante qui est mandatée par l'exportateur présente les documents, contre paiement (*dans le cas où le règlement s'effectuerait à échéance*) à la banque de l'importateur (*banque chargée de l'encaissement*) ;
- Une fois les documents reçus, la banque chargée de l'encaissement convoque son client importateur ;
- L'importateur tiré se présente au guichet de sa banque (*banque chargée de l'encaissement*), celle-ci ne lui remet les documents que contre paiement ou contre acceptation d'une traite (*selon le cas*) ;
- Une fois les documents payés ou la traite acceptée par le client importateur, la banque chargée de l'encaissement effectue selon les modalités de règlement :
 - Soit le transfert (*si remise au comptant*) ;
 - Soit elle avise l'exportateur de l'acceptation de la traite l'intermédiaire de la banque remettante (*si remise contre acceptation d'une traite*).

2-3-2-2-Mode de règlement de la remise documentaire

L'opération d'une remise documentaire peut se dénouer suivant trois modes de règlement :

A-Remise des documents contre paiement

Schéma N° 07 : Remise documentaire contre paiement

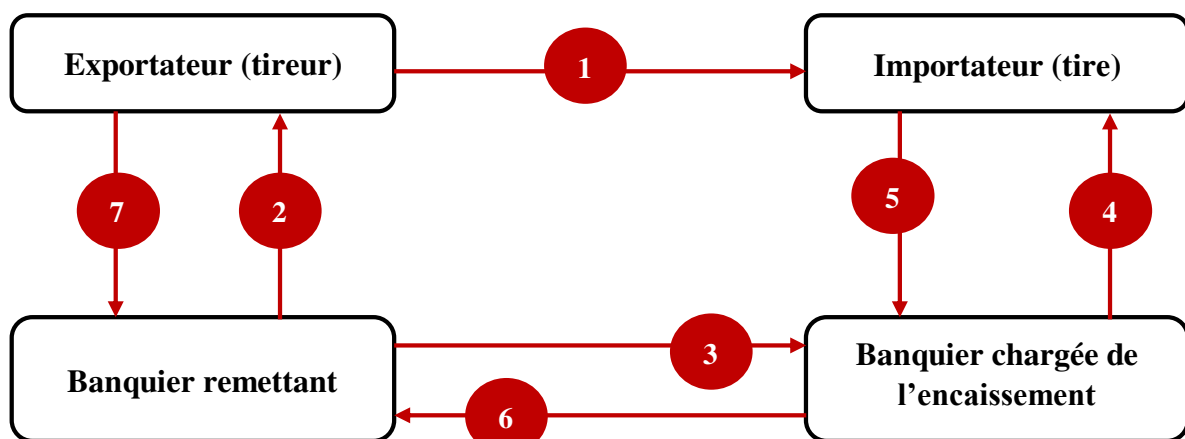


Source : direction des formations diplômantes

1. L'exportateur dans ce cas expédie la marchandise à l'importateur.
2. Ensuite, il remet les documents à son banquier remettant.
3. Le banquier remettant à son tour, envoie les documents au banquier chargé de l'encaissement suivant les instructions reçues de l'exportateur.
4. Le banquier chargé de l'encaissement ne pourra délivrer les documents à l'importateur que contre paiement au comptant.
5. Les documents ne doivent, dans ce cas être libérés par le banquier chargé de l'encaissement que s'il est possible de disposer immédiatement du montant payé.
6. Règlement du banquier remettant par le banquier chargé de l'encaissement (*transfert de fonds*).
7. Paiement de l'exportateur par le banquier remettant.

B-Remise des documents contre acceptation

Schéma N° 08 : Remise documentaire contre acceptation



Source : direction des formations diplômantes (commerce extérieur)

1. L'exportateur expédie la marchandise vers le pays de l'importateur.
2. Ensuite, il remet les documents exigés, avec une traite a la banque remettante. Il lui donne l'ordre de délivrer les documents à l'importateur (par l'intermédiaire de la banque chargée de l'encaissement) après l'acceptation de la traite libellée à l'échéance convenue par ce dernier.
3. Le banquier remettant envoie les documents accompagnés de la traite à la banque chargée de l'encaissement.
4. L'importateur ne peut disposer des documents qu'après avoir signé la traite, sorte de reconnaissance de dette admise sur le plan international qui facilitera à l'expéditeur, en cas de non-paiement, le recouvrement de sa créance par la voie juridique.
5. La banque chargée de l'encaissement remet les documents à son client importateur pour qu'il puisse retirer sa marchandise.

6. Une fois que la traite est acceptée par le client importateur, la banque chargée de l'encaissement la transmet au banquier remettant avec une lettre, tout en demandant qu'elle soit créditée des frais.
7. Le banquier remettant paiera l'exportateur à échéance de la traite, après transfert des fonds par la banque de l'importateur qui a honoré ses engagements.

C- Remise des documents contre acceptation et aval

Dans ce cas l'exportateur s'entoure du maximum de sécurité en demandant à travers l'aval, la garantie de paiement de la banque de l'importateur à l'échéance et ce en cas de défaillance de ce dernier.¹

La banque remettante envoie les documents accompagnés d'une traite à la banque chargée de l'encaissement. Dans ce cas, la banque chargée de l'encaissement en plus de l'acceptation par l'importateur de la traite, est sollicitée pour donner son aval (*une garante*) sur la traite jointe aux documents.

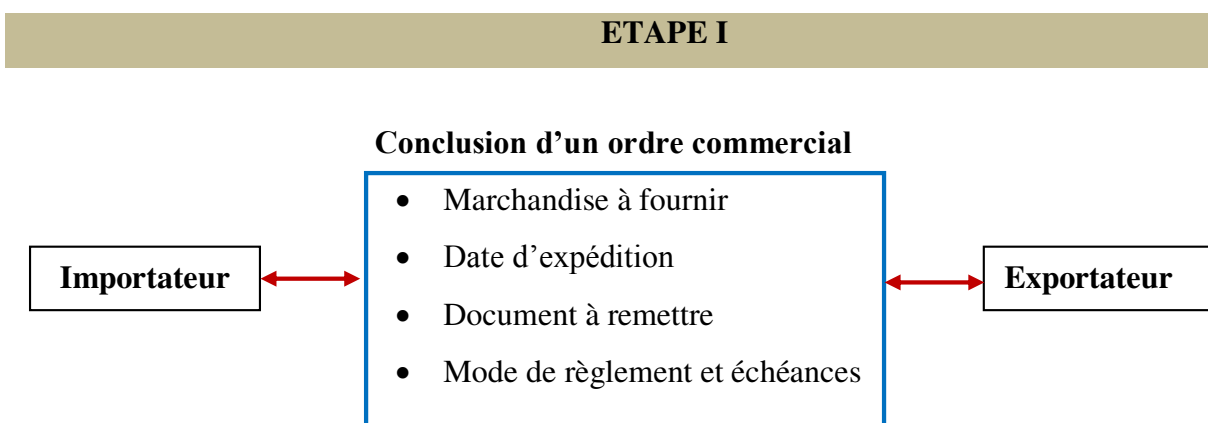
Le client importateur se présente à sa banque (*banque chargée de l'encaissement*) qui lui remet la traite pour acceptation.

Après acceptation de la traite par l'importateur, le service engagement endosse et avalise cette dernière. Ensuite, l'agence remet les documents au client (*importateur*).

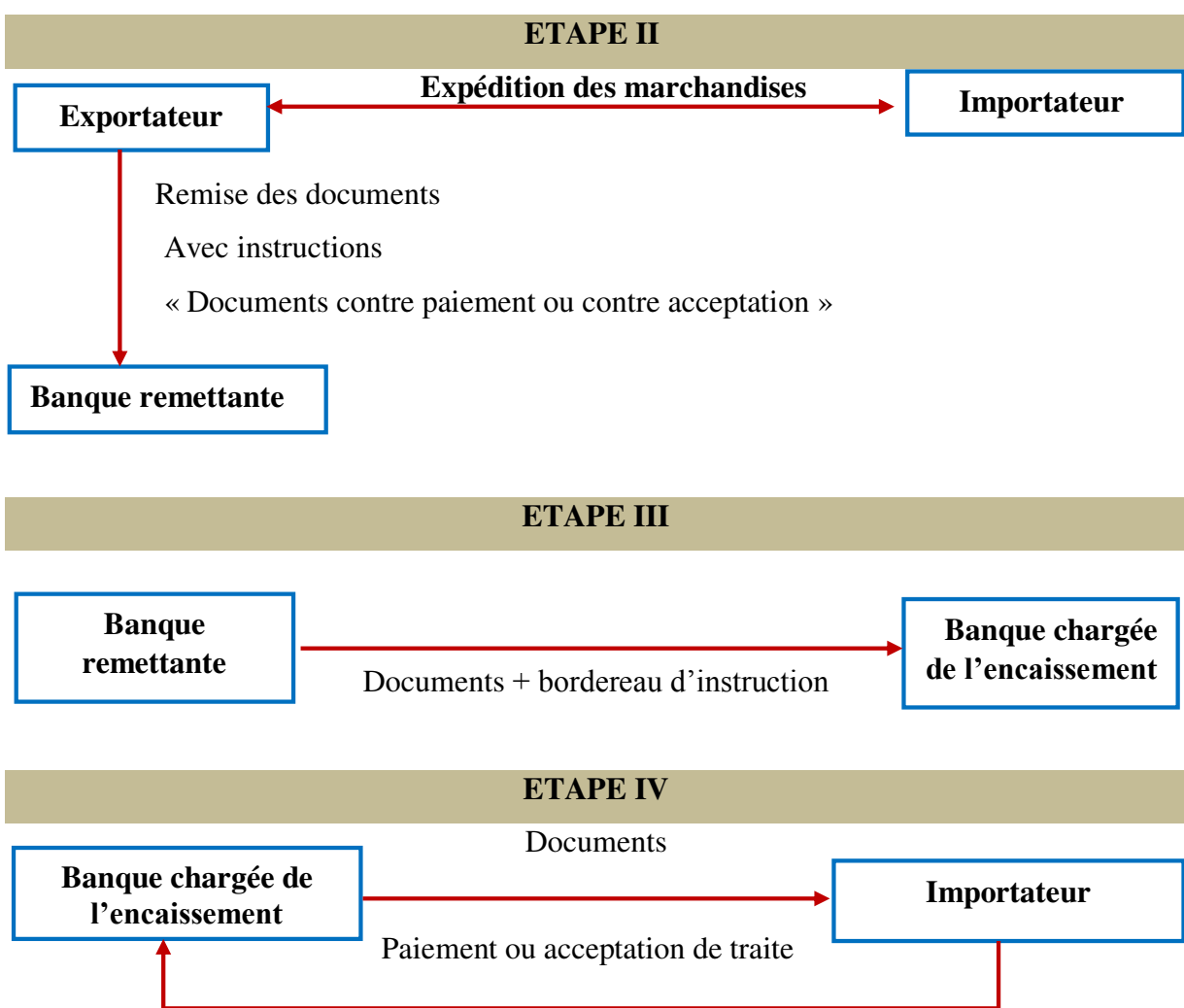
La traite sera envoyée au correspondant (*banquier remettant*) avec mention « *veuillez bien nous présenter la traite acceptée et avalisée 20 jours avant l'échéance* ». A échéance. A échéance convenue, la banque chargée de l'encaissement est engagée à régler la traite, selon elle supportera des pénalités (*internet*) de retard calculées par le banquier remettant.

2-3-3- Schéma globale d'une remise documentaire

Schéma N°09 : Représentation globale d'une remise documentaire



¹ Commerce extérieur, diplôme d'études supérieures de banques direction des formations diplomates (*société interbancaire de fonction*).



2-3-4- Les risques encourus parties par les différentes parties

- **Pour l'exportateur :** Il arrive que l'importateur, pour plusieurs raisons, refuse de lever les documents ou si la remise s'est faite contre acceptation ne verse pas le montant de la dette à l'échéance.
- **Pour l'importateur :** Le risque dans ce cas est lié directement à la marchandise non conforme à la commande du point de vue de la qualité ou du point de vue de la quantité.
- **Pour les banques :** Du fait que les banques n'ont pas pris d'engagement (*sauf dans le cas où un aval est demandé*), les risques encourus ne peuvent dépasser ceux inhérents aux mandataires. Elles demeurent responsables au du service qu'elles rendent aux différentes parties.¹

¹ Stéphane Piedlièvre « *instruments de crédit et de paiement* » 8ème Edition dollaz, paris,2014. *Op.cit.* p.69.

2-3-5-Les avantages et les inconvénients de la remise documentaire**▪ Les avantages**

- L'acheteur ne peut pas retirer la marchandise en douane sans avoir préalablement réglé à sa banque le montant de la facture due au fournisseur étranger ;
- La procédure est plus souple que le crédit documentaire, moins formaliste, moins rigoureux sur le plan des documents et des dates ;
- Le coût bancaire est minime.

▪ Les inconvénients

- Si le client ne se manifeste pas, la marchandise est immobilisée, il faudra la vendre sur place à bas prix ou la rapatrier et donc payer à nouveau des frais de transport ;
- L'acheteur peut invoquer de nombreux motifs pour ne pas payer ;
- Cette pratique favorise la renégociation à la baisse des prix par l'acheteur (*risque de marchandage*).

Conclusion

A travers les éléments traités dans ce premier chapitre, Nous avons constaté que le service du commerce extérieur occupe une place importante et stratégique au sein d'une banque. Il joue un rôle primordial dans les réalisations des opérations et de développement des relations avec l'étranger. Pour cela, son organisation doit être axée sur une grande efficacité et fiabilité afin de fournir une prestation de qualité et surtout de réaliser une meilleure rentabilité. Nous avons remarqué aussi que les instruments de paiements internationaux sont variables, et induisent obligatoirement un paiement par leurs utilisations, dont certains sont spécifiques au commerce international, et revêtent une importance primordiale, l'emploi des uns ou des autres, varies-en fonctions de la confiance réciproque que s'accordent l'exportateur et l'importateur, ainsi qu'à la nature des échanges. Son attention sera portée en particulier sur les conditions de règlement et de financement de l'opération car à travers les techniques de paiement et ou de financement la banque qui joue un rôle d'intermédiaire engage néanmoins sa responsabilité de différentes manières.

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

Introduction

La crise Covid-19 qui a frappé le monde entier est d'abord une crise sanitaire du secteur de la santé et ses conséquences sont ressenties sur les secteurs économiques et sociaux.

La pandémie de Covid-19 représente un bouleversement sans précédent de l'économie elle a pénalisé durablement l'activité économique mondiale : l'investissement, l'emploi, et la contraction de la main d'œuvre dans de nombreuses économies avancées à accentuer le ralentissement de la croissance mondiale et du commerce international. A l'instar des autres pays l'Algérie n'est pas épargnée des effets de cette crise, la production et la consommation sont réduites à l'échelle planétaire. Cette conjoncture exceptionnelle nous incite d'abord à développer dans ce chapitre les effets anticipés probables.

Ensuite nous mettons l'accent sur le processus que les entreprises et les banques devront mener pour réussir l'exportation de leurs produits ainsi que les contraintes auxquelles sont confrontées ces entités économiques.

Enfin nous essayerons de citer les différentes mesures prises par les autorités et le rôle que jouent les différentes institutions financières pour faire face à cette crise. Ce deuxième chapitre sera présenté en deux sections : la première consiste à définir la propagation de la maladie du corona virus dans le monde et ses effets sur l'économie mondiale et algérienne, la deuxième sera consacrée pour l'impact de la crise sur le commerce international et les mesures prises par les autorités pour y faire face.

Section 1 : L'impact du Covid-19 sur l'économie

Dans cette section nous allons présenter l'impact de la crise sanitaire covid-19 sur l'économie dans le monde en générale et en Algérie en particulier.

1-1- Caractéristiques de la Covid-19

Le coronavirus 2019, est une maladie infectieuse émergente qui est causée par une souche de coronavirus appelée SARS-COV-2 et appartient à une grande famille de virus « *coronavirus* ». Cette maladie va du rhume banal à une infection pulmonaire sévère-parfois : il existe aucun signe de maladie, mais bien souvent ce virus peut aussi bien prendre la forme d'un simple rhume qu'une grave infection respiratoire de type pneumonie, responsable d'une détresse respiratoire aigüe mémé d'occasionner le décès du patient. Ses symptômes les plus fréquents sont la fièvre, la toux et la gêne respiratoire.¹

¹ <https://www.santemagazine.fr/santé/maladieinfectueuse/maladie-virale/tout-savoir-sur-les-infections-respiratoires-a-coronavirus-431783> consulté le 01/02/2021 à 10h30.

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

La Covid-19 est apparue au dernier trimestre de l'année 2019 à Wuhan, en Chine centrale, au premier trimestre de l'année 2020 au regard de sa forte propagation dans le monde, la maladie est requalifiée en pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le rythme de propagation de cette pandémie dans le monde et dans le temps imparti.

La maladie est contagieuse avec transmission interhumaine via des gouttelettes respiratoires ou via un contact manuel avec une surface contaminée suivi d'un toucher de la main sur le visage, son diagnostic repose sur un test RT-PCR ou sur les images pulmonaires. La période d'incubation se situe généralement entre deux et quatorze jours avec une moyenne de cinq jours ; la contagiosité disparaît lorsque l'excrétion du virus disparaît de la gorge.

En termes de prévention, le lavage très fréquent des mains, la limitation des contacts interhumains, ainsi que le port d'un masque médical par les personnes atteintes permettent de limiter le taux de reproduction du virus et donc de faciliter la gestion de la crise par les services de santé.¹

1-2- Les effets anticipés de la crise Covid-19 sur l'économie mondiale

Jamais, depuis la crise financière de 2008, l'économie mondiale n'avait été confrontée à un si grand danger elle a enregistré un sévère ralentissement alors que les gouvernements s'efforcent de limiter la propagation de l'épidémie liée au nouveau coronavirus, tout en précisant qu'il est encore très difficile d'évaluer l'ampleur de ce ralentissement. Les crises économiques demeurent sans doute le trou noir de la pensée économique. Néanmoins, l'état actuel des connaissances humaines dans le domaine économique et financier permet d'établir un premier diagnostic de la situation.

En effet, certains des mécanismes des modèles macroéconomiques aussi bien keynésiens que néoclassiques demeurent relativement opérationnels même en temps de crise. Ainsi, grâce à ces modèles décrivant le schéma d'ensemble du mode de fonctionnement de l'économie mondiale, il est possible d'anticiper un certain nombre d'effets probables voire quasi certains de la crise : ²

1-2-1- L'effondrement de la croissance économique

À court terme, l'arrêt partiel ou total de l'activité économique pendant les périodes de confinement imposées par les autorités sanitaires plongerait l'économie mondiale dans une

¹ Voir le site de l'Organisation mondiale de la Santé consulté le 01/02/2021 à 12h38.

² Rapport du FMI « *perspective de l'économie mondiale* », octobre 2020 consulté le 03/02/2021 à 22h00.

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

récession plus ou moins prolongée. ¹Cet effet des taux de croissance négatifs est inévitable du moins sur le court voire moyen terme. En conséquence, la question de la reprise de l'activité économique rapidement est l'un des défis majeurs pour les décideurs nationaux et internationaux. La chute de l'économie mondiale en 2020 a été légèrement moins sévère qu'attendu, du fait essentiellement d'une contraction moindre dans les économies avancées et d'un redémarrage plus solide en Chine. A l'inverse, l'activité a été plus durement perturbée qu'anticipé dans la plupart des marchés émergents et des économies en développement.

Il faudra également remédier aux fragilités financières de la plupart de ces pays, les ménages vulnérables et les entreprises étant pénalisés par les chocs de croissance.

Si l'approbation récente de plusieurs vaccins affermit l'espoir que la pandémie se résorbe dans le courant de cette année, de nouvelles vagues d'infection et de nouveaux variant du virus suscitent des inquiétudes quant aux perspectives. Dans un contexte marqué par une incertitude exceptionnelle, l'économie mondiale devrait connaître une croissance de 5,5 % en 2021, puis de 4,2 % en 2022. Les prévisions pour 2021 sont revues à la hausse de 0,3 point par rapport aux prévisions précédentes car il est attendu que l'activité s'affermira plus tard dans l'année grâce aux vaccins et sous l'effet de mesures de soutien supplémentaires dans un petit nombre de grands pays.

La reprise de la croissance prévue pour cette année fait suite à un lourd effondrement en 2020 qui a eu des conséquences délétères pour les femmes, les jeunes, les pauvres, les travailleurs de l'économie informelle et ceux des secteurs où les contacts sont fréquents. La contraction de l'économie mondiale en 2020 est estimée à 3,5 %, soit 0,9 point de mieux que dans les prévisions précédentes (*en raison d'un élan plus fort que prévu au deuxième semestre 2020*).

La vigueur de la reprise devrait varier considérablement d'un pays à l'autre en fonction de leur accès aux interventions médicales, de l'efficacité des mesures de soutien, de leur exposition aux effets de contagion entre pays, et de leurs caractéristiques structurelles à l'aube de la crise.

1-2-2-La montée du chômage

La conséquence logique de toute récession économique est la montée du chômage. En effet, le PIB qui correspond à la somme des valeurs ajoutées créées par l'économie durant une

¹ <http://fr.weforum.org/agenda-2020-coronavirus-la-croissance-mondiale-en-2021-sera-inférieur-à-celle-de-2019-dit-le-fmi-895443152d/> consulté le 04/02/2021 à 09h30.

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

période donnée est distribué systématiquement sous forme de trois catégories de revenus : les salaires ; les impôts et les taxes nets des transferts ; et l'excédent brut d'exploitation (EBE). Tandis que l'EBE correspond à la rémunération du capital, les salaires constituent la rémunération du facteur travail net d'impôt. Ainsi, et par un effet mécanique, toute baisse du PIB se traduira par une baisse des revenus distribués dans l'économie. Se trouvant sur des marchés d'emploi rigides, l'ajustement à la baisse de la masse salariale ne se fait pas à travers le salaire d'équilibre mais via le nombre de personnes employées.

Dans ses Perspectives de l'Économie mondiale en 2020, le FMI reconnaît cette tendance à la hausse des taux de chômage dans le monde mais à des vitesses différentes. Néanmoins, les pays développés sembleraient plus touchés par l'augmentation du chômage. À titre indicatif, le FMI prévoit un chômage de l'ordre de 9,9% dans les pays les plus avancés de l'Europe (contre 6,6% en 2019). Ainsi les pays développés ne retrouveront pas, fin 2021, leur niveau de PIB d'avant crise. Seule certitude à ce stade : la reprise pourra accélérer dès que les gouvernements seront sortis des contraintes sanitaires, un point de bascule qui se situera plutôt dans la deuxième partie de l'année. Cela à condition que les principales économies matures parviennent à vacciner au moins 60 % de leur population d'ici à l'été. 10,4% aux États-Unis contre 3,7% en 2019.¹

1-2-3-Prévision de croissance du PIB mondial

Après les drames humanitaires et économiques de la pandémie en 2020, l'année 2021 devrait être marquée par la sortie de la crise sanitaire et le début de la reprise économique.² Seulement voilà, ce rebond pourrait réserver de bien mauvaises surprises.

Tout d'abord, celui-ci est loin d'être homogène à travers le monde. La Chine, l'Inde et les États-Unis se présentent d'ores et déjà comme les champions de la reprise mondiale. En février 2021, l'Empire du Milieu s'est même payé le luxe de réaliser un excédent commercial doublement historique : 103 milliards de dollars sur un mois et 648 milliards de dollars sur un an. La Chine n'aura ainsi aucune difficulté à rester la première locomotive de la croissance mondiale en 2021, avec une augmentation de son PIB d'environ 8,6 %, contribuant à hauteur de 1,7 point à la progression annuelle du PIB mondial, qui devrait avoisiner les 5,2 % cette année. Grâce à une croissance de l'ordre de 4,8 %, les États-Unis apporteront une contribution à la croissance mondiale de 0,8 point. Quant à l'Inde, avec une progression annuelle de son PIB proche de 7 %, elle contribuera à hauteur de 0,5 point à l'augmentation du PIB planétaire.

Tableau N°1 : Variation annuelle du PIB 2021

¹ Voir le site de l'organisation internationale de travail consulté le 09/02/2021 à 14h20.

² GARCIN Vladimir-BERSON, « *le corona virus met l'économie mondiale en danger* », décembre 2020.P.23.

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

	Variation annuelle du PIB réel	
	2020	2021
Etats-Unis	-3,5	4,8
Japon	-4,8	3,8
Zone Euro	-6,8	2,8
Allemagne	-5,3	2,7
France	-8,2	3,2
Italie	-8,9	3,3
Espagne	-11,0	3,6
Royaume-Uni	-9,9	3,5
Chine	-2,5	8,6
Inde	-5,0	7,0
Monde	-3,9	5,2

Sources : Instituts statistiques nationaux, Prévisions ACDEFI ACDEFI

Bien loin de ces rebonds significatifs et déjà amorcés, la zone euro et la France ne parviennent toujours pas à sortir de la récession. La réalisation d'une croissance annuelle moyenne supérieure à 3 % pour l'UEM et à 3,5 % pour la France paraît ainsi de plus en plus compromise. Et si, en moyenne annuelle, la croissance de la France devrait normalement être supérieure à celle de l'Allemagne en 2021, en l'occurrence 3,2 % contre 2,7 %, c'est uniquement parce qu'en 2020, la chute du PIB français a été bien plus forte que celle de son homologue allemand, à savoir - 8,2 % contre - 5,3 %.

1-2-4- L'inflation

Depuis le début de la pandémie, un nombre croissant de personnes ont perdu leur emploi ou ont été obligées de travailler moins d'heures (que ce soit à domicile ou ailleurs), subissant ainsi une baisse de leurs revenus. En conséquence, la demande de nombreux biens et services non essentiels a chuté.¹

La baisse initialement très forte de la demande a entraîné une diminution des prix de certains articles, comme le carburant, dans le "panier" de biens et services utilisé pour calculer l'indice des prix à la consommation (IPC). En conséquence, l'inflation des prix à la consommation s'est ralentie au niveau mondial, passant d'environ 4 % au premier trimestre 2020 à environ 2,5 % au deuxième trimestre.

Les mesures de verrouillage ayant été assouplies par la suite, l'inflation des prix à la consommation s'est légèrement accélérée mais est restée inférieure au niveau pré-pandémique. En août 2020, les prix de tous les biens et services étaient en moyenne 2,7 % plus élevés qu'en août 2019.

¹ <https://hal.archive-ouvertes.fr/hal-02502421> consulté le 10/02/2021 à 10h45.

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

D'autre part, en raison des perturbations de l'offre liées à la COVID-19 et de la forte demande des consommateurs qui stockent des denrées alimentaires et des fournitures médicales, mais aussi des produits de soins personnels, des produits de nettoyage et du papier toilette, les prix de ces biens ont considérablement augmenté. Comme le montre le tableau ci-dessous, la composante alimentaire de l'IPC a augmenté à un rythme beaucoup plus rapide que l'IPC global dans toutes les régions du monde. Au niveau mondial, en août 2020, les prix des produits alimentaires étaient en moyenne 5,5 % plus élevés qu'en août 2019.

L'augmentation des prix des denrées alimentaires peut avoir un impact majeur sur le niveau de vie des ménages à faibles revenus, qui consacrent généralement la majeure partie de leurs revenus à l'alimentation. Même une petite augmentation peut confronter les membres de ces ménages à des décisions difficiles. L'augmentation des prix des denrées alimentaires et les pertes d'emploi provoquées par la pandémie Covid-19 peuvent compromettre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et pourraient même provoquer des troubles sociaux. Sur un an, les prix à la consommation augmenteraient de 0,6 % en janvier 2021 après avoir été stables le mois précédent, selon l'estimation provisoire réalisée en fin de mois.

Cette hausse de l'inflation résulterait d'une accélération des prix des services et de ceux du tabac et d'un sursaut des prix des produits manufacturés, en lien avec le décalage des soldes d'hiver. La baisse des prix de l'énergie s'atténuerait dans le sillage de ceux des produits pétroliers. Les prix de l'alimentation progresseraient, sur un an, au même rythme que le mois dernier.

Sur un mois, les prix à la consommation augmenteraient de 0,2 %, comme en décembre. Les prix de l'alimentation rebondiraient et ceux du tabac progresseraient après avoir été stables le mois précédent. Les prix des produits manufacturés baisseraient moins que le mois dernier. Les prix de l'énergie croîtraient au même rythme que le mois précédent et ceux des services ralentiraient.

Sur un an, l'indice des prix à la consommation harmonisée progresserait de 0,8 % après avoir été stable en décembre. Sur un mois, il augmenterait de 0,3 % après +0,2 % le mois précédent.

1-2-5- Indices des prix à la consommation

Tableau N°2 : Évolutions annuelles (en %) ; base 100 : année 2021

Indices des prix à la consommation (Évolutions annuelles (en %) ; base 100 : année 2015)

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

	Pondérations 2021 (p)	janvier 2020	décembre 2020	janvier 2021 (p)
Ensemble IPC*	10000	1,5	0,0	0,6
Alimentation	1795	2,0	1,0	1,0
Produits frais	263	2,4	6,2	4,8
Autre alimentation	1532	1,9	0,2	0,3
Tabac	247	14,4	12,5	12,7
Énergie	753	4,5	-7,0	-5,9
Produits manufacturés	2479	-0,3	-0,9	1,0
Services	4726	1,3	0,7	0,9
Ensemble IPCH**	10000	1,7	0,0	0,8

Sources : Instituts statistiques nationaux

- (p) données provisoires
- *: indice des prix à la consommation
- **: indice des prix à la consommation harmonisée.

1-2-6-La montée des inégalités principalement internes

Le poids de la facture économique et sociale de la crise Covid-19 ne sera pas réparti uniformément sur les différents acteurs économiques. La crise Covid-19 fragiliserait davantage les couches sociales les plus vulnérables. Les salariés avec les contrats de travail les plus précarisant se trouveront en première ligne pour encaisser en plein fouet les effets de la crise économique¹. Certes, les cadres règlementaires et institutionnels mis en place aussi bien dans les pays développés qu'en développement ont contribué à creuser les inégalités internes au cours des dernières décennies. Aujourd'hui, ces mêmes arrangements institutionnels exposent davantage les plus démunis aux effets de la crise Covid-19.

1-2-7- Les tensions sur les déficits publics et l'augmentation des dettes

Pour faire face à la crise Covid-19, les gouvernements ont dû réagir par des mesures d'urgence dans le secteur de la santé et des mesures d'accompagnement pour amortir les effets économiques et sociaux du choc. Ces interventions massives devraient se traduire par des tensions sur les déficits publics et une augmentation de l'endettement public. S'agissant d'une crise mondiale, l'augmentation de la demande de fonds prêtables à l'échelle mondiale devrait

¹ <https://www.banquemondiale.org/fr/publication/global-economie-prospect> consulté le 14/02/2021 à 13h 30.

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

se traduire par une raréfaction des capitaux et une montée des taux d'intérêt. Les pays en développement pourraient de facto subir un effet d'éviction sur ces marchés et seraient contraints à substituer la dette interne à la dette¹ externe.

1-2-8- L'assouplissement de la politique monétaire

Parallèlement à l'instrument budgétaire, de nombreuses banques centrales ont actionné l'outil de la politique monétaire en fournissant les liquidités nécessaires pour le financement de l'économie.² Ce choix en matière de politique monétaire, peu apprécié et parfois condamné par les institutions internationales principalement le FMI et la Banque mondiale en temps normal est devenu l'ultime moyen d'action d'autant plus que le second canal du financement à savoir les marchés financiers se trouve paralysé sous l'effet de la crise. Le recours aux mécanismes de liquidité semble justifié dans le cadre de la crise Covid-19 par deux facteurs : une volonté de la part de ces institutions de préserver la confiance dans les systèmes financiers nationaux et internationaux et une crainte que l'assèchement de liquidité dans la sphère financière amplifierait les effets de la crise sur l'économie réelle.

1-2-9- La chute du commerce international

Selon l'OMC, le commerce international a connu une chute en 2020 entre 13% et 32% voire plus. Les prévisions du FMI n'évoquent que le scénario le plus optimiste avec une baisse du volume du commerce des biens et services de l'ordre de 13,9% et table sur une reprise rapide en 2021 avec un taux de +4,7%.³

Il va de soi qu'en temps de crise, les économies se replient sur elles-mêmes. Le regain du protectionnisme augmente inévitablement en période de récession économique. Cette hypersensibilité du commerce international aux taux de croissance économiques prouve encore une fois la fragilité du commerce international promu par les accords du GATT (1947) puis par de l'OMC (1995). (Nous reviendrons sur ce point prochainement)

1-2-10- La réduction des flux d'investissement à l'échelle mondiale

Parmi les quelques enseignements des crises financières précédentes est le constat d'une volatilité supérieure des investissements de portefeuille par rapport aux investissements directs étrangers.

¹ <https://www.banquemondiale.org/fr/home> consulté le 15/02/2021. consulté le 16/02/2021 à 20h30.

² www.economie.fgov.be/fr/themes/entreprise/coronavirus/impact-economic consulté le 20/02/2021 à 09h50.

³ www.Wto.org/French/news-f/pre20-f/pr855-f.html consulté le 20/02/2021 à 15h05.

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

En effet, en temps de crise, il est souvent constaté une sortie massive des investissements en portefeuille étrangers de court terme qui déstabiliserait les marchés financiers.¹ Par investissement en portefeuille, il est entendu les acquisitions minoritaires par des non-résidents de titres financiers (actions et/ou obligations) pour un motif purement financier à savoir la réalisation d'une plus-value. Inversement, un investissement direct désigne des prises de participations majoritaires et durables pour des motifs stratégiques et managériaux.

Le rapport du FMI sur la stabilité financière dans le monde souligne une forte inversion des flux d'investissement en portefeuille jamais enregistrée notamment dans les pays émergents et pré émergents. Ce mouvement de vente massive dit aussi fuite de capitaux avait pour conséquence l'effondrement des prix des actifs sur les marchés financiers. Par ailleurs, le mouvement de panique et la perte de confiance augmenteraient l'incertitude sur ces marchés. Dans l'hypothèse d'une crise prolongée, le volume de l'investissement direct s'ajusterait également à la baisse.

1-3- Les effets de la crise sur l'économie algérienne

La pandémie de Covid-19 a frappé l'Algérie au moment de la formation d'un nouveau gouvernement chargé de conduire des réformes politiques et économiques, et de rééquilibrer les finances publiques. Ce qui a nécessité l'accélération des réformes structurelles pour rétablir les équilibres macro-budgétaires à long terme et encourager le développement du secteur privé, notamment à travers des textes de loi, et une conférence nationale sur le plan de relance économique et sociale est tenue pour tracer une stratégie, parmi les effets qui ont été apparus sur l'économie algérienne ,nous citons :²

1-3-1- L'effondrement de la croissance économique algérienne

Malgré tous les efforts et les sommes consacrées à la lutte contre la pandémie qui sont de l'ordre de 3,7 milliards de dinars, l'économie nationale a dû faire face à un autre choc qui la guettait, celui de la chute drastique des prix du pétrole, ce qui a compliqué davantage la situation pour le gouvernement algérien. L'économie algérienne a une croissance essentiellement tirée par les hydrocarbures et l'investissement public. Les effets de la crise économique engendrée par la COVID19 sur les prix du pétrole permettent d'utiliser celui-ci comme variable instrumentale pour comprendre l'effet sur l'économie sans risque de se tromper du fait de la part que représentent les hydrocarbures dans les exportations (98%), dans les recettes fiscales (60%) et

¹ www.banquemonde.org/fr/news/press-release/2020/11/08/covid-19-to-plinge-global-economy-into-worst-recession-since-word-war-ii consulté le 22/02/2021 à 11h00.

² www.banquedalgerie.com/algerie-eco-com/2020/10/15/fmi-croissance-economique-de-lalgerie-devrait-setablir-a-55-en2020 consulté le 25 / 02/2021 à 17h 55.

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

dans le PIB (19%). De toutes les matières premières cotées en bourse, le pétrole est celui qui subit le plus l'effet de la COVID-19.

La pandémie de Covid-19 est venue détériorer les perspectives économiques de l'Algérie pour 2020. La banque mondiale anticipait une récession pour l'Algérie de moins 6,4%, le FMI plus de 5% et la Banque africaine de développement (BAD) plus de 4%. Selon les données de l'ONS, l'économie algérienne a enregistré une croissance négative de -3,9 %, contre une croissance positive (+1,3%) en 2019 avec une baisse du taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) hors hydrocarbures de l'ordre de -1,5% contre +3,6% en 2019.

Le secteur des hydrocarbures a ainsi connu une croissance négative de (-13,4%), contre (-7,1%) en 2019 donnant cumulé une chute de 20,5%, les services marchands une baisse de (-2,8%) dont les transport et communications (-4,8%), hôtels, cafés et restaurants (-2,7%), commerce (-1,5%) et les services fournis aux ménages (-1,8%), les services non marchands avec une baisse de croissance de (-1,6%), le secteur de l'Industrie (-0,5%) avec une exception, les industries agro-alimentaires plus 2,6%, des industries divers, le secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche a ainsi enregistré un taux de croissance +2,3% mais paradoxe qui contredit les déclarations des organisations patronales qui affirment que ce secteur est sinistré, selon l'ONS le BTPH (*bâtiment, travaux publics et hydraulique*) aurait connu une croissance positive de plus 0,8. Le Ministre des Finances, avait révélé lors de la rencontre avec les partenaires sociaux et les opérateurs économiques, les pertes financières qu'ont encaissé certaines entreprises publiques suite à la crise du Coronavirus. : pour le secteur de la santé. 12 milliards de dinars, plus de 24 milliards de dinar au profil des familles nécessiteuses, plus de 3 milliards de dinar destinés au rapatriement des algériens bloqués à l'étranger, plus de 12 milliards de dinar en guise de compensation exceptionnelle au profil des agents de l'Etat. Les pertes de certaines entreprises publiques, entre autres, SONELGAZ avec 6.5 milliards de dinar, SONATRACH avec 247 milliards de dinars et NAFTAL avec 20 milliards de dinars. Dans ce même contexte, le Ministre a mentionné également les pertes des compagnies aériennes algériennes, qui s'élèvent à plus de 16 milliards de dinar suite à l'annulation de 4357 vols en mars et avril 2020 uniquement et que l'Algérie a contribué de 271 millions de dinars au profil de la coopération internationale pour la lutte contre la Covid-19.

1-3-2- Le taux de chômage et l'emploi

Une enquête du ministère du Travail a révélé l'impact négatif significatif de la pandémie de Covid-19 sur le marché de l'emploi. Les données préliminaires révèlent qu'environ 334 000 Algériens ont enregistré une baisse de leur nombre d'heures de travail, 53 000 se sont retrouvés

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

au chômage de façon temporaire ou permanente et 180 000 ont subi des retards dans le paiement de leurs salaires.¹

Le marché de l'emploi a fait face à une baisse de l'offre de main-d'œuvre, le nombre des demandeurs d'emploi chutant de 67 672 en janvier 2020 à 8579 en avril 2020.

Evidemment, les causes sont liées au confinement qui a porté un sacré coup à l'activité économique du pays. Depuis son apparition, la covid-19 a fait des ravages sur les marchés de l'emploi en Algérie, selon les statistiques officielles, le taux de chômage a dépassé la barre des 14% au cours du 3ème trimestre de 2020.

La création d'emplois pouvant conduire à d'importantes tensions sociales, voire politiques ayant privilégié jusqu'à présent non les emplois productifs et mais les emplois rentent, avec la pléthore dans les administrations, les sureffectifs dans les entreprises publiques et les emplois temporaires en partie improductifs comme faire et refaire des trottoirs. Car, le taux d'emploi étant fonction du taux de croissance et des structures de productivité, devant s'attendre à un accroissement du taux de chômage (*plus de 15% en 2021 selon le FMI*), en tenant compte que sur plus de 12 millions de la population active en 2020, plus de 40% de l'emploi est dans la sphère informelle souvent sans protection sociale, devant créer plus de 300.000 emplois par an qui s'ajoute au taux de chômage actuel nécessitant annuellement sur au moins cinq années un taux de croissance de 8/9%.

1-3-3- L'inflation

L'indice national des prix à la consommation est établi sur la base d'observation des prix effectuée auprès d'un échantillon de 17 villes et villages représentatifs des différentes régions du pays. Cet indice permet, essentiellement, de disposer d'indicateurs d'évolution des prix de détail sur l'ensemble du territoire national, permettant ainsi une analyse comparative de l'évolution des prix.²

En 2020, l'indice général des prix à la consommation, au niveau national, enregistre une variation de +1,3% par rapport à la période précédente. Le niveau d'inflation qui est actuellement compressé par les subventions, la cohésion sociale étant assurée par les transferts sociaux, mais intenable dans le temps sans le retour à la croissance.

Le taux d'inflation moyen annuel en Algérie est de +2,3 % à fin novembre dernier, L'évolution des prix à la consommation en rythme annuel à fin novembre 2020, est le taux

¹ [Www. Algerie1.com/eclairage/limpact-de-l-epidemie-du-covid-sur-leconomie-algerienne-importante-decroissance-du-chomage-et-des-risques-de-tensions-sociales](http://www.Algerie1.com/eclairage/limpact-de-l-epidemie-du-covid-sur-leconomie-algerienne-importante-decroissance-du-chomage-et-des-risques-de-tensions-sociales) consulté le 25/02/2021 à 15h30.

² www.elwatan.com/edition/economie/limpact-des-mesures-dordre-monetaire-est-limité-dans-le-temps-10-02-2021 consulté le 04/03/2021 à 22h20.

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

d'inflation moyen annuel calculé en tenant compte de 12 mois, allant du mois de décembre 2019 à la fin de 2020 par rapport à la période allant de décembre 2018 à novembre 2019

Tableau N°3 : Taux de change des principales monnaies en fin 2020

(DA/Principales monnaies)	Unité	Fin Déc. 2015	Fin Déc. 2016	Fin Déc. 2017	Fin Déc. 2018	Fin Déc. 2019	Fin Dec. 2020
Taux de change moyen DA/\$	DA/US\$	100,46	109,47	110,96	116,62	119,36	125,82
Taux de change fin de période	DA/US\$	107,13	110,53	114,93	118,29	119,16	132,20
Taux de change moyen DA/EURO	DA/EURO	111,44	121,18	125,32	137,69	133,71	141,48
Taux de change fin de période	DA/EURO	117,06	116,37	137,49	135,38	133,58	161,47

Source : Banque d'Algérie

La monnaie nationale continue sa dégringolade face aux principales monnaies sur le marché de change officiel, terminant l'année 2020 avec une baisse record.¹

Selon le tableau des changes publié le vendredi 28 décembre par la banque d'Algérie, la monnaie commune européenne, (euro) s'échangeait contre 161.57 da à l'achat et 161.61 da à la vente. Pour ce qui est de dollar américain, 1 dollar est affiché à 132.20 da à l'achat et 132,22 da à la vente. Durant l'année 2020, le dinar algérien a connu une nette baisse, notamment sur le marché officiel. Vers le début de l'année, le dinar s'échangeait à 119.16 da pour un dollar, puis il est passé à 132.20 da pour un dollar.

Pour ce qui est de l'euro, la monnaie nationale a passé de 133.58 dinars au début de l'année à 161.57 da selon les derniers chiffres publiés par la banque d'Algérie. Ainsi, le dinar algérien a perdu, durant cette année 2020 près de 9.94 % de sa valeur par rapport au dollar américain et 17.20% par rapport à l'euro.

1-3-4- La politique monétaire

La politique monétaire adoptée par la Banque d'Algérie a réussi à améliorer le niveau de la liquidité bancaire, qui a atteint plus de 632 milliards (mds) de DA à la fin 2020, après avoir chuté à moins de 462 mds de DA à la fin des neuf premiers mois de l'année, du fait du déficit courant de la balance des paiements et des impacts économiques de la pandémie du Covid-19.²

¹ www.algerie-eco.com/2020/taux-de-change-offiel consulté le 06/03/2021 à 16h12.

² www.aps.dz/économie/118400-indicateur-financier-en-2021 consulté le 20/03/2021 à 21h 15.

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

Cette amélioration de la liquidité, enregistrée vers la fin de l'année est selon une note de la Banque d'Algérie transmise à l'APS, le fruit des mesures de politique monétaire décidées par la BA en matière de baisse du taux des réserves obligatoires, de l'augmentation des seuils de refinancement des titres publics négociables, de l'allongement de la durée du refinancement de 7 jours à un mois et de la satisfaction totale des demandes de refinancement des banques.

Selon les données de la BA, le coefficient de solvabilité global des banques a été de 18% à fin septembre 2020 alors que le coefficient des fonds propres de base a été de 14%, soit des niveaux "largement supérieurs aux minimas réglementaires exigés", à savoir au moins 7% pour le coefficient des fonds propres de base et 9,5 % pour le coefficient de solvabilité, observe la Banque centrale.

Le coefficient de liquidité global à un mois s'est ainsi situé à 94,03% durant la même période, soit à un niveau supérieur au minima de 60% exigé. Et malgré la crise sanitaire et ses impacts économiques et financiers, les crédits à l'économie ont enregistré une croissance de 3,05% en 2020 contre 8,84% en 2019, selon la BA. Leur encours est ainsi passé de 10.857,8 mds DA à fin 2019 à 11.188,6 mds DA à fin 2020.

Les crédits alloués aux entreprises publiques ont cru de 2,57%, contre une hausse de 3,45% pour ceux accordés aux entreprises privées et 4,15% pour les ménages. Le secteur public s'est adjugé 51,67% du total des crédits accordés en 2020 contre 48,32% pour le secteur privé dont 8,20% alloués aux ménages.

Selon la BA, le taux de conformité des banques aux nouvelles exigences du capital minimum a atteint 95%, dont les six banques publiques, alors que celui des établissements financiers affiche 90% à la fin 2020, sachant que le délai de mise en conformité à ces conditions, fixé dans un premier temps au 31 décembre 2020, a été repoussé au 30 juin 2021.

Le communiqué diffusé, cette semaine, par la Banque d'Algérie, nous laisse sur notre faim et, en tout état de cause, dubitatifs. En effet, cette dernière s'adressant, en particulier aux banques publiques, dénonce un laxisme caractérisé des banques commerciales qui rechignent à mettre en œuvre les mesures de politique monétaire, censées réduire le poids des impacts de la pandémie sur les entreprises et notamment les plus fragiles.

Entre autres mesures, il faut noter la mesure phare qui consiste à faciliter l'accès aux crédits des entreprises sans préjudices (*frais financiers additionnels et stricts échéanciers*), en contrepartie de quoi, la Banque d'Algérie assouplissait sa politique monétaire pour accroître la liquidité des banques commerciales par l'action des instruments monétaires classiques de refinancement (*baisse des taux de réescompte et celui des réserves obligatoires, l'augmentation*

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

des seuils de refinancement des titres publics négociables), entre autres, mises en œuvre dès mars 2020.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, puisque le niveau des crédits à l'économie est passé de 8,8% en 2019 à 3% en 2020, soit de quelque 1 100 milliards de dinars en 2019 à quelque 632 milliards de dinars en 2020, ce qui est à l'inverse des résultats escomptés ! Le problème procédural choisi semble sortir des canons de ce qui se fait universellement et prévu dans la loi 90-10, relative à la monnaie et au crédit, qui institue le "Conseil de la monnaie et du crédit" comme lieu unique où se débattent et se tranchent les décisions majeures dans le domaine, sans publicité ni tapage médiatique.

En outre, la Banque d'Algérie dispose d'un autre instrument opérationnel et décisionnel qui n'est autre que la Commission bancaire. En effet, l'article 143 de la loi stipule que cette dernière est chargée de contrôler le respect par les banques et les établissements financiers des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables et de sanctionner les manquements constatés.

S'agissant d'une période exceptionnelle, des mesures exceptionnelles doivent être initiées, comme ce fut le cas dans la plupart des pays au monde, par la création de Fonds publics dotés de sommes colossales, pour venir en aide aux entreprises en difficulté. Les autorités monétaires et financières ne doivent donc pas se défaire sur les banquiers, comme dans notre pays, mais certainement endosser seules toute la responsabilité de leurs décisions qu'elles doivent assumer pleinement devant le pouvoir législatif, exécutif et judiciaire ! C'est la condition sine qua non pour que la sérénité, dans la gestion du système bancaire, revienne, chacun assumant ses propres responsabilités, pleinement et entièrement, les effets d'annonces médiatiques devant être exclus du débat.

Quant au taux de la circulation fiduciaire hors banques (autour de 30%), il est lié à d'autres facteurs et notamment à la création de produits financiers attractifs, à la fiscalité, aux retards de la monétique et au marché informel, ce qui est un autre dossier à prendre en charge et qui ne date pas d'aujourd'hui.

1-3-5- Capacité d'endettement

La dette publique de l'Algérie a augmenté de 5,8%, passant de 45,6% du produit intérieur brut (PIB) en 2019 à 51,4% en 2020, a indiqué la Banque mondiale dans son dernier bulletin d'information économique de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (Mena) intitulé « *Vivre avec la dette : comment les institutions peuvent tracer la voie de la reprise dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord* ».

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

La dette publique du pays va augmenter dans les années à venir, selon les prévisions de la Banque mondiale. En effet, la dette de l'Algérie devrait augmenter de 4,7% en 2021, pour s'établir à 56,1% du produit intérieur brut (PIB), pour atteindre 60,5% en 2022 et 65,3% en 2023, selon les prévisions de la Banque mondiale.¹

La dette interne de l'Algérie est estimée à 50,8% du PIB en 2020 contre 45% en 2019. La dette extérieure publique est à 0,6% du PIB. La dette extérieure publique et privée de l'Algérie a baissé de 0,4%, passant de 2,3% du PIB en 2019 à 1,9% en 2020, a précisé le même rapport.

Section 2 : L'impact de la crise sanitaire sur le commerce international

La crise du Covid-19 qui a frappé le monde entier est d'abord une crise sanitaire qui a causé des conséquences au secteur économique et social, et qui a perturbé le commerce international en conséquence dont on distingue 2 scénarios qui sont : scénario relativement optimiste avec un net recul du commerce suivi par une reprise à partir de la seconde moitié de 2020, et aussi d'un scénario pessimiste avec une baisse initiale plus forte et une reprise plus prolongée et incomplète, et pour mieux faire face à ces perturbations une série de mesure prudentielle à suivre qui sera respecté par l'ensemble des citoyens.

2-1-Les effets de la crise sur le commerce international

Le commerce international en pleine crise, la pandémie à frapper le monde alors que le commerce était déjà en récession, il a chuté au cours de tous les trimestres de 2019, et les baisses sont intensifiées et fortement creusé au début de 2020.²

Les perspectives de reprise rapide du commerce mondial se sont améliorées avec un commerce des marchandises qui a progressé plus vite que prévu au second semestre de l'an dernier. Selon les nouvelles estimations de l'OMC, le commerce mondial des marchandises en volume devrait augmenter de 8,0% en 2021 après avoir baissé de 5,3% en 2020, poursuivant ainsi son redressement après l'effondrement dû à la pandémie qui lui a fait toucher fond au deuxième trimestre de l'an dernier. La croissance des échanges devrait ensuite ralentir à 4,0% en 2022, et les effets de la pandémie continueront de se faire sentir, car ce rythme d'expansion ne permettra pas le retour à la situation d'avant la pandémie (graphique 1).

Les perspectives relativement positives à court terme du commerce mondial sont assombries par des disparités régionales, par un commerce des services qui reste faible et par des calendriers de vaccination qui prennent du retard, notamment dans les pays pauvres. La

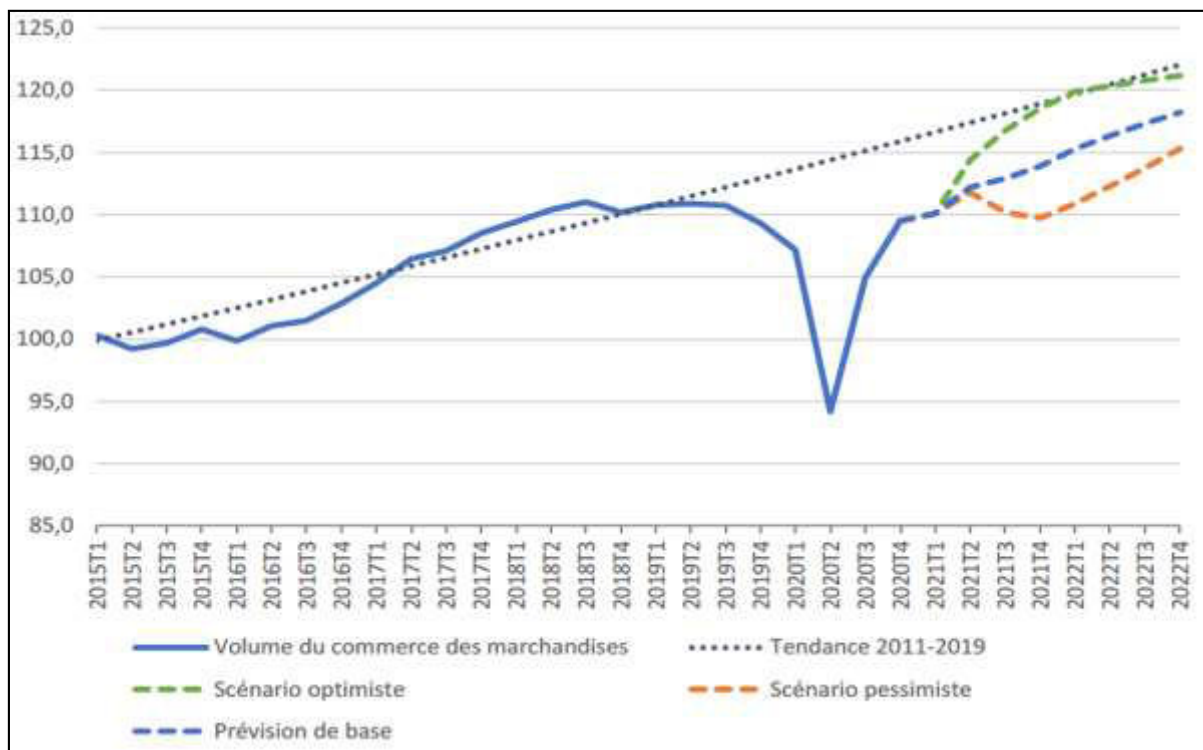
¹ www.banquemonde.org/economie-updates-avril2021 consulté le 23/03/2021 à 13h.

² <http://date.wto.org/OMC.CNUCED.ITC>.

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

COVID-19 continue de représenter la plus grave menace pour les perspectives commerciales, car toute reprise espérée pourrait être facilement compromise par de nouvelles vagues d'infection.

Figure N°10 : Volume du commerce mondial des marchandises, 2015T1-2022T4
Indices, 2015 = 100



Sources : OMC et CNUCED pour les données sur le volume des échanges ; OMC pour les prévisions.

Les risques à court terme qui pèsent sur les prévisions penchent fermement vers la dégradation et sont centrés sur des facteurs liés à la pandémie, par exemple une production et une distribution insuffisante de vaccins ou l'émergence de nouvelles souches de COVID-19 résistantes aux vaccins. À moyen et long termes, la dette publique et les déficits pourraient aussi peser sur la croissance économique et le commerce, notamment dans les pays en développement très endettés. Les prévisions illustrées sur le graphique 1 montrent deux scénarios différents pour le commerce. Dans le scénario optimiste, la production et la diffusion de vaccins s'accroissent, ce qui permet d'alléger plus rapidement les mesures de restriction. Cela pourrait ajouter environ 1 point de pourcentage à la croissance du PIB mondial et environ 2,5 points à la croissance du commerce mondial des marchandises en volume en 2021.

Le commerce retrouverait la tendance antérieure à la pandémie d'ici au quatrième trimestre de 2021. Dans le scénario pessimiste, la production de vaccins ne permet pas de faire face à la demande, et/ou de nouveaux variants du virus apparaissent contre lesquels les vaccins

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

sont moins efficaces. La croissance du PIB mondial pourrait alors perdre 1 point de pourcentage en 2021 et la croissance du commerce près de 2 points¹.

Tableau N° 4: Volume du commerce des marchandises et PIB réel, 2017-2022^a
Variation annuelle en %

	2017	2018	2019	2020	2021P	2022P
Volume du commerce mondial des marchandises	4,9	3,2	0,2	-5,3	8,0	4,0
Exportations						
Amérique du Nord	3,4	3,8	0,3	-8,5	7,7	5,1
Amérique du Sud	2,3	0,0	-2,2	-4,5	3,2	2,7
Europe	4,1	1,9	0,6	-8,0	8,3	3,9
CEI ^d	3,9	4,1	-0,3	-3,9	4,4	1,9
Afrique	4,7	2,7	-0,5	-8,1	8,1	3,0
Moyen-Orient	-2,1	4,7	-2,5	-8,2	12,4	5,0
Asie	6,7	3,8	0,8	0,3	8,4	3,5
Importations						
Amérique du Nord	4,4	5,1	-0,6	-6,1	11,4	4,9
Amérique du Sud ^c	4,5	5,4	-2,6	-9,3	8,1	3,7
Europe	3,9	1,9	0,3	-7,6	8,4	3,7
CEI ^d	14,0	4,1	8,5	-4,7	5,7	2,7
Afrique	-1,7	5,4	2,6	-8,8	5,5	4,0
Moyen-Orient	1,1	-4,1	0,8	-11,3	7,2	4,5
Asie	8,4	5,0	-0,5	-1,3	5,7	4,4
PIB mondial aux taux de change du marché	3,3	3,0	2,4	-3,8	5,1	3,8
Amérique du Nord	2,3	2,8	1,9	-4,1	5,9	3,8
Amérique du Sud ^c	0,8	0,2	-0,7	-7,8	3,8	3,0
Europe	2,8	2,0	1,5	-7,1	3,7	3,6
CEI ^d	2,3	2,9	2,1	-0,5	1,0	1,2
Afrique	3,1	3,1	2,9	-2,9	2,6	3,8
Moyen-Orient	0,7	0,5	0,1	-6,0	2,4	3,5
Asie	5,1	4,6	4,1	-1,1	6,1	4,1

Source: OMC pour le commerce; estimations consensuelles pour le PIB.

a : Les chiffres pour 2021 et 2022 sont des projections.

b : Moyennes des exportations et des importations.

c : Amérique du Sud et centrale et Caraïbes.

d : Communauté d'États indépendants (CEI), y compris certains États associés et anciens États membres.

Pour l'ensemble de 2020², le commerce des marchandises a reculé de 5,3% (tableau 4). Ce recul est inférieur à la baisse de 9,2% mentionnée dans les prévisions antérieures de l'OMC, qui datent d'octobre 2020. Les résultats économiques meilleurs que prévu vers la fin de l'année

¹ <http://date.wto.org/OMC.CNUCED.ITC> consulté le 25/03/2021 à 23h30.

² Voir le site de l'organisation mondiale de commerce consulté le 28/03/2021 à 15h15.

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

peuvent s'expliquer en partie par l'annonce faite en novembre de nouveaux vaccins contre la COVID-19, qui a contribué à améliorer la confiance des entreprises et des consommateurs. L'encadré 1 ci-après examine de manière plus approfondie les raisons de l'amélioration des prévisions.

Le volume du commerce mondial des marchandises a chuté de 15,0% en glissement annuel au deuxième trimestre de 2020 (contre -17,3% prévus en octobre), alors que des confinements et des restrictions en matière de voyages étaient imposés dans le monde entier pour limiter la propagation de la COVID-19. Les confinements ont été allégés au second semestre en raison de la baisse des taux d'infection, de sorte que les expéditions de marchandises se sont redressé presque jusqu'à leur niveau de 2019 au quatrième trimestre.

La croissance plus rapide des échanges et de la production au second semestre de 2020 a été favorisée par des interventions gouvernementales de grande ampleur, y compris d'importantes mesures de relance budgétaire aux États-Unis. Ces mesures ont dopé les revenus des ménages et soutenu le maintien des dépenses consacrées à l'achat de tous les biens, y compris les importations. En outre, bon nombre d'entreprises et de ménages se sont adaptés à l'évolution des circonstances en trouvant des moyens novateurs de soutenir l'activité économique face aux restrictions sanitaires touchant la mobilité. La gestion efficace de la pandémie a limité l'ampleur de la récession économique en Chine et dans d'autres économies asiatiques, ce qui leur a permis de continuer à importer. Ces actions ont aidé à soutenir la demande mondiale et ont peut-être empêché une baisse plus marquée des échanges.

En 2020, le commerce en dollars EU nominaux a enregistré une baisse encore plus forte que le commerce en volume. La valeur des exportations mondiales de marchandises a reculé de 8% par rapport à l'année précédente, tandis que les recettes au titre des services commerciaux ont chuté de 20%. Le commerce des services a été particulièrement affecté par les restrictions visant les voyages internationaux, qui ont empêché la fourniture des services exigeant une présence physique ou une interaction en face à face.

L'impact de la pandémie sur le commerce des marchandises en volume a varié selon les régions, la plupart d'entre elles enregistrant un fort ralentissement de leurs exportations et de leurs importations (tableau 4).

La seule exception a été l'Asie, avec des volumes d'exportation en hausse de 0,3% et des volumes d'importation en baisse de seulement 1,3%. Les plus fortes diminutions des importations ont été enregistrées dans les régions riches en ressources naturelles, parmi lesquelles l'Afrique (-8,8%), l'Amérique du Sud (-9,3%) et le Moyen-Orient (-11,3%), en raison

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

sans doute de la baisse des recettes d'exportation liée à la chute des prix du pétrole, qui a avoisiné 35%. Par rapport aux autres régions, la baisse des importations nord-américaines a été relativement modeste (-6,1%).

En 2021, la demande de biens échangés sera dominée par l'Amérique du Nord (11,4%) grâce aux fortes mesures de relance budgétaire aux États-Unis, qui devraient aussi stimuler d'autres économies par le biais du commerce. L'Europe et l'Amérique du Sud connaîtront toutes deux une croissance des importations d'environ 8%, tandis que la hausse sera plus faible dans les autres régions.

Une grande partie de la demande mondiale d'importations sera satisfaite par l'Asie, dont les exportations devraient progresser de 8,4% en 2021. Les exportations européennes augmenteront presque autant (8,3%), tandis que les expéditions de l'Amérique du Nord enregistreront une hausse plus faible (7,7%). Les solides prévisions de croissance des exportations en Afrique (8,1%) et au Moyen-Orient (12,4%) dépendent de la reprise des dépenses de voyages au cours de l'année, qui renforcerait la demande de pétrole. Entre-temps, l'Amérique du Sud connaîtra une croissance plus faible de ses exportations (3,2%), de même que la Communauté d'États indépendants (CEI), y compris certains membres associés et anciens membres (4,4%).

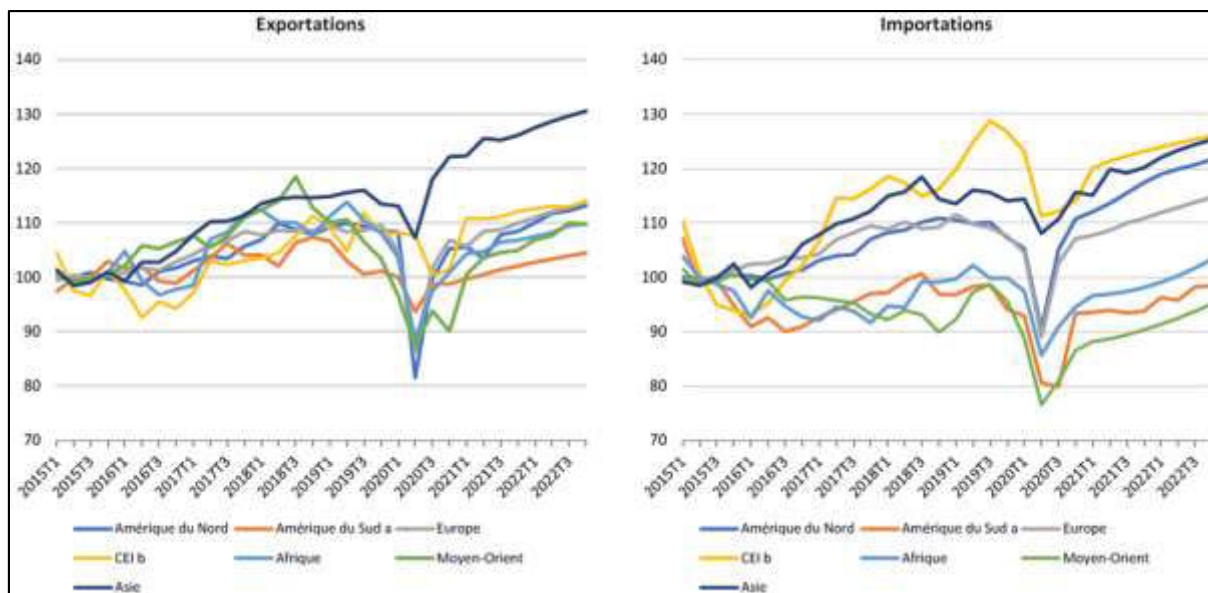
2-1-1-Détails sur les statistiques commerciales

Les graphiques présentés dans cette section illustrent plus en détail les statistiques commerciales annuelles et trimestrielles de l'OMC et mettent en relief certains indicateurs notables liés au commerce.¹

Figure N°11 : Exportations et importations de marchandises par région, 2015T1-2022T4

¹ <http://date.wto.org/OMC.CNUCED.ITC> consulté le 30/03/2021 à 16h37.

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international



Source : OMC et CNUCED.

a : Amérique du Sud et centrale et Caraïbes.

b : Communauté d'États indépendants, y compris certains États associés et anciens États membres.

Le graphique 2 ci-dessus montre les indices trimestriels des exportations et importations de marchandises en volume par région pour la période 2015-2020, plus les projections pour 2021 et 2022. Au deuxième trimestre de 2020, l'Amérique du Nord et l'Europe ont enregistré de fortes baisses de leurs volumes d'exportations en glissement annuel, à savoir 25,8% et 20,4% respectivement. Au quatrième trimestre, ces régions avaient récupéré une grande partie du terrain perdu, avec des baisses respectives d'à peine 3,0% et 2,4% en glissement annuel. Les exportations du Moyen-Orient ont également accusé une chute brutale au deuxième trimestre en raison du fort ralentissement de la consommation pétrolière dans le monde consécutif aux restrictions touchant les voyages internationaux et intérieurs.

Les exportations de l'Asie ont affiché une baisse beaucoup plus faible de 7,2% au deuxième trimestre, tandis qu'au quatrième trimestre elles étaient en hausse de 7,7% par rapport à l'année précédente. Ce redressement rapide peut s'expliquer par l'incidence relativement faible de la COVID-19 sur certaines économies asiatiques et par le fait que la région a fourni au monde des biens de consommation et des fournitures médicales durant la pandémie, ce qui a entraîné une hausse de ses exportations totales.

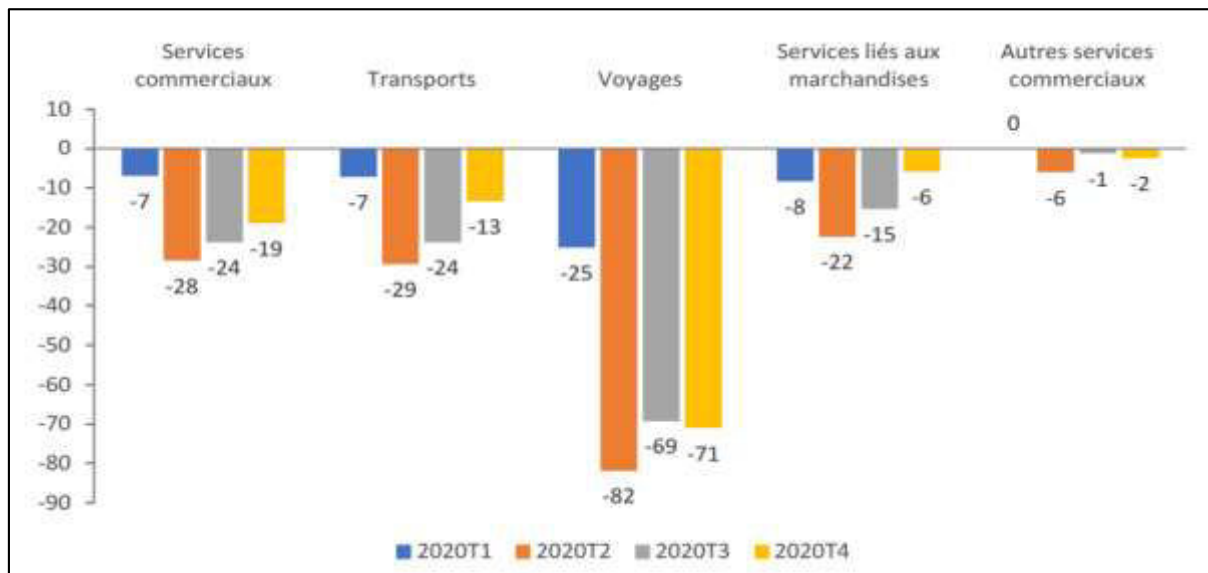
Pendant les périodes de prévision, on constate une divergence entre les régions ayant des taux de croissance du commerce plus rapides et plus faibles. Du côté des importations,

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

l'Afrique, l'Amérique du Sud et le Moyen-Orient continueront de voir stagner leur commerce de marchandises, tandis que les autres régions connaîtront une progression. Du côté des exportations, la plupart des régions n'enregistreront que des gains modestes, tandis que l'Asie continuera à fournir de grandes quantités de marchandises aux marchés mondiaux.

Figure N°12 : Croissance en glissement annuel du commerce mondial des services commerciaux, 2020T1-2020T4

Variation en pourcentage des valeurs en dollars EU



Source : Estimations OMC-CNUCED-ITC.

Le graphique 3 montre l'évolution en glissement annuel du commerce mondial des services commerciaux par grande catégorie. Pour l'ensemble de 2020, les services relatifs aux voyages et les services de transport ont affiché des baisses respectives de 63% et 19%. Entre-temps, la catégorie des autres services commerciaux (*incluant les services financiers et les services informatiques*) a bien résisté, avec un tassement de seulement 2%. Enfin, les services liés aux marchandises se sont contractés de 13%. Les services de transport et les services relatifs aux voyages ont directement souffert des restrictions destinées à limiter la propagation de la COVID-19, dont beaucoup restent en place ou ont été renforcées pour faire face à la résurgence de la maladie.

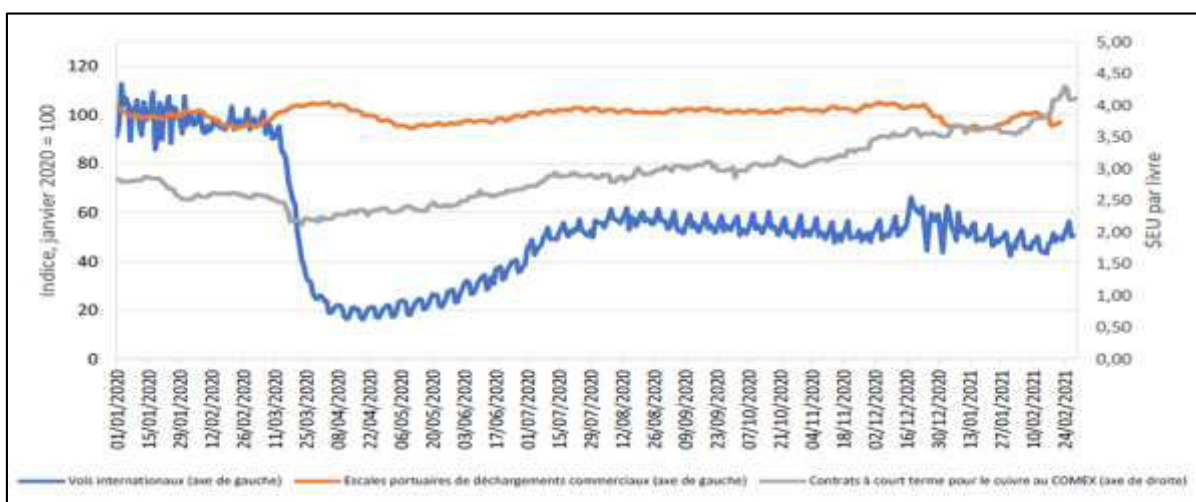
2-1-2-Indicateurs à haute fréquence du commerce

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

L'OMC a suivi les indicateurs à haute fréquence liés au commerce durant la pandémie pour mieux comprendre les tendances actuelles du commerce des marchandises et des services commerciaux.¹

Une sélection de ces indicateurs est présentée ci-après afin d'offrir un contexte supplémentaire aux prévisions et aux statistiques commerciales. L'OMC a cherché à améliorer les projections de modélisation du commerce par pays et par série chronologique en incluant des indicateurs à haute fréquence disponibles tels que le trafic des ports à conteneurs, les indicateurs de production et les mesures du risque financier, en même temps que des données à basse fréquence du commerce et du PIB, au moyen de techniques d'échantillonnage de données mixtes (MIDAS).

Figure N° 13 : Vols commerciaux internationaux, escales portuaires et contrats à terme pour le cuivre, 1er janvier 2020-1er mars 2021 Indices, dollars EU par livre



Source : Vols commerciaux internationaux : OpenSky Network; escales portuaires: Cerdeiro, Komaromi, Liu and Saeed (2020), disponible sur UN Comtrade Monitor; contrats à court terme pour le cuivre au COMEX: Chicago Mercantile Exchange (CME).

Le graphique 4 montre le nombre quotidien de vols internationaux et d'escales des porte-conteneurs, ainsi que les prix des contrats à terme pour le cuivre jusqu'au 1er mars 2021, selon la disponibilité des données. Le nombre de vols internationaux quotidiens a chuté d'environ 80% au premier trimestre de 2020 en raison de la fermeture des frontières destinée à réduire la propagation de la COVID-19.

¹ www.unctad.org/fr/press-materiel/la-covid-19-entraîne-un-important-décclin-du-commerce-mondial-en-2020 consulté le 01/04/2021 à 14h30.

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

Il s'est progressivement redressé avec la baisse du nombre de cas et la reprise limitée des voyages. Il a augmenté à la fin de 2020 grâce aux personnes qui ont voyagé pour retrouver des amis ou des membres de leur famille à l'occasion des vacances saisonnières, mais la résurgence du virus a de nouveau entraîné un recul en 2021. Les vols internationaux sont étroitement liés aux services relatifs aux voyages, mais aussi aux services de transport et au commerce des marchandises, car les avions de passagers transportent souvent du fret.

Contrairement aux vols internationaux, le transport maritime est resté plus stable durant la pandémie. Le nombre d'escales a fléchi en février et en avril de l'an dernier ainsi qu'en janvier de cette année, en même temps que les pics d'infection. La baisse récente est préoccupante, car les pays sont de plus en plus dépendants du commerce international pour se procurer des biens de première nécessité tels que la nourriture et les médicaments.

Les prix quotidiens des contrats à terme pour le cuivre ont enregistré une forte contraction en mars 2020 avec la diffusion des nouvelles concernant la pandémie, mais ils se sont ensuite redressés parallèlement à l'amélioration des perspectives économiques. Le cuivre entre dans la fabrication de produits électroniques, dont la demande a été forte du fait que les particuliers et les entreprises ont investi dans la technologie pour permettre le télétravail. La hausse constatée en novembre de l'an dernier est probablement due aux attentes d'accélération de la croissance économique après l'annonce des nouveaux vaccins contre la COVID-19. Celle constatée récemment en 2021 correspond peut-être aux attentes d'accélération suscitées par les mesures de relance aux États-Unis et ailleurs.

Après avoir chuté de -15,6 % au second trimestre 2020, en pleine expansion de la pandémie et des confinements mondiaux de population, le commerce mondial de marchandises a enregistré un fort rebond au troisième trimestre 2020, pour ne baisser que de -5,6 % par rapport à la même période en 2019.

Ce rebond s'est accéléré au quatrième trimestre de l'an dernier, avec un pic de volume d'exportations constaté dans la hausse des ventes de produits automobiles, du trafic maritime de conteneurs et du fret aérien. Le commerce des composants électroniques et de matières premières a également atteint un sommet, en raison de l'écoulement de stocks accumulés pendant le premier semestre 2020.

Ce rebond du commerce mondial sur la fin de 2020 a été dopé par la croissance des exportations chinoises et des importations de biens en Amérique du nord et en Europe.

Les perspectives restent néanmoins incertaines pour 2021 en raison de l'incidence de la Covid-19 dans le monde et de l'émergence de nouveaux variant du coronavirus. Du coup,

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

le calendrier du retour à la normale des échanges internationaux dépendra de l'efficacité des efforts de vaccination à travers la planète.

C'est dans ce contexte d'incertitude que l'OMC a néanmoins prévu une hausse de 7,1 % du volume du commerce mondial cette année. Selon elle, toutes les régions devraient enregistrer de fortes augmentations en pourcentage du volume des exportations et des importations en 2021, mais cette croissance se produira à partir d'une base réduite

En attendant, les dernières données de l'OMC montrent des signes de ralentissement des échanges au premier trimestre 2021.

Le trafic maritime de conteneurs semble décliner depuis début de l'année. Selon l'Organisation maritime internationale (OMI) le nombre quotidien de porte-conteneurs dans les ports a baissé de -7 % en janvier 2021 par rapport à décembre 2020 et de -6 % comparé à la période de juillet à septembre 2020. De même, les ventes automobiles ont diminué en janvier dernier et les exportations de ce secteur marquent le pas.

En revanche, certains produits connaissent une flambée. Le prix du cuivre, notamment, continue de grimper en 2021, jusqu'à 25 % de hausse par rapport à son prix en octobre 2020. Ce qui permet un certain optimisme sur la croissance de son commerce et sur celle des composants électroniques portées par une demande asiatique soutenue en métaux et par une meilleure performance économique actuelle de la région¹.

2-2 Les effets de la crise sur le commerce international algérien

Le commerce international algérien n'a pas été épargné des effets de la crise sanitaire Covid-19.

2-2-1-Structure des échanges extérieurs

2-2-1-1-A l'importation

Les importations globales ont marqué une baisse de 18 % durant l'année 2020 par rapport à l'année 2019, en passant de 42 milliards USD à 34,4 milliards USD.

Leur répartition par Groupes d'Utilisation fait ressortir ce qui suit : ²

- Des baisses de l'ordre de 49,58 %, 34,72 %, 33,24 et de 8,30 % respectivement pour les biens d'équipements agricoles, les biens d'équipements industriels, les demi produits et les biens de consommation non alimentaires ;
- Des hausses de l'ordre de 181,14 %, 12,38 % et de 0,59 %, concernent respectivement les énergies et lubrifiants, les produits bruts et les biens alimentaires

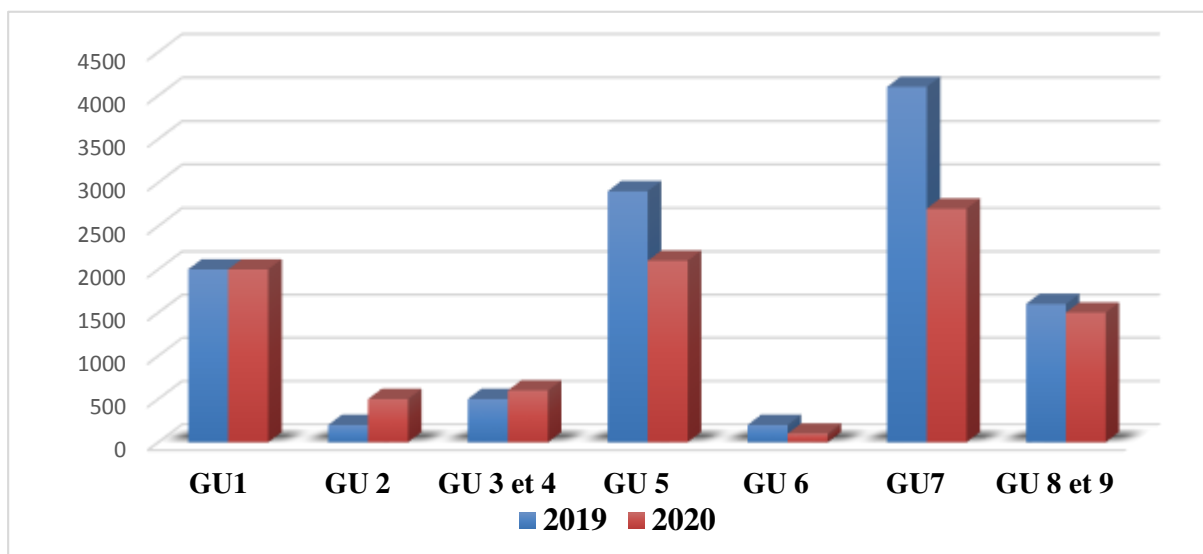
¹ Voir le site officiel de l'organisation mondiale de commerce consulté le 03/04/2021 à 19h35.

²<https://www.commerce-gov.dz/statistique/echanges-commerciaux> consulté le 20/04/2021 à 16h40.

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

L'examen des principaux produits par Groupe d'utilisation fait ressortir les résultats suivants :

Figure N°14 : évolution des importations par groupe d'utilisation au cours des années 2019-2020



Source : www.douane.gov.dz

La facture énergétique s'alourdit à nouveau et atteint 465,46 million USD au cours de l'année 2020, soit un accroissement exceptionnel de 181% par rapport à l'année 2019.

A-Biens alimentaires (GU 1)

Le groupe des « Biens alimentaires » vient en troisième position dans la structure des importations réalisées durant l'année 2020 avec une part de 21,23 % de la valeur globale. Les importations de ce groupe ont atteint 1,94 milliard USD au cours de l'année 2020, soit une légère hausse de l'ordre de 0,59 % par rapport à l'année 2019.¹

En termes de structure dudit groupe, les produits de céréales, laits et produits de laiterie, sucres et sucreries et résidus et déchets des industries alimentaires, affichent des parts respectives de 32,51 %, 18,80 %, 9,33 % et de 5,68 %. A l'intérieur de ce groupe, les hausses enregistrées au cours de l'année 2020 ont concerné principalement, les fruits comestibles, écorces d'agrumes ou de melons de l'ordre de 54,49 %, les viande et abats comestibles avec 23,17 %, les préparations alimentaires diverses d'un taux de 10,78 % et les sucres et sucreries avec 7,58 %. Quant aux baisses, elles ont concerné les tabacs et succédanés de tabac fabriqués (21,86 %), les légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires (14,87 %), résidus et déchets des industries alimentaires (12,94 %) et café, thé, mate et épices avec un taux de 6,38 %.

¹ <https://www.douane-gov.dz/statistique/echanges-commerciaux> consulté le 05/04/2021 à 20h25.

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

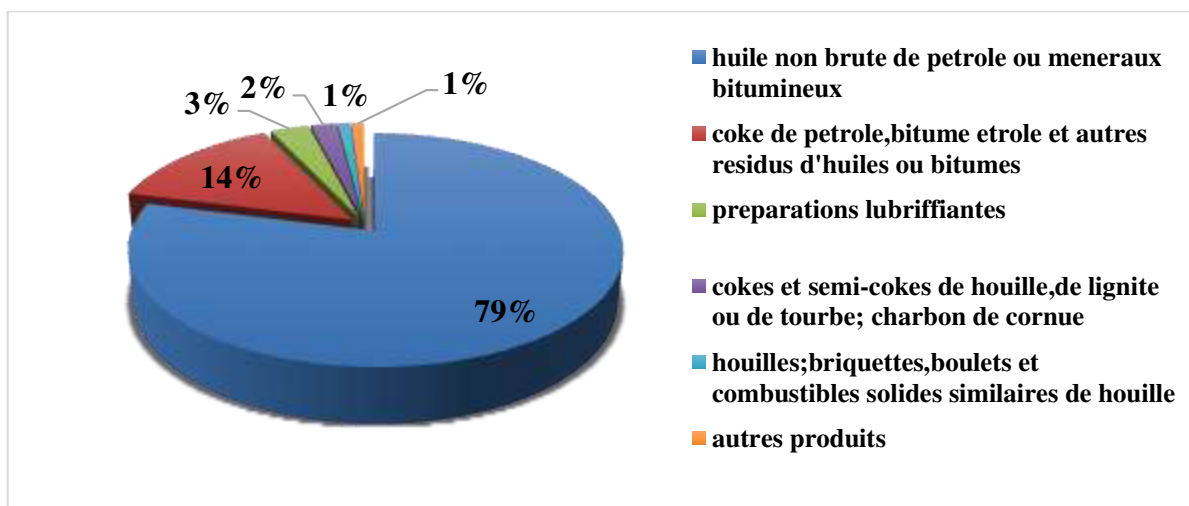
B-Energie et lubrifiants (GU 2)

Le groupe « *Energie et lubrifiants* » se positionne au 6^{ème} rang dans la structure des importations avec une part de 5,10 %, soit une valeur de 465,46 millions USD. Les importations dudit groupe enregistrent une hausse importante de l'ordre de 181,14 % par rapport à l'année 2019.¹

En termes de structure, les importations de ce groupe sont dominées essentiellement par les huiles non brutes de pétrole ou minéraux bitumineux avec une part de près de 78,98 %, suivi par les cokes de pétrole (14,45 %), les préparations lubrifiantes (3,33 %) et les cokes et semi-cokes de houille avec une contribution de l'ordre de 2,17 %. Les importations des principaux produits de ce groupe marquent des tendances baissières de 68,62 %, 46,85 %, 10,50 % et de 1,47 %, au titre respectivement des cokes et semi-cokes de houille, des houilles, briquettes, boulets et combustibles solides similaires de houille, des préparations lubrifiantes et des cokes de pétrole, bitume de pétrole et autres résidus d'huiles ou bitumes.

Par contre, les importations des huiles non brutes de pétrole ou minéraux bitumineux ont enregistré au cours de l'année 2020 une hausse exceptionnelle de l'ordre de 828,09

Figure N°15 : Energies et lubrifiants



Source : www.douane.gov.dz

828% hausse exceptionnelle des importations des huiles non brutes de pétrole et due essentiellement au montant importants des importations du gas-oil (231,28 million USD) et de l'essence sans plomb (109,88 millions USD)

¹ <https://www.douane-gov.dz/statistique/echanges-commerciaux> consulté le 05/04/2021 à 20h25 .

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

C-Produits bruts (GU 3 et 4)

Le groupe des « *produits bruts* » occupe le 5^{ème} rang dans la structure des importations réalisées durant l'année 2020 avec une part de 6,43 % de la valeur globale, soit 586,80 millions USD.¹

Les importations du groupe en question affichent une hausse de 12,38 % par rapport à l'année 2019.

En termes de structure dudit groupe, les huiles de soja et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, les minerais de fer et leurs concentrés, y compris les pyrites de fer grillées et les bois sciés ou dédosés longitudinalement, tranchés ou déroulés représentent des parts respectives de 25,88 %, 20,38 % et de 15,36 %.

L'examen des évolutions des produits de ce groupe au cours de l'année 2020, fait ressortir ce qui suit :

- Les minerais de fer et leurs concentrés y compris les pyrites de fer grillées sont en hausse de 40,97 %.
- Bien que les importations des fèves de soja, même concassées, importées par l'industrie alimentaire représentent une part de 6,37 % du total des importations de ce groupe, ils ont enregistré une hausse hautement exceptionnelle d'une valeur de 37,25 millions USD ;
- Les baisses ont touché les graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, les bois sciés ou désossés longitudinalement, tranchés ou déroulés et les huiles de soja et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées avec des taux respectifs de 18,41 %, de 10,38 % et de 3,21 %.

D-Demi-produits (GU 5)

Les importations du Groupe d'Utilisation « demi-produits » représentent une part de 21,27 %, occupant ainsi la deuxième position dans la structure des importations globales au cours de l'année 2020.²

Le groupe en question est constitué essentiellement par les tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, en fer ou en acier, les demi-produits en fer ou en aciers non alliés, les polymères de l'éthylène, sous formes primaires, les poly acétals et autres polyéthers et résines époxydes et les produits laminés plats à chaud, en fer ou en aciers non alliés, avec les parts respectives de 8 %, 5,18 %, 4,57 % et de 3,64 %.

¹ <https://www.douane-gov.dz/statistique/echanges-commerciaux>. consulté le 05/04/2021 à 20h25.

² *Idem*

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

Les importations des principaux produits de ce groupe enregistrent des baisses, concernant principalement par les tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, en fer ou en acier avec un taux de 61,72 %, les produits laminés plats à chaud, en fer ou en aciers non alliés de l'ordre de 52,07 %, les polymères de l'éthylène, sous formes primaires avec 32,86 %, les constructions et parties de constructions de 31,53 % et les demi-produits en fer ou en aciers non alliés de l'ordre de 31,50 %.

E-Biens d'équipements agricoles (GU 6) :

Bien que le groupe de « biens d'équipements agricoles » occupe le dernier rang dans la structure des importations avec une part très faible de l'ordre de 0,68% et une valeur de 62,35 millions USD, il a enregistré une baisse non négligeable de 49,58 % durant l'année 2020.¹

L'examen de ce groupe affiche des évolutions baissières par rapport l'année précédente, touchant les tracteurs, les machines, appareils et engins pour la récolte ou le battage des produits agricoles, les autres machines agricoles et les accessoires de tuyauterie, en fonte, fer ou acier avec les taux respectifs de 74,66 %, 34,07 %, 29,88 % et de 4,77 %.

Cependant, l'unique hausse enregistrée a concerné les appareils mécaniques à projeter avec un taux de 3,37 %. 33,44 Millions USD Baisse remarquable des importations des tracteurs routiers pour semi-remorques (*collections destinées aux industries de montage*) au cours de l'année 2020.

F-Biens d'équipements industriels (GU 7)

Les importations des « biens d'équipements industriels » au titre de l'année 2020 s'élèvent à 2,69 milliards USD, occupant ainsi le premier rang dans la structure des importations globales avec une part de 29,48 %.

En termes de structure, le groupe en question est constitué essentiellement de postes téléphoniques d'utilisateurs, de véhicules automobiles pour le transport de marchandises, de turboréacteurs, turbopropulseurs et autres turbines à gaz et des articles de robinetterie pour tuyauteries avec les parts respectives de 6,30 %, de 6,16 %, de 6,02 % et de 3,95 %.

L'exploitation des évolutions relatives aux importations des principaux produits constituant ce groupe au cours de l'année 2020, fait ressortir ce qui suit :

- Les turboréacteurs, turbopropulseurs et autres turbines à gaz enregistrent une hausse exceptionnelle de l'ordre de 313,79 % ;
- L'importation des articles de robinetterie pour tuyauteries augmente d'un taux de 13,18 % ;

¹ <https://www.douane-gov.dz/statistique/echanges-commerciaux> consulté le 05/04/2021 à 20h25.

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

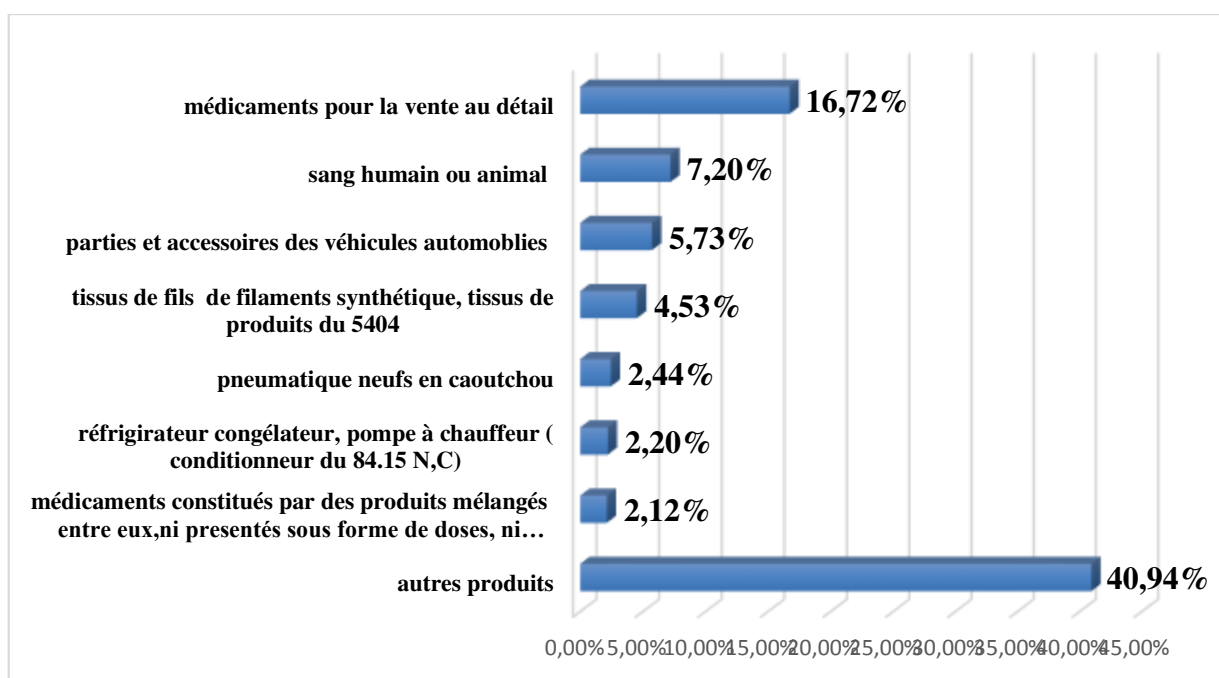
- Les postes téléphoniques d'usagers et les véhicules automobiles pour le transport de marchandises ont enregistré des baisses respectives de l'ordre de 35,88 % et de 33,68 %.

G-Biens de consommation non-alimentaires (GU 8 et 9)

Le groupe de « biens de consommation non alimentaires » qui renferme les Groupes d'Utilisations (8 et 9), occupe le 4^{ème} rang dans la structure des importations, représentant une part de 15,81 % et une valeur de 1,44 milliard USD au cours de l'année 2020¹.

Les médicaments pour la vente au détail, le sang humain ou animal et les parties et accessoires de véhicules automobiles sont les principales composantes de ce groupe, avec des parts respectives de 16,72 %, 7,20 % et de 5,73 %. L'examen de ce groupe fait ressortir des hausses en comparaison avec l'année 2019. Ces dernières ont concerné les médicaments pour la vente au détail, les tissus de fils de filaments synthétiques, le sang humain ou animal et pneumatiques neufs en caoutchouc, avec des taux respectifs de 20,45 %, 9,67 %, 7,35 et de 0,06 %. Par contre, la baisse a concerné essentiellement les réfrigérateurs, congélateurs et les pompes à chaleur et les parties et accessoires des véhicules automobiles avec les taux respectifs de 26,59 % et de 19,60 %.

Figure N°16 : Structure des importations des principaux produits du groupe « biens de consommation non-alimentaires »



Source : www.douane.gov.dz

20,45% augmentation des importations médicaments pour la vente au détail durant l'année 2020

¹ <https://www.douane-gov.dz/statistique/echanges-commerciaux> consulté le 05/04/2021 à 20h25.

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

2-2-1-2-A l'exportation

Les exportations globales ont marqué un repli de 23,8 % au cours de l'année 2020. En effet, les hydrocarbures ont représenté l'essentiel des exportations durant cette période avec une part de 92,40 % de la valeur globale, marqués par une baisse non négligeable de l'ordre de 25,78 % par rapport à l'année 2019, pendant que les exportations hors hydrocarbures restent toujours marginales, avec seulement 7,60 % de la valeur globale des exportations, soit l'équivalent de 578,70 millions USD, enregistrant ainsi une baisse de 12,06 %, tel qu'illustré par le tableau suivant: ¹

Tableau N°5 : Evolution des exportations durant la Période 2019-2020 (en millions)

	2019			2020			Evolution (%)
	DZD	USD	Structure (%)	DZD	USD	Structure (%)	
Produits hydrocarbures	1 124 898,09	9 483,51	93,51	848 117,84	7 038,39	92,40	-25,78
Produits hors hydrocarbures	78 054,39	658,04	6,49	69 732,49	578,70	7,60	-12,06
Total	1 202 952,48	10 141,55	100%	917 850,32	7 617,09	100%	-23,8

Source : www.douane.gov.dz

A-Exportations des produits hors hydrocarbures par Groupes d'Utilisation

Les principaux produits hors hydrocarbures exportés durant l'année 2020 sont constitués essentiellement par le groupe « *demi-produits* » qui enregistre une valeur globale de 433,57 millions USD, le groupe « *biens alimentaires* » vient en seconde position avec une valeur de 111,48 millions USD, suivi par le groupe « *produits bruts* » avec une valeur de 15,28 millions USD et enfin, les groupes « *biens d'équipements industriels* », « *biens de consommations non alimentaires* » et « *biens d'équipements agricoles* » ayant enregistré les valeurs respectives de 11,19 millions USD, 7,16 millions USD et de 6 463,16 USD.²

B-Principaux produits exportés hors hydrocarbures

Les "top five" (5) des produits exportés au titre de l'année 2020 réalisent, à eux seuls, plus de 79,66 % des exportations hors hydrocarbures. Il s'agit des engrais minéraux ou chimiques azotés, des huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons de houille, des sucres de canne ou de betterave, de l'ammoniac anhydre et des dattes et figes avec les parts respectives de 36,38 %, 17,49 %, 10,64 %, 10,58 % et de 4,56 %.

¹www.Algerie-eco.com/2020/07/24/taux-de-change-officiel consulté le 18/04/2021 à 10h21 .

²<https://www.commerce-gov.dz/statistique/echanges-commerciaux> consulté le 13/04/2021 à 16H40.

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

L'examen de l'évolution des principaux produits hors hydrocarbures exportés au cours du premier trimestre des années 2019 2020, indique ce qui suit :

- Des hausses pour les alcools acycliques et leurs dérivés halogénés, les caroubes, algues, betteraves à sucre et cannes à sucre, les dattes et figes et les huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons de houille avec les taux respectifs de 37,66 %, 18,80 %, 9,58 % et de 5,01 % ;
- Des baisses pour l'hydrogène et gaz rares, les phosphates de calcium naturels, l'ammoniac anhydre ou en solution aqueuse et les ciments hydrauliques, même colorés, avec les taux respectifs de 66,04 %, 38,12 %, 26,63 % et de 7,05 %.¹

En ce qui concerne les exportateurs hors hydrocarbures, les "top five" (5) des 733 (*ensemble des exportateurs*) réalisent, à eux seuls, plus de 76,68 % de la valeur globale durant le premier trimestre de l'année 2020. Il s'agit principalement de ceux opérant dans les produits de l'urée, des solvants, de l'ammoniac et des sucres.

2-2-2-Les actions entreprises

Face à la crise sanitaire du Covid-19, le gouvernement algérien a pris progressivement une série de mesures générales visant à contenir la diffusion du virus. Ces mesures ont fait l'objet de deux textes principaux :

- Décret exécutif n° 20-69 du 21 mars 2020 relatif aux mesures de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (Covid-19) et, dont l'objet est de fixer les mesures de distanciation sociale destinées à prévenir et à lutter contre la propagation du COVID-19 ;
- Décret exécutif n° 20-70 du 24 mars 2020 fixant des mesures complémentaires de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (Covid-19) et qui a pour objet la mise en place de dispositifs de confinement, de restriction de circulation, d'encadrement des activités de commerce et d'approvisionnement des citoyens, de règles de distanciation ainsi que les modalités de mobilisation citoyenne dans l'effort national de prévention et de lutte contre la propagation de la pandémie du Covid-19.
- Leur non-respect est susceptible d'entraîner des sanctions administratives (*retrait immédiat des autorisations administratives d'exercice d'activités*) et des sanctions pénales sans que celles-ci ne soient expressément définies.

Les mesures ainsi mises en place s'organisent autour des restrictions suivantes, étant précisé que les préjudices pouvant en découler pourront faire l'objet de compensations selon des modalités devant être ultérieurement définies.

¹ <https://www.commerce-gov.dz/statistique/echanges-commerciaux> consulté le 13/04/2021 à 16h40.

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

Ces restrictions s'ajoutent à la fermeture des crèches, des établissements scolaires, universitaires et de formation qui avait été précédemment mise en œuvre.

2-2-2-1-Restriktion de déplacement

Les activités de transport de personnes sont suspendues ce, quelles qu'en soient les modalités :

- Services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique ;
- Transport routier sur toutes les liaisons (*urbaines et suburbaines*) ;
- Transport ferroviaire de voyageurs ;
- Transport guidé (*métro, tramway, funiculaires*) ;
- Transport par taxi collectif ou individuel.

Cette suspension ne concerne toutefois pas les transports de personnels qui sont à la charge des employeurs, du moment que le Ministre des Transports et les Walis sont chargés d'organiser le transport des personnes nécessaires à la continuité du service public et au maintien des activités vitales au niveau de certains services public (*santé, sûreté, douanes, répression des fraudes...*), des institutions et administrations publiques et des entités économiques et services financiers.¹

Par ailleurs, le Gouvernement a commencé à mettre en place des opérations de confinement à domicile de la population, soit de manière partielle (c'est-à-dire durant des tranches horaires définies par les pouvoirs publics), soit de manière totale.

Durant les périodes de confinement, la circulation des personnes est interdite, sauf autorisation à titre exceptionnel, pour les motifs suivants :

- Besoins d'approvisionnement de commerces autorisés (*commerces alimentaires, pharmacie et commerces relatifs à l'entretien et l'hygiène*) ;
- Besoins d'approvisionnement à proximité du domicile ;
- Nécessité impérieuse de soin ;
- Exercice d'une activité professionnelle autorisée.

Les modalités de délivrance de ces autorisations sont définies par des commissions spécialement instituées au niveau des wilayas. Ces commissions peuvent par ailleurs adapter les mesures et prendre toute autre mesures supplémentaires au regard des spécificités de la wilaya et de l'évolution de la situation. Durant la période de confinement tout rassemblement de plus de deux personnes est interdite, en outre, il est mis en place une mesure de prévention obligatoire consistant au respect d'une distance de sécurité d'au moins 1 mètre entre deux personnes, et le port de bavette est obligatoire.

¹ <https://portail.mt.gov.dz/actu-covid-19-algerie-19mai2020> consulté le 01/06/2021 à 18h00.

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

2-2-2-2-Restriktion d'exercice des activités commerciales

Sur l'ensemble du territoire algérien, les débits de boissons, les établissements et espaces de loisirs, de divertissement et de spectacle et les restaurants (sauf livraison à domicile) sont fermés sans que ne soit précisé le sort du personnel de ces entreprises, s'agissant des commerces de détail, ces derniers sont également fermés à l'exception des commerces assurant l'approvisionnement de la population en produits alimentaires, d'entretien et d'hygiène et pharmaceutiques et parapharmaceutiques, les agences postales, bancaires et d'assurance ;

Les quels commerces doivent à l'inverse maintenir leurs activités sous réserve des mesures de restriction de gestion des ressources humaines ci-après.

2-2-2-3-Restriktion en matière de gestion des ressources humaines

Il doit obligatoirement être mis en congé exceptionnel rémunéré au moins 50 % des effectifs des institutions et administrations publiques, ainsi que de l'ensemble des opérateurs économiques publics et privés. Cette mesure s'applique à tous les secteurs d'activité même ceux dont le maintien de l'activité est imposé.

Dans ce cadre, les personnels considérés comme prioritaires au congé exceptionnel sont les femmes enceintes et les femmes élevant des enfants (*sans que cette notion ne soit définie*), ainsi que les personnes atteintes de maladies chroniques et celles présentant des vulnérabilités sanitaires.

2-2-2-4-Les Mesures bancaires

Dans le cadre des mesures prises face aux répercussions de la propagation du nouveau coronavirus (COVID-19), la Banque d'Algérie, consciente de l'impératif de protéger l'économie nationale et de garantir les conditions nécessaires à la poursuite de l'activité des entreprises de production de manière régulière, a pris une série de mesures exceptionnelles et conjoncturelles s'inscrivant dans des démarches visant à alléger les impacts économiques de cette pandémie mondiale.¹

La Banque Algérienne fait état, à ce propos, de l'instruction n 05-2020 datant du 6 avril 2020, portant des mesures exceptionnelles d'allègement de certaines dispositions prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers permettant à ces dernières d'augmenter leurs capacités de financement au profit des entreprises économiques.

Entre autres mesures prises à ce titre, le document prévoit le report du paiement des tranches de crédit, arrivant à échéance, ou le rééchelonnement des créances de la clientèle, ayant été impactée par la conjoncture induite par la Covid-19.

¹ www.bank-of-algeria.dz consulté le 25/04/2021 à 12h00.

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

Au titre de ces mesures, pour garantir les conditions adéquates au bon fonctionnement de l'économie nationale et pour limiter les effets de la pandémie du Covid19, la Banque d'Algérie a décidé d'alléger certaines dispositions prudentielles applicables aux banques et établissements financiers. Il s'agit notamment de l'abaissement du coefficient de liquidité à 60 % (au lieu de 100 %) et de la dispense de l'obligation de constitution du coussin de sécurité.

Afin de soutenir les entreprises impactées financièrement par la crise sanitaire que traverse le pays, l'administration fiscale a décidé de prolonger, sous certaines conditions et selon diverses échéances, le délai des déclarations d'impôts et délai de paiement. Par ailleurs, l'imposition des bénéfices non affectés des exercices 2016 et suivants (prévue à l'article 15 de la loi de finances pour 2020) est suspendue. 4 Dispositions bancaires prises par le gouvernement :

- La Direction Générale des changes de la Banque d'Algérie a adressé une note aux banques intermédiaires agréées leur demandant d'accepter de recevoir les documents par voie électronique, appuyés d'un SWIFT de confirmation de la banque expéditrice des documents. Ces documents peuvent servir à l'accomplissement de l'ensemble des formalités bancaires et douanières applicables aux opérations d'importation. Seule obligation, les banques intermédiaires agréées doivent reporter sur chacun des documents reçus, le numéro de domiciliation afférent à l'opération d'importation concernée ;
- Également et conformément à l'instruction 05/2020 du 6 Avril 2020 émise par la Banque d'Algérie, il a été décidé la mise en place d'une série de mesures exceptionnelles portant allègement de certaines dispositions prudentielles applicables aux banques et établissements financiers, en matière de liquidité, de fonds propres et de classement des créances, au regard de l'incidence de la pandémie du Covid19 qui affecte l'économie mondiale et l'ensemble des secteurs au niveau national ;
- Les banques et les établissements financiers peuvent reporter le paiement des tranches de crédits, arrivant à échéance, ou procéder au rééchelonnement des créances de leur clientèle, ayant été impactée par la conjoncture induite par le Covid-19 ;
- Il est également possible pour les banques et établissements financiers de consentir de nouveaux crédits à la clientèle ayant bénéficié des mesures de report ou de rééchelonnement jusqu'au 30 septembre 2020.

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

2-2-2-5-Mesures prises par le Gouvernement pour répondre aux défis économiques liés au COVID-19

- Desserrement de certaines règles d'investissement inadaptées (*Loi des 51% 49%, Droit de Prémption*) ;
- Maintien des subventions et la réduction du budget d'investissement de 20% ;
- Suppression de TVA pour les intrants dans certains secteurs ;
- Baisse de la TAP pour le BTPH ;
- Report d'échéanciers bancaires et fiscaux ;
- Remise en place d'un impôt sur la fortune pour une meilleure redistribution des richesses
- Supervision directe de certaines chaînes d'approvisionnement de produits clefs afin d'assurer une alimentation permanente de la population ;
- Instruction des groupes publics à augmenter leur production notamment de biens alimentaires ;
- Autorisation d'importation de biens d'équipement usagés ;
- Incitation de l'Etat à la fabrication locale de masques de protection pour se substituer à leur.

2-2-2-6-Chronologie des principaux événements

- **22 avril 2021** : Les autorités annoncent la reconduction et allègement du confinement.
- **15 avril 2021** : Les autorités annoncent la reconduction du confinement.
- **30 mars 2021** : Les autorités annoncent la reconduction et allègement du confinement.
- **30 janvier 2021** : Les autorités annoncent la reconduction et allègement du confinement.
- **03 janvier 2021** : Les autorités annoncent la reconduction du confinement et la reprise des transports inter-wilaya.
- **30 novembre 2020** : Les autorités annoncent la reconduction du confinement et la reprise des vols domestique à partir du 6 décembre.
- **08 novembre 2020** : Les autorités annoncent le durcissement des horaires de confinement.
- **29 octobre 2020** : Les autorités annoncent la reconduction du confinement partiel pour certaines wilayas et son réintroduction à neuf nouvelles wilayas.
- **01 septembre 2020** : Réouverture des crèches et des bibliothèques.
- **15 août 2020** : Réouverture des mosquées, des parcs, des plages et des restaurants
- **03 août 2020** : Le Président Abdelmadjid Tebboune a instruit le Premier Ministre Abdelaziz Djerad de programmer la 'réouverture graduelle' des lieux de culte, des plages, des lieux de récréation et de détente.

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

- **09 juillet 2020** : Les autorités annoncent de nouvelles mesures concernant les déplacements entre certaines wilayas
- **07 juillet 2020** : Les autorités annoncent les premières mesures de confinement locales
- **14 juin 2020** : Les autorités annoncent l'assouplissement des horaires de confinement et la reprise de certaines activités commerciales
- **7 juin 2020** : Certaines activités commerciales sont préautorisées
- **11 mai 2020** : Le Ministre de la Santé annonce que la question du déconfinement sera abordée 'lorsque le nombre des nouveaux cas positifs sera réduit à un seuil moins inquiétant' et 'lorsqu'on s'approchera de zéro décès'
- **23 mars 2020** : Les autorités annoncent de nouvelles mesures de confinement après une réunion du Haut Conseil de Sécurité
- **22 mars 2020** : Le Ministre de la Santé annonce que l'Algérie est passée au niveau trois de l'épidémie
- **19 mars 2020** : Les autorités annoncent de nouvelles mesures de confinement après une réunion au plus haut niveau dédiée à la crise
- **17 mars 2020** : Le Président Tebboune fait un discours à la nation dans lequel il donne un exposé des mesures prises par les autorités algériennes afin de lutter contre la propagation du covid-19. Outre les mesures restées inchangées, certaines dispositions ont été élargies tandis que d'autres décisions clés ont été annoncées.
- **13 mars 2020** : Le premier cas de covid-19 est confirmé dans la capitale, à Alger, et dans d'autres régions du pays
- **12 mars 2020** : Le premier décès d'un patient atteint du covid-19 est enregistré dans la wilaya de Blida
- **08 mars 2020** : Les autorités débloquent environ 30mn USD pour l'acquisition de médicaments et d'autres éléments nécessaires pour combattre la propagation du covid-19
- **03 mars 2020** : D'autres cas liés au patient de Blida commencent à émerger suite aux examens de dépistage réalisés auprès des individus qui ont été en contact avec cette personne
- **01 mars 2020** : Un ressortissant algérien résidant en France est testé positif au covid-19 lors d'une visite à sa famille dans la wilaya de Blida, au nord du pays
- **25 février 2020** : Le premier cas de covid-19 est confirmé en Algérie. L'individu est un ressortissant italien qui travaille dans la base de vie du champ gazier Menzel Ledjmet-Est (MLE) dans la wilaya d'Ouargla, au sud-est du pays. Le patient est rapatrié en Italie et la base de vie est placée en quarantaine. Aucun cas lié à cet individu n'a été enregistré

Chapitre II : Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international

- **03 février 2020** : Les autorités algériennes rapatrient 31 algériens ainsi que 17 tunisiens, libyens et mauritaniens à partir de la ville de Wuhan (Chine). Les personnes évacuées sont d'abord mises en quarantaine. Après des résultats négatifs aux tests de dépistage, ces personnes ont recouvert leur liberté de mouvement

Conclusion

A travers les éléments traités dans le chapitre ci-dessus nous constatons que les décideurs sont confrontés à des défis redoutables qu'il s'agisse de la santé publique, de la gestion de l'endettement, des politiques budgétaire, alors que l'économie mondiale semble vers une reprise timide, malgré le démarrage de l'économie après la contraction enregistrée en 2020, la pandémie a enregistré un taux élevé de morbidité et plongé des millions d'individus dans la pauvreté. Pendant encore de longs mois, l'activité économique risque donc d'être ralentie et les revenus considérablement réduits. La priorité immédiate pour les responsables politiques consiste à contrôler la propagation du coronavirus et organiser rapidement des campagnes massives de vaccination. Pour soutenir la reprise, les autorités doivent aussi favoriser un cycle d'investissement porteur d'une croissance durable et moins tributaire de la dette publique et encourager l'activité du commerce extérieur.

Chapitre III : Etude et analyse du cas de la banque al baraka durant la crise sanitaire

Introduction

Dans la mesure où les frontières sont quasiment fermées l'activité commerciale a bel et bien diminué, la banque se trouve donc hors pression et procède ainsi à libérer certains de ses employés sans avoir affecté l'activité principale. Dans ce dernier chapitre, nous allons procéder à l'étude empirique en analysant et interprétant les résultats obtenus lors de notre étude au niveau d'AL BARAKA BANK.

Section 01 : Brève présentation d'Al Baraka Bank

La section suivante sera consacrée à la présentation de l'organisme d'accueil, nous allons présenter les activités de la banque puis nous mettrons l'accent sur les répercussions de la covid-19 sur l'activité du commerce international.

1.1 Historique

Al Baraka Bank est un établissement bancaire à capitaux mixtes (publics et privés). C'est la première banque ayant pour activité « *Banking islamique* » à s'être implantée en Algérie. La banque démarre ses activités en 1999. Ses actionnaires sont la BADR détient 54% et le groupe DALLAH Al Baraka (Arabie Saoudite et la source des capitaux). Et sa première implantation de son siège au Bahreïn. Elle a le statut de banque universelle. La banque détient 2% Des parts du marché et 15% en ce qui concerne le secteur bancaire privé. Au chapitre des perspectives, la banque Al Baraka compte diversifier ses offres afin d'augmenter son portefeuille client dans des segments précis tels que l'immobilier et le commerce extérieur.

Aux termes de ses statuts, la banque a pour objet social les opérations de banque et l'investissement conforme à la Shari'a. Ses activités doivent inclure la dimension sociale et solidaire. La Banque a également pour objet statutaire la gestion des fonds Zakat. Les modes de financement que propose la banque sont les mêmes que ceux des banques islamiques à travers le monde :

- La moucharaka ;
- La murabaha ;
- Le leasing ;
- Le salam ;
- Ijara ;
- Mudaraba ;
- Lease back.

La banque est implantée sur tout le territoire national. Ses réseaux totalisent 25 agences. Elle développe, par ailleurs, la micro finance conforme à la Shari'a dans la région de Ghardaïa

Chapitre III : Etude et analyse du cas de la banque al baraka durant la crise sanitaire

en partenariat avec GTZ, organise technique de coopération allemande, la société de services FIDES-ALGERIE et le ministère en charge de la PME-PMI.

Les faits saillants ayant marqué l'histoire de la banque AI Baraka d'Algérie sont les suivants :

- **1991** : Création de la banque AI Baraka d'Algérie.
- **1994** : Stabilité et équilibre financier de la banque.
- **1999** : Participation à la création de la société d'assurance AI Baraka Oua al Aman.
- **2000** : Classement au premier rang parmi les établissements Bancaires à capitaux privés.
- **2002** : Redéploiement de la banque sur de nouveaux segments de marché en l'occurrence ceux des professionnels et des particuliers.
- **2006** : Augmentation du capital social de la banque a 2.500.000. 000.DA.
- **15 mai 2008** : création de l'agence de TIZI-OUZOU.
- **2009** : Deuxième augmentation du capital social de la banque a 10.000.000. 000.DA.
- **2017** : Troisième augmentation du capital social de la banque a 15.000.000. 000.DA.
- **2019** : Quatrième augmentation du capital social de la banque a 20.000.000. 000.DA.

1-2- Evolution des chiffres clés de la banque

Tableaux N°06 : Représentation des états financiers de la banque

Rubriques (en millions d'USD)	2010	2011	2012	2018	2019	2020
Total bilan	1624	1760	1931	2145	2422	2330
Ressources	1212	1367	1492	1814	1917	1888
Financements	755	779	745	790	792	733
Fonds propres	249	265	276	290	302	214

Source : banque Al Baraka (en ligne). Adresse LTRL www.albaraka.com

1-3- Les objectifs de la banque Al Baraka

En plus de l'objectif principal de la banque Al Baraka qui est celui d'effectuer des opérations conforme à la Shari'a islamique, elle a d'autres objectifs tels que :

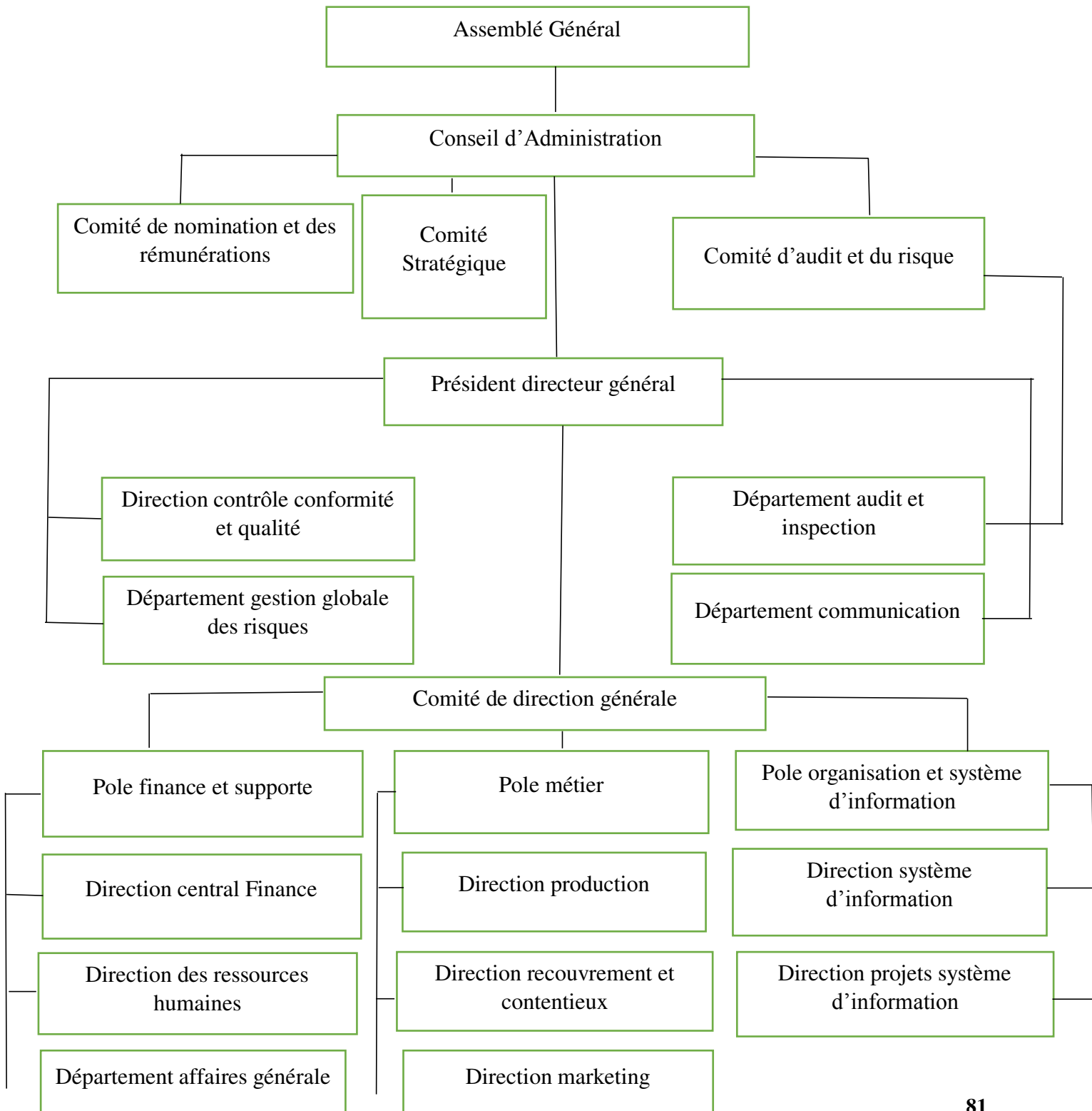
- La réalisation des objectifs de rentabilité et de la solvabilité par l'adoption de stratégies bien ciblées pour l'accroissement des parts de marché ;
- La diversification du portefeuille d'emploi ;
- La contribution à la redistribution des revenus par la mobilisation des fonds de la ZAKAT ;
- Le financement des associations caritatives.

Chapitre III : Etude et analyse du cas de la banque al baraka durant la crise sanitaire

1-4- Structure et organisation de la banque Al Baraka

1-4-1-Organisation administrative de la banque Al Baraka d'Algérie

Schéma N°17 : organigramme de la banque Al Baraka d'Algérie



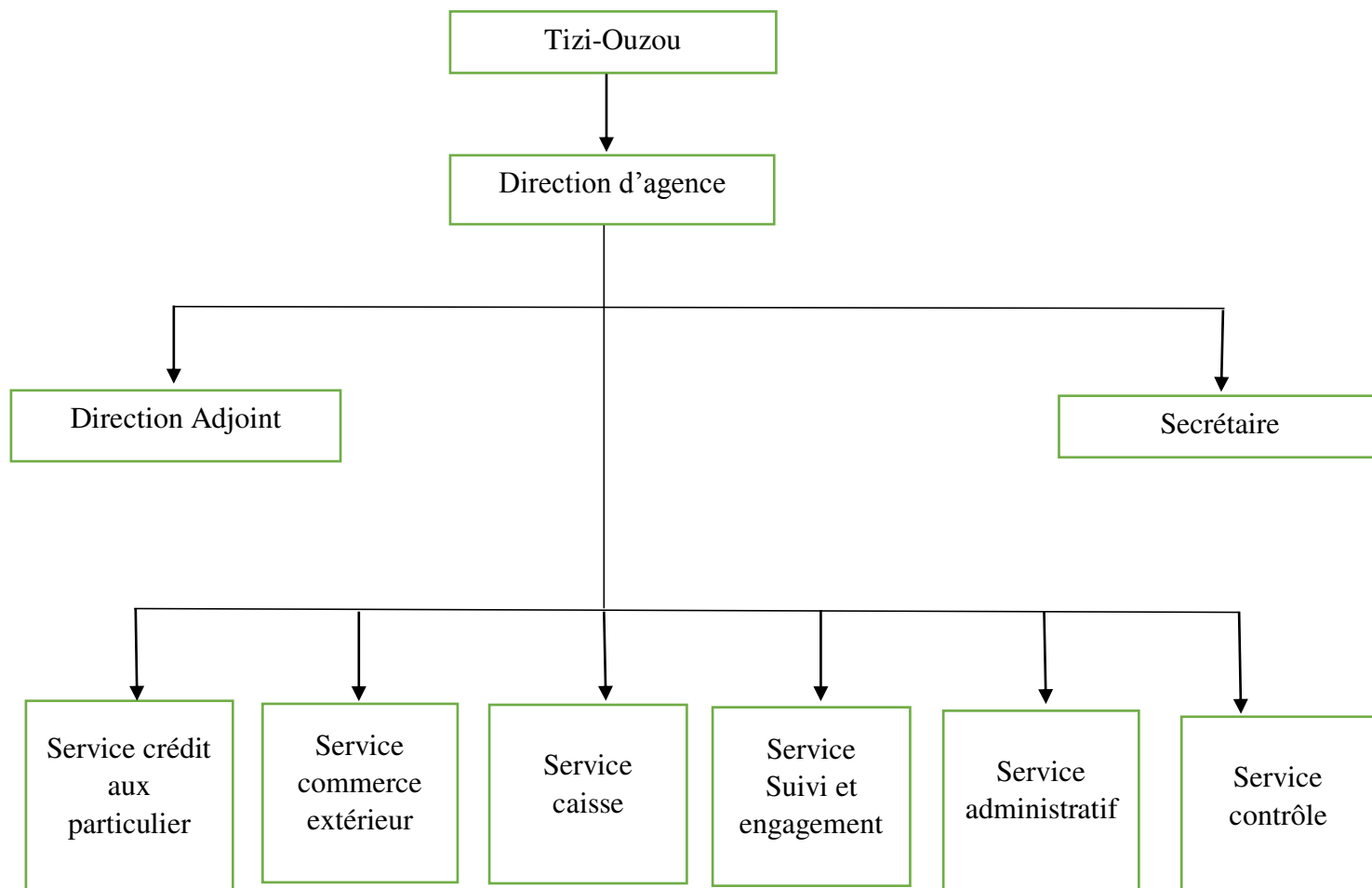
Chapitre III : Etude et analyse du cas de la banque al baraka durant la crise sanitaire

Département organisation

Source : la banque AL BARAKA agence TIZI-OUZOU N°111

1-4-2-Organisation administration de l'agence de Tizi-Ouzou de la banque Al Baraka

Schéma N°18 : Organisation de la banque d'Al Baraka de Tizi-Ouzou



Source : la banque AL BARAKA agence TIZI-OUZOU N°111

1.5 Les valeurs de la banque Al baraka

- **Partenaire** : Nous conviction partagé et de créer des liens solides et des relations durables avec les clients et le personnel ;
- **Persévérance** : Nous avons consacré l'énergie et la persévérance nécessaires pour améliorer la vie de nos clients pour le plus grand bien de la société ;
- **Proximité** : Nous apprécions et respectons les communautés que nous servons. Nos portes demeurent toujours ouvertes, nos clients sauront apprécier notre hospitalité, et la chaleur de notre accueil ;

Chapitre III : Etude et analyse du cas de la banque al baraka durant la crise sanitaire

- **Quiétude** : Nos clients peuvent être sûrs que leurs affaires sont gérées par nos soins selon les plus hauts standards éthiques ;
- **Contribution sociale** : En faisant appel à nous clients contribuent positivement à une société meilleure, leur croissance et la nôtre profitent au monde qui nous entoure.

Remarque : C'est valeurs et ces objectifs sont communs à toutes sur le territoire national, ainsi que l'agence de Tizi-Ouzou code 111 Adresse : 5, Boulevard stiti Ali Tizi-Ouzou, Algérie.

Section 2 : Etude de cas et analyse des résultats

L'objet de la section consiste à étudier le cas de la banque Al Baraka durant la crise sanitaire covid19

1. Décisions interne de la banque durant la crise sanitaire

Des mesures spécifiques ont été prises par la banque durant la crise, on distingue :

1.1. Mesure dans le cadre général

Dans le contexte de la crise sanitaire, La BA a rappelé les mesures d'ordre monétaire et prudentiel qu'elle a arrêtées, dès le début du mois d'avril 2020, à l'adresse des banques et établissements financiers (Instruction N° 05-2020 du 6 avril 2020 et mesures subséquentes).

A l'instar des autres banques et établissements financiers la banque AL BARAKA est dispensée de l'obligation de constitution du coussin de sécurité, fixé par les dispositions de l'article N° 04 du règlement n°2014-01 du 16 février 2014 portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et aux établissements financiers.

La banque peut reporter le paiement des tranches de crédit, arrivant à échéance, ou procéder au rééchelonnement des créances de leur clientèle, ayant été impactée par la conjoncture induite par la Covid-19, précise la même instruction de la Banque centrale. Le premier responsable de la banque al baraka a instruit les directeurs des différentes agences existantes à mieux gérer leur trésorerie pour répondre aux besoins de tous ses clients en matière de liquidité .et enfin utiliser les moyens numériques à savoir le GAB, mail, fax ...etc.

Pour minimiser la distanciation physique source de propagation du virus, la banque a tracé une stratégie d'adaptation pour faire face à cette délicate situation, qui se base sur le port de masque médicale obligatoire à toutes personnes entrantes *:(soit fonctionnaire soit client)*, l'utilisation du gel hydro-alcoolique très souvent, garder la distance sociale au moins 1 mètre entre toutes personnes, minimisation des heures de travail suite au couvre-feu qui est obligatoire, faire recours au E-Banking pour diminué la rencontre des gens.

Par ailleurs, tout se décide par le Conseil Scientifique qui gère l'évolution de la pandémie. La plupart des établissements financiers ont procédé à un travail avec alternance de

Chapitre III : Etude et analyse du cas de la banque al baraka durant la crise sanitaire

ses employés. Tout en assurant la continuité de chaque service et maintenir les activités habituelles dans le cadre du protocole sanitaire.

1.2 Mesure dans le cadre du commerce extérieur

Le ministère du Commerce a établi une nouvelle liste de huit produits interdits à l'exportation, les pâtes alimentaires, les masques ainsi que le sucre.

Les autres produits interdits à l'exportation sont l'ail, la farine, les huiles de soja, la semoule ainsi que les gels et savons pour les mains.

À titre de rappel, l'Algérie avait décidé, fin mars 2020, d'interdire 17 produits à l'exportation. On retrouve sur cette liste des produits comme : la semoule, la farine, les légumes secs et le riz, les pâtes alimentaires, les huiles, le sucre, le café ou encore les équipements médicaux et paramédicaux, les médicaments et les produits pharmaceutiques, les produits d'hygiène corporelle et les détergents ménagers.

Par ailleurs, le ministère du Commerce avait annoncé le 10 août dernier la levée de l'interdiction d'exporter des marchandises produites en quantité suffisante en Algérie, à l'exception des produits subventionnés ou fabriqués à partir de matières subventionnées.

Une autre mesure en commun avec les autres services qui a été mise en place durant cette pandémie qui est bien la réception des documents par e-mail pour éviter le contact physique entre le personnel de la banque et ses clients.

2. Répercussions et retombées de la crise sur les opérations bancaires chez Al Baraka bank

Les répercussions économiques du COVID-19 ont pris la forme de chocs sur l'offre et la demande, de perturbations à tous les échelons des chaînes d'approvisionnement mondiales, et d'un net repli du commerce mondial touchant de nombreux secteurs et de nombreux produits.

L'effet de contagion des chocs directs subis par le commerce et les chaînes d'approvisionnement mondiales a exacerbé la crise qui frappe les entreprises et les travailleurs du monde entier et en particulier l'Algérie touchant directement son secteur bancaire qui avec sa fragilité a été sérieusement perturbé sur tous les plans et en particulier sur celui de son commerce extérieur. Ainsi la propagation du virus a engendré le recul des échanges comm

rciaux de notre pays avec ses partenaires ce qui a impacté le secteur bancaire en lui infligeant une baisse considérable de ses ressources et de ses bénéfices.

La banque al baraka a enregistré peu d'opérations liées à son service du commerce extérieur durant la crise sanitaire, ce qui l'a contraint à revoir ses objectifs et sa stratégie

Chapitre III : Etude et analyse du cas de la banque al baraka durant la crise sanitaire

commerciale. Malgré cette crise, l'établissement financier n'a jusqu'à présent réduit son effectif.

Ainsi la crise pourrait engendrer des effets structurels à long terme et reconfigurer les chaînes d'approvisionnement effect mondiales dans certains secteurs, accélérant la relocalisation et/ou la délocalisation de proximité, la diversification des fournisseurs et l'automatisation.

La Pandémie ébranle le transport maritime mondial et jette les bases d'une transformation du secteur, et des chaînes d'approvisionnement qu'il dessert.

3. Le Télé travail pendant la crise sanitaire

Jusqu'à présent la télé travail n'est pas à l'ordre du jour vu le retard énorme que connaît le secteur de télécommunications en Algérie. Tout simplement la banque ALBARAKA n'a pas encore accès à cette technologie.

4. Demandeurs de crédits durant la période de la crise sanitaire

Après l'annonce du confinement, l'impact du Coronavirus a pris une autre ampleur, tant pour ceux qui ont un projet immobilier que pour ceux qui remboursent déjà un crédit immobilier la demande de crédit est actuellement à l'arrêt.

La banque al baraka n'a que très peu de demandes de nouveaux crédits (62 demande en 2020) par rapport à l'année précédente 110 nouvelle demande de crédit, par contre la banque a marqué une petite reprise en premier semestre 2021 avec 54 demande de crédit. Le climat actuel fait que les préoccupations des algériens sont davantage d'ordre sanitaire et peu portées sur l'investissement à long terme. Pour autant la banque Al Baraka reste mobilisée, l'agence continue à traiter les dossiers en cours pour faire avancer les demandes déposées. Et même si la présence des clients est insignifiante, la banque est en contact permanent avec ses clients, par téléphone, mail etc.

Et même si priorité est donnée aux transactions en cours, les délais de traitement des dossiers de prêt sont rallongés. Pour autant, pas de panique, en cas de dépassement des conditions suspensives, en temps normal, le vendeur pourrait demander l'annulation de la vente pour chercher un autre acheteur, mais dans le contexte actuel, où les banques n'accordent plus de nouveaux crédits, trouver un nouvel acheteur prendrait encore plus de temps... ils sont d'allonger les délais des transactions en cours, à l'amiable et au cas par cas. Ceci dit le nombre de domiciliation a relativement diminué durant cette crise sanitaire.

5. E-Banking

En moins de dix ans, l'Internet-Banking a connu un grand succès, il est devenu, effectivement, un élément essentiel qui occupe une partie importante dans notre vie

Chapitre III : Etude et analyse du cas de la banque al baraka durant la crise sanitaire

quotidienne. Avant, il s'agissait d'un simple canal de communication des services bancaires. Mais, actuellement, il est considéré comme l'un des moyens qui répondent au mieux aux diverses exigences des consommateurs en matière de disponibilité, leur permettant, ainsi, de réaliser avec aisance et efficacité les opérations bancaires courantes.

De ce fait, il est clair et évident que l'adoption de l'Internet-Banking est devenue une utilité d'une grande importance à la fois pour la banque et pour le client. Pour la banque, car ce moyen lui procure des privilèges concurrentiels qui lui donnent l'occasion de tisser de solides relations avec sa clientèle. Pour le client, car ce dernier bénéficie quant à lui, de nombreux atouts.

Effectivement, il peut à partir de son domicile effectuer toutes les transactions bancaires, sans qu'il soit obligé de se déplacer jusqu'à sa banque ou à l'un des guichets automatiques (ATM).

A l'instar des autres banques et établissements financiers, la banque al BARAKA tente de mettre en place cette nouvelle technologique avec efficacité pour permettre à ses clients d'effectuer leurs opérations à distance éviter ainsi les déplacements et les contacts entre les différents opérateurs économiques durant cette crise sanitaire. Néanmoins l'usage de ce système reste encore timide en Algérie pour absence de garanties et le faible débit existant actuellement dans notre pays. Les banques sont donc condamnées à mieux exploiter ces nouvelles techniques car elles sont devenues indispensables.

6. Rentabilité du commerce extérieur durant la crise sanitaire

La pandémie a révélé à quel point le monde semblait ne pas être suffisamment préparé pour affronter une telle crise, soulignant l'urgence d'investir dans la gestion des risques et dans la réponse aux situations d'urgence dans le secteur du transport et de la logistique. Au plus fort de la crise, la chute des volumes est venue aggraver le déséquilibre structurel déjà caractéristique du secteur. Dès lors, les opérateurs de porte-conteneurs se sont avérés plus disciplinés, misant sur la rentabilité plutôt que sur leurs parts de marché. Ils ont ainsi réduit la capacité de charge déployée et minimisé les coûts.

Malgré ces mesures drastiques, les résultats escomptés n'ont pas été atteints et restent ainsi mitigés. Suite à cela les banques implantées en Algérie et en particulier la banque Al Baraka ont vu leurs résultats réduits, ce qui a provoqué une chute vertigineuse de sa rentabilité. En effet la banque Al Baraka a vu ses chiffres d'affaires revus à la baisse en 2020. Un volume global des importations de 589 525.02 euros, soit un recul de 18,07 % par rapport aux résultats de la même période de l'année précédente. - Un volume global des exportations de 12 555.03 euros, soit une baisse de

Chapitre III : Etude et analyse du cas de la banque al baraka durant la crise sanitaire

l'ordre de 27,89 % par rapport aux résultats de la même période de l'année 2019 en 2021 une hausse légère a été constatée² avec une augmentation de de 2%.

6.1. Nombre d'opération effectuée dans le commerce international durant la crise sanitaire Covid 19

Tout au long de la période 2019-2021, la banque ALBARAKA a effectué les opérations suivantes :

Tableau N° 07 : Nombre d'opérations du commerce extérieur avant et durant la crise

Année	Type d'opérations	Nombre d'opérations	Rentabilité
2019	• Remise documentaire à vue	50	249.886 €
	• Remise documentaire contre acceptation	32	
	• Lettre de crédit à vue (irrévocable confirmée)	16	
	• Lettre de crédit à vue (irrévocable)	14	
2020	• Remise documentaire à vue	30	185.606,08 €
	• Remise documentaire contre acceptation	20	
	• Lettre de crédit à vue (irrévocable confirmée)	08	
	• Lettre de crédit à vue (irrévocable)	04	
1 ^{er} SEMESTRE 2021	• Remise documentaire à vue	26	110.454,12 €
	• Remise documentaire contre acceptation	22	
	• Lettre de crédit à vue (irrévocable confirmée)	04	
	• Lettre de crédit à vue (irrévocable)	02	

Source : la banque AL BARAKA agence TIZI-OUZOU N°111

Durant la période d'étude allant de 2019 au premier semestre de 2021, la banque AL BARAKA a effectué les opérations suivantes :

- En 2019, quatre différents types d'opérations de commerce extérieur ont été réalisé notamment 50 remise documentaire à vue, 32 Remise documentaire contre acceptation, 16 Lettre de crédit à vue (*irrévocable confirmée*) et 14 Lettres de crédit à vue (*irrévocable*) soit

Chapitre III : Etude et analyse du cas de la banque al baraka durant la crise sanitaire

un total de 112 opérations et d'un montant global de 249.886 € et ce tout au long de l'année 2019 ;

- Durant l'année 2020, cette même banque a effectué un nombre total de 62 opérations soit une baisse de 50 opérations portant sur un montant total de 185.606,08 € par rapport à l'année précédente. Cette baisse remarquée est reliée au fait que les frontières sont fermées et l'interdiction d'import et d'exportation de quelques matières ;
- Pour le premier semestre de 2021, la banque ALBARAKA a réalisé 52 opérations de commerce extérieur d'un montant de 110.454,12 €, mais cette fois si nous remarquons une hausse légère des opérations par rapport à l'année précédente. Cette évolution à la hausse est dû à la réouverture des frontières et la reprise des activités commerciales des clients de la banque et la reprise de production au niveau des entreprises.

6.2. Le nombre d'opérations effectuées par quelques clients de la banque Baraka :

Tableau N° 08 : Evolution des opérations effectuées par le client X (*importation de peinture pour bâtiment*)

Année	Nombre de domiciliations	Montants global	Pays exportateur	Mode de règlement	Frais et charge
2018	4	125553,98	Chine	Crédit documentaire	CPI
2019	4	120042,06	Chine	Crédit documentaire	CPI
2020	1	45547,85	Chine	Crédit documentaire	CPI
Premier semestre 2021	2	50738,12	Chine	Crédit documentaire	CPI

Source : La banque AL BARAKA agence N°111, TIZI-OUZOU

- Durant l'année 2018 le client X a procédé à 4 domiciliations différées et ouverture de crédit documentaire pour importation de peinture bâtiment de la chine d'un montant total de 125553,98 ;
- Pour ce qui est de 2019, ce même client a ouvert deux domiciliations crédit documentaire pour importation des mêmes produits provenant de la chine pour un montant de 120042,06 DA ;
- En 2020, elle a rouvert deux domiciliation crédit documentaire dont le montant de 45547,85 DA ;

Chapitre III : Etude et analyse du cas de la banque al baraka durant la crise sanitaire

- Deux domiciliations remise documentaire ont été ouvertes par le client X pour import de peinture en premier semestre 2021 portant sur un montant de 50738,12 DA.

Tableau N°09 : Evolution du nombre d'opération effectuer par Le client Y (importation de chaussures)

Année	Nombre d'opérations	Montant global	Pays exportateur	Mode de règlement	Frais et charge
2018	3	145829,6	Turquie	Remise documentaire	FOB
2019	4	210797,08	Turquie	Remise documentaire	FOB
2020	2	21004,20	Turquie	Remise documentaire	FOB
Premier semestre 2021	1	10240 ,01	Turquie	Remise documentaire	FOB

Source : la banque AL BARAKA agence N°111 ,TIZI-OUZOU

- Au long de l'année 2018, le client Y a ouvert 3 domiciliations remise documentaire pour importation de chaussures venant de la Turquie pour un montant total de 145829,60DA ;
- En 2019, ce même client a procédé à une ouverture de deux domiciliations différées portant sur un montant global de 210797,08 DA ;
- En 2020, il a ouvert une domiciliation remise documentaire RD pour import d'un montant de 21.004,20 DA ;
- Le client Y a procédé à une ouverture de domiciliation RD en 2021, pour import de chaussures d'un montant de 10240,0DA.

Tableau N°10 : Evolution du nombre d'opération effectuer par Le client Z (importation de vêtements hommes et femmes)

Année	Nombre d'opération	Montant global	Pays exportateurs	Mode de règlements	Frais et charges
2018	5	263654,13	Espagne	Remise documentaire	FOB
2019	6	351640,1	Espagne	Remise documentaire	FOB
2020	3	46000,08	Espagne	Remise documentaire	FOB

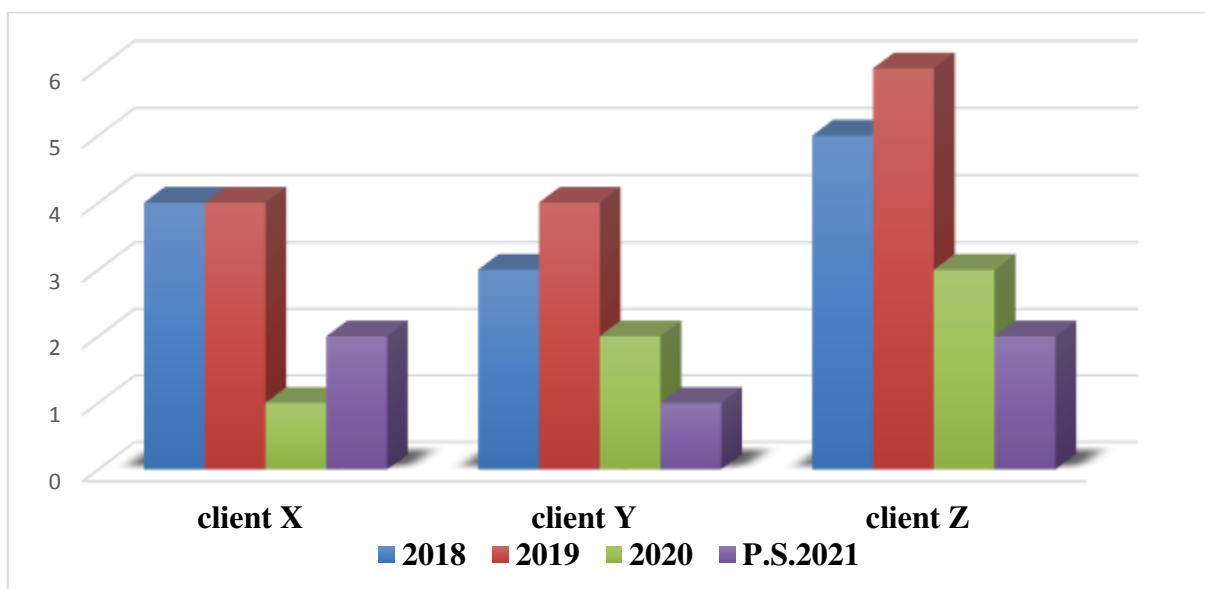
Chapitre III : Etude et analyse du cas de la banque al baraka durant la crise sanitaire

Premier semestre 2021	2	49552,76	Espagne	Remise documentaire	FOB
------------------------------	---	----------	---------	---------------------	-----

Source : la banque AL BARAKA agence N°111,TIZI-OUZOU

- En 2018, le client Z a procédé à l'ouverture de 5 domiciliations remise documentaire différées pour import de vêtements hommes et femmes provenant de l'Espagne et d'un montant global de 263654,13DA ;
- Au court de l'année 2019, il a ouvert 3 domiciliations remise documentaire pour import des mêmes produits pour un montant total de 351640,1DA ;
- Deux domiciliations remise documentaire ont été ouvert en 2020 pour import de vêtements hommes femmes d'Espagne portant sur un montant total de 46000,08DA ;
- En 2021, le client Z a procédé à deux ouvertures de dossier de domiciliation remise documentaire pour les mêmes raisons pour un montant équivalent de 49552,76DA.

Figure N° 19 : Evolution de nombre d'opération des clients avant et durant la crise sanitaire



Source : établi par nous-mêmes d'après les données des tableaux ci-dessus

- Durant les années 2018-2019, pour le client X le nombre d'opérations est resté stable et fixé à 4 opérations par an. A partir de 2020, les opérations effectuées ont diminué pour atteindre une par an causé par la fermeture des frontières imposé pour faire face à la pandémie ;

Chapitre III : Etude et analyse du cas de la banque al baraka durant la crise sanitaire

- Pour ce qui est du client Y, il a eu une évolution du nombre d'opérations allant de 3 opérations en 2018 à 4 opérations en 2019. En 2020, le nombre d'opérations est de 2 opérations et en premier semestre 2021 il a effectué une seule opération ;
- Le client Z a effectué 5 opérations en 2018 et a augmenté en 2019 pour atteindre 6 opérations par an. Le nombre d'opérations a diminué jusqu'à 3 opérations en 2020 et 2 opérations au premier semestre de 2021.

6.3. Analyse et interprétation des résultats

- Durant l'année 2018, les trois clients ont procédé de façon régulière à la domiciliation pour but d'import de différents produits chacun selon son besoin ;
- En 2019, une diminution d'opération d'ouverture de domiciliation suivie d'une diminution de montant de marchandise est remarquée vers la fin de l'année. Ce qui se poursuit pour l'année suivante, impacté par la fermeture des frontières et l'arrêt d'activités imposé ce qui diminue les ressources de ces derniers et qui se traduit par une diminution de demande d'ouverture de domiciliation pour import et export ;
- En 2021, la reprise d'activité et l'ouverture des frontières a permis aux entreprises et aux clients de reprendre leur activité moyennement, ce qui engendre une augmentation du nombre d'opérations du Comex.

Chapitre III : Etude et analyse du cas de la banque al baraka durant la crise sanitaire

Conclusion

Avec l'émergence de la crise liée au Covid-19, le secteur bancaire subit des perturbations qui contraignent le fonctionnement des acteurs en place en raison notamment du niveau inédit d'absentéisme des salariés et de la nécessaire adaptation des organisations aux consignes de sécurités visant l'endigement de la pandémie donc l'employé est vraiment affecté par cette maladie qui lui semble fatale s'il ne respecte pas les geste barrière d'où la diminution de son rendement et son omniprésence.

L'objectif de ce chapitre a été d'identifier empiriquement l'activité bancaire et l'impact de la crise sanitaire sur cette dernière notamment dans le contexte du commerce extérieur, en présentant une étude pratique au niveau de ALBARAKA Bank agence N°111 sise à Tizi-Ouzou.

Toutefois, l'analyse menée nous indique que cette crise a un effet nocif sur l'activité du commerce extérieur. Cette baisse d'activité constatée est due aux mesures de restriction imposé par les pouvoirs publics pour faire face à la pandémie du Covid-19, ce qui a engendré une réduction conséquente dans la fréquence des clients dans les agence.

Ainsi, nous avons constaté aussi que ALBARAKA Bank n'a pas eu d'impact énorme sur son activité dans le commerce extérieur, du fait que cette dernière avait déjà pris ses engagements vis-à-vis de ses clients et a fini par reprendre son activité quotidienne au fur et à mesure.

A travers les éléments traités dans ce modeste travail, nous avons souhaité étudier l'activité bancaire dans le commerce extérieur de la banque AL-Baraka durant cette pandémie.

En effet, l'humanité a vécu plusieurs chapitres épidémiques, qui menaçaient la santé de plusieurs milliers de personnes en raison de la dangerosité des virus qui circulent.

Bouleversant le quotidien des populations, le coronavirus a déclenché une pandémie, provoquant ainsi une déstabilisation des organismes. Un simple contact interhumain est désormais déconseillé et des protocoles stricts sont instaurés par les gouvernements pour tenter d'atténuer les effets négatifs de la crise sur les entreprises et les ménages.

Cependant, les mesures adoptées pour limiter la propagation de la Covid-19, ne sont pas sans conséquences sur l'activité économique tant du côté de l'offre que du côté de la demande.

En guise de conclusion nous pouvons constater que la pandémie de la Covid-19 a durablement pénalisé l'activité économique en général et le commerce extérieur en particulier, ce qui a causé la perturbation et la récession de la croissance économique qui se justifie par exemple par l'augmentation du taux du chômage, diminution de l'offre d'emplois... Néanmoins, en raison des restrictions concernant les déplacements et la distinction sociale imposée pour ralentir la propagation de la maladie, l'offre de mains d'œuvre, les transports et les voyages sont aujourd'hui touchés d'une manière différente de ce qui était lors de la crise financière.

Des secteurs entiers des économies nationales ont été suspendus, notamment l'hôtellerie, la restauration, le commerce de détail non essentiel, le tourisme et une part importante de l'activité manufacturière. Dans ces circonstances, les prévisions nécessitent de solides hypothèses quant à la progression de la crise et une confiance dans les données estimatives plutôt que les données communiquées.

Pour faire face à la crise, les banques ont pris un peu de recul relatifs aux financements d'investissement ni d'exportation en raison du risque opérationnel élevé liés à la crise sanitaire, avec la perte d'emploi et la fermeture des entreprises, l'économie recule et le pouvoir d'achat diminue donc la banque doit trouver des ressources pour financer ses projets ce qui est très délicat.

A chaque crise exceptionnelle, il faut des mesures exceptionnelles la crise sanitaire a engendré l'augmentation des charges allouées à la lutte contre cette maladie à savoir (*l'achat de masque, gel-hydro-alcoolique, bavettes...*) nécessaire à la continuité de son activité principale et à la protection de ses employés.

Certes cette crise a perturbé et a chamboulé l'activité bancaire notamment les activités à l'extérieur engendrant ainsi une baisse des opérations dans le cadre du commerce extérieur et ce pour une pluralité de raisons citées auparavant. Mais cette perturbation n'est pas pour autant de réduire ces dernières à zéro.

Nous pouvons alors affirmer avec ce que nous avons pu observer et avec ce que nous avons pu avoir comme informations sur l'activité de AL-Baraka Bank n'est pas totalement en désaccord avec ce que nous avons décrit dans la partie théorique.

▪ **Limites et contraintes de la recherche**

Notre travail de recherche est loin d'être traité profondément comme nous l'aurions souhaité. Durant notre stage au sein de la banque ALBARAKA, nous n'avons pas pu avoir un accès total aux informations voulu et ce en raison de la difficulté d'accès aux informations sous prétexte de la confidentialité.

Notre thème traite un sujet d'actualité ce qui nous a limité par rapport à la revue de littérature concernant ce sujet en particulier. Malgré, nous estimons avoir atteint nos objectifs dans ce travail de recherche, et nous avons pu récolter un maximum d'informations pour répondre à nos questionnements.

Bibliographie

Ouvrages

- AUBIN Christian et NOREL Philippe, « *économie internationale, faits, théories et politiques* », édition du Seuil, Paris, 2000.
- BELLOTI.J, « *transport international des marchandises* », édition Vuibert, Paris, 2002.
- BENKRIMI.K, « *crédit bancaire et économie financière* », édition ELDAR ELOTHMANIA, Alger, 2010.
- BERNET-ROLLANDE Luc, « *principes des techniques bancaires* », édition Dunod, Paris, 2008.
- BUSSEAU Annick, « *stratégies et techniques du commerce international* » Edition masson, Paris,1994.
- CAUDAMINE Guy et MONTIER John, « *banque et marchés financiers* », édition economica, Paris, 1998.
- CHATILLON Stéphane, « *le contrat international* », édition Vuibert, Paris, 2007.
- CORINE.P, « *commerce international* », 4ème édition, Dunod, Paris, 2002.
- FRANÇOIS David, « *management des opérations du commerce international* », édition Dunod, Paris ,2007.
- GARCIN Vladimir-BERSON, « *le corona virus met l'économie mondiale en danger* », decembre 2020.
- JACQUET Jean-Michel et DELEBECQUE Philippe « *droit du commerce international* » édition, Doullaz, Paris ,2000.
- JAME DE MELO-Jean et GRETHER Marie, « *commerce international, théories et applications* », Paris, 1997.
- LEGRAND Ghislaine et MARTINI Hubert, « *commerce international* », 2ème édition, Dunod, Paris, 2008,.
- LEGRAND Ghislaine, MARITINI Hubert, « *commerce international* », édition Dunod, Belgique, 2010.
- LEGRAND Ghislaine, MARTINI Hubert, « *gestion des opérations import-export* », édition Dunod, Paris, 2008.
- MONOD Dédier-pierre « *moyens et techniques de paiement internationaux* » édition eska, paris,2007.
- NGUYEN-The Madeline, « *importers* », 4ème édition, Eyrolles, 2011
- PIEDELIEVRE Stéphane « *instruments de crédit et de paiement* » 8ème édition dollaz, paris 2014.
- Werner Georges H, « *histoire de certaines maladies infectieuses : leur éradication est-elle utopique ?*» In : Revue d'histoire de la pharmacie, 96^{ème} année, N. 362, 2009.

Mémoires et thèses

- AMMOUR Yasmine et ZAFFANE Nadir, « *Etude comparative entre un crédit documentaire et une remise documentaire dans une opération d'importation* », UMMTO, 2016.
- BENHALIMA.A, « *pratique des techniques bancaires* », DAHLEB, Alger, 1997.
- BOUCHATAL Sabrina, « *commerce international : paiement, financement et risques y afférant* », mémoire DESB, école supérieure des banques, Algérie, 2003.
- HIKEM Mymia et HOUACHINE Meriem, « *le commerce extérieur en Algérie pour la période 2010-2017* », UMMTO, 2018.

Articles et revues

- Commerce extérieur, diplôme d'études supérieures de banques direction des formations diplomates (société interbancaire de fonction).
- Communiqué de presse de l'OMC N°85, Avril 2020.
- Direction des formations diplômantes, Diplôme d'étude supérieure de banques « commerce extérieure », Alger, octobre, 2010.
- JONASKIBALA KUMA, l'économie mondiale face à la pandémie de la covid-19, juillet 2020
- RUU 600 article 2
- RUU 600 article 6b
- RUU de la CCI relative aux encaissements pub CCI, brochure n°522 paris réservé 95.

Sites web

- Algerie1.com/eclairage/limpact-de-l-epidemie-du-covid-sur-leconomie-algerienne-importante-decroissance-du-chomage-et-des-risques-de-tensions-sociales
- <http://date.wto.org/.OMC.CNUCED.ITC>
- <http://fr.weforum-org/agenda-2020-coronavirus-la-croissance-mondiale-en-2021-sera-inférieur-à-celle-de-2019-dit-le-fmi-895443152d/>
- <https://hal.archive-ouvertes.fr/hal-02502421>
- <https://www.banquemonde.org/fr/publication/global-economie-prospect>
- <https://www.commerce-gov.dz/statistique/echanges-commerciaux>
- <https://www.commerce-gov.dz/statistique/echanges-commerciaux>
- <https://www.douane-gov.dz/statistique/echanges-commerciaux>
- <https://www.santemagazine.fr/santé/maladieinfectueuse/maladie-virale/tout-savoir-sur-les-infections-respiratoires-a-coronavirus-431783>
- <https://portail.mt.gov.dz/actu-covid-19-algerie-19mai2020>
- Rapport du FMI « perspective de l'économie mondiale », octobre 2020.
- Site de l'organisation mondiale de la santé
- Site officiel de l'organisation internationale de travail
- Site de l'organisation mondiale de commerce

- www.algerie-eco.com/2020/07/18/impact-de-la-covid-19-annulation-des-vols-a-couté-163-milliards-de-da-a-air-algerie.
- www.algerie-eco.com/2020/07/24/taux-de-change-officiel .
- www.algerie-eco.com/2020/taux-de-change-offiel
- www.aps.dz/économie/118400-indicateur-financier-en-2021.
- www.bank-of-algeria.dz
- www.banquedalgerie.com/algerie-eco-com/2020/10/15/fmi-croissance-economique-de-lalgerie-devrait-setablir-a-55-en2020
- www.banquemondiale.org/economie-updates-avril2021
- www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2020/11/08/covid-19-to-plinge-global-economy-into-worst-recession-since-word-war-ii
- www.comprendrelespaiements.com/instruments-et-techniques-de-paiements-queelles-sont-les-différences.
- www.credit-documentaire.com
- www.economie.fgov.be/fr/themes/entreprise/coronavirus/impact-economic
- www.elwatan.com/edition/economie/limpact-des-mesures-dordre-monétaire-est-limité-dans-le-temps-10-02-2021
- www.financialafric.com
- www.liberté-algerie.com/actualité/le-flux-des-idées-vers-l-algérie-en-baisse-340434
- www.mainfreight.fr/suivi-expédition.aspx.consult...
- Www.Unctad.org/fr/press-materiel/la-covid-19-entraîne-un-important-décin-du-commerce-mondial-en-2020
- www.vuibert.fr
- www.Wto.org/French/news-f/pre20-f/pr855-f.html

Liste des tableaux

N°	Désignation	Pages
Tableau N°1	variation annuelle du PIB 2021	46
Tableau N°2	Évolutions annuelles (en %) ; base 100 : année 2021	48
Tableau N°3	Taux de change des principales monnaies en fin 2020	53
Tableau N°4	Volume du commerce des marchandises et PIB réel, 2017-2022 Variation annuelle en %	57
Tableau N°5	Evolution des exportations Période : années 2019-2020	71
Tableau N°6	Présentation des Etats Financiers de la banque AL-BARAKA	80
Tableau N°7	Nombre d'opérations du commerce extérieur avant et durant la crise.	87
Tableau N°8	Évolution des opérations effectuées par le client X : (importation de peinture pour bâtiment)	88
Tableau N°9	évolution du nombre d'opération établies par le client Y : (importation de chaussures)	89
Tableau n°10	évolution du nombre d'opérations effectuées par le client Z : (importation de vêtements hommes et femmes)	89

Liste des figures

N°	Désignation	Pages
Figure N°1	Déroulement d'un transfert libre	26
Figure N° 2	Procédure d'ouverture du crédit	28
Figure N°3	crédit documentaire réalisable a vue	29
Figure N°4	Crédit documentaire réalisable contre acceptation	30
Figure N°5	crédit irrévocable	31
Figure N°6	le crédit documentaire irrévocable confirmé	31
Figure N°7	Remise documentaire contre paiement	36
Figure N°8	Remise documentaire contre acceptation	37
Figure N°9	Déroulement remise documentaire	38
Figure N° 10	Volume du commerce mondial des marchandises	58
Figure N°11	Exportation et importation de marchandise par région	61
Figure N°12	Croissance en glissant annuel du commerce mondial des services commerciaux	62
Figure N° 13	Vols commerciaux internationaux et contrat à terme pour le cuivre	63
Figure N°14	Evolution des importations par groupe d'utilisation au cours des années 2019-2020	66
Figure N°15	Energies Lubrifiants	67
Figure N°16	Structure des importations de principaux produits du groupe bien de consommation non-alimentaire	70
Figure N°17	Organigramme de la banque AL-BARAKA d'Algérie	81
Figure N°18	Organisation de la banque AL-BARAKA de Tizi-Ouzou	82
Figure N°19	Evolution du nombre d'opération des clients avant et durant la crise sanitaire Covid-19	90

Table des matières

Remerciement

Dédicaces

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale	01
Chapitre I : Généralités sur le commerce extérieur	
Introduction	05
Section 01 : Fondement du commerce extérieur.....	05
1-1 Présentation du commerce extérieur	05
2-1 Les opérations du commerce international.....	06
1-2-1 Le contrat de commerce international.....	06
1-2-1-1 L'offre commerciale	06
1-2-1-2 Effets du contrat du commerce international.....	06
1-2-1-3 Clauses du contrat de vente internationale	07
1-2-2 Les documents usuels du commerce international.....	08
1-2-2-1 Les documents de prix	08
1-2-2-2 Les documents de transport	08
1-2-2-3 Les documents d'assurance	10
1-2-2-4 Les documents annexes	11
1-2-3 La domiciliation bancaire	12
1-2-4 Les incoterms	13
1-2-4-1 Le choix de l'incoterms	14
1-2-4-2 L'utilité des incoterms	14
1-2-4-3 La classification des incoterms	14
1-2-4-4 Définition des différents incoterms	16
1-2-4-5 Les limites des incoterms	18
1-3 Les instruments de paiement à l'international.....	18
1-3-1 Les différents instruments de paiement dans le commerce extérieur	18
1-3-1-1 Le chèque.....	18
1-3-1-2 Le virement international.....	19
1-3-1-3 Les effets de commerce	21
1-3-1-4 L'affacturage	23
1-3-3 Les limites des instruments de paiements	24
Section 2 : Les techniques de paiements à l'international	24
2-1 Le transfert libre	24
2-1-1 Les intervenants	25
2-1-2 L'aspect technique	25
2-1-2-1 Traitement d'un transfert libre.....	25
2-1-2-2 Déroulement et mécanisme d'un transfert libre	26
2-1-3 Les risques du transfert libre.....	26
2-1-4 Les avantages et les inconvénients du transfert libre.....	26
2-2 Crédit documentaire	27
2-2-1 Les intervenants	27
2-2-2 Aspects technique	27
2-2-2-1 Les documents habituellement exigés	28
2-2-2-2 Le déroulement du crédit documentaire	28
2-2-3 Les différentes natures du crédit documentaire	30

2-2-3-1 Le crédit documentaire irrévocable	30
2-2-3-2 Le crédit documentaire irrévocable et confirmé	31
2-2-4 Les risques du crédit documentaire	32
2-2-5 Les modalités relatives au crédit documentaire	33
2-2-5-1 Le crédit documentaire « transférable »	33
2-2-5-2 Le crédit documentaire a clause rouge	34
2-2-5-3 Le crédit documentaire renouvelable	34
2-2-6 Les avantages et les inconvénients du crédit documentaire	35
2-3 Remise documentaire	35
2-3-1 Les intervenants	35
2-3-2 Aspects technique	35
2-3-2-1 Déroulement de la remise documentaire	36
2-3-2-2 Mode de règlement de la remise documentaire	36
2-3-3 Schéma globale d'une remise documentaire.....	38
2-3-4 Les risques encourus parties par les différentes parties	39
2-3-5-Les avantages et les inconvénients de la remise documentaire	40
Conclusion	41
Chapitre II : Impact de la crise sanitaire covid-19 sur le commerce international	
Introduction	42
Section1 : l'impact du covid-19 sur l'économie mondiale	42
1-1- Caractéristiques de la covid-19	42
1-2- Les effets anticipés de la crise Covid-19 sur l'économie mondiale	43
1-2-1- L'effondrement de la croissance économique	44
1-2-2- La montée du chômage.....	45
1-2-3- Prévision de croissance du PIB mondial	45
1-2-4- l'inflation	46
1-2-5- Indices des prix à la consommation.....	48
1-2-6- La montée des inégalités principalement internes	48
1-2-7- Les tensions sur les déficits publics et l'augmentation des dettes	49
1-2-8- L'assouplissement de la politique monétaire.....	49
1-2-9- La chute du commerce international	49
1-2-10- La réduction des flux d'investissement à l'échelle mondiale.....	50
1-3- Les effets de la crise sur l'économie algérienne	50
1-3-1- L'effondrement de la croissance économique	50
1-3-2- Le taux de chômage et l'emploi	52
1-3-3- L'inflation.....	52
1-3-4- La politique monétaire.....	53
1-3-5- Capacité d'endettement	55
Section 2 : L'impact de la crise sanitaire sur le commerce international	56
2-1 Les effets de la crise sur le commerce international	56
2-1-1- Détails sur les statistiques commerciales.....	60
2-1-2- Indicateurs à haute fréquence du commerce.....	63
2-2 Les effets de la crise sur le commerce international algérien	65
2-2-1- Structure des échanges extérieurs.....	65
2-2-1-1- A l'importation.....	65
2-2-1-2- A l'exportation	71
2-2-2- Les actions entreprises.....	72
2-2-2-1- Restriction de déplacement	73
2-2-2-2- Restriction d'exercice des activités commerciales.....	74
2-2-2-3- Restriction en matière de gestion des ressources humaines.....	74

2-2-2-4-Mesure bancaire	74
2-2-2-5-Mesures prises par le Gouvernement pour répondre aux défis économiques liés au COVID-19	76
2-2-2-6-Chronologie des principaux événements.....	76
Conclusion.....	78

Chapitre III : Etude et analyse du cas de la banque al baraka durant la crise sanitaire

Introduction	79
Section 01 : Brève présentation d'Al baraka Bank	79
1-1 Historique	79
1-2 Evolution des chiffres clés de la banque	80
1-3 Les objectifs de la banque Al	80
1-4 Structure et organisation de la banque Al Baraka	81
1-4-1 Organisation administrative de la banque Al Baraka d'Algérie	81
1-4-2 Organisation administration de l'agence de Tizi-Ouzou de la banque Al Baraka.....	82
1-5 Les valeurs de la banque Al baraka.....	82
Section 2 : étude de cas et analyse des résultats	83
1-Décisions interne de la banque durant la crise sanitaire.....	83
1-1 Mesure dans le cadre général.....	83
1-2 Mesure dans le cadre du commerce extérieur	84
2. Répercussions et retombées de la crise sur les opérations bancaires chez Al Baraka bank	84
3. Le Télé travail pendant la crise sanitaire	85
4. Demandeurs de crédits durant la période de la crise sanitaire	85
5. E-Banking	85
6. Rentabilité du commerce extérieur durant la crise sanitaire.....	86
6.1 Le nombre d'opération effectué dans le commerce extérieur durant la crise sanitaire covid-19.	87
6-2 Le nombre d'opérations effectuées par quelques clients de la banque Baraka	88
6-3 Analyse et interprétation des résultats.....	91
Conclusion.....	92
Conclusion générale.....	93

Références bibliographiques

Liste des tableaux

Liste des figures

Résumé

Résumé

Le monde a vécu plusieurs crises à travers les siècles. En 2019, une crise sans précédent appelé coronavirus vient bouleverser la planète. Ce fléau a causé un lourd bilan en pertes humaines. Des mesures sanitaires ont été prises pour limiter la propagation du virus, mais ces dernières ont des répercussions considérables sur l'activité économique et l'Algérie n'a pas été épargnée. Dans cette perspective, notre recherche s'est proposé de montrer les impacts de la crise sanitaire sur l'activités de la banque AL-BARAKA dans le commerce extérieur, pour répondre à cette problématique, nous avons adopté une approche théorique axée sur une recherche bibliographique et une approche empirique qui consiste à un travail de terrain moyennant d'un stage pratique au sein de la Banque AL-BARAKA. Nos résultats ont montré que la crise sanitaire est accompagnée par une baisse globale de l'activité bancaire qui a été touché considérablement causé par les restrictions mis en place d'une part et du côté de sa clientèle de l'autre part.

Mot clé : *Commerce Extérieur, AL-BARAKA Bank, Crise Sanitaire, Covid-19, Algérie, Activité Economique.*

Abstract

The world has lived through several crises over the centuries. In 2019, an unprecedented crisis called coronavirus is shaking the planet. This scourge caused a heavy toll in human losses. Health measures have been taken to limit the spread of the virus, but these are having a significant impact on economic activity and Algeria has not been spared. In this perspective, our research set out to show the impacts of the health crisis on the activities of the AL-BARAKA bank in foreign trade, to respond to this problem, we have adopted a theoretical approach based on bibliographic research. And an empirical approach which consists of field work through a practical internship within the AL-BARAKA Bank. Our results have shown that the health crisis is accompanied by an overall decline in banking activity which has been significantly affected by the restrictions put in place on the one hand and on the part of its customers on the other.

Keyword: *Foreign trade, AL-BARAKA Bank, health crisis, Covid-19, Algeria, economic activity.*



Introduction générale





Conclusion générale





Bibliographie



Chapitre I



Généralités sur le commerce extérieur



Chapitre II



Impact de la crise sanitaire Covid-19 sur le commerce international



Chapitre III



Etude et analyse du cas de la banque ALBARAKA durant la crise sanitaire





Table des matières





Sommaire

